

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne

CANADA... \$6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE... \$8.00
MONTREAL ET BANLIEUE... \$10.00

Édition hebdomadaire

CANADA... \$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE... \$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Un grand chef

Le maréchal Fayolle

Le chef de la mission qui vient d'arriver aux Etats-Unis et qui sera chez nous samedi est l'un des grands soldats français. L'un de ceux qui, dans la dernière guerre, ont joué un rôle de toute première importance. C'est en même temps l'un des hommes de premier plan dont les dépêches nous ont le moins parlé.

Cela tient à beaucoup de choses et, d'abord, à ceci: le maréchal Fayolle a terminé la guerre, il a accompli ses plus hautes tâches comme commandant de groupe d'armées. Or les commandants de groupe étaient précisément ceux dont les journaux avaient le moins l'occasion de parler. Ils tenaient à l'affiche le nom des généralissimes — il n'en pouvait être autrement — ils étaient, aux jours de combat, les exploits de telle ou telle armée — l'armée Gouraud, par exemple, ou l'armée Mangin — qui s'étaient particulièrement distingués; mais, du commandant de groupe d'armées, intermédiaire entre le généralissime et les commandants d'armée, chargé de coordonner et de diriger l'action de ces derniers, il n'était presque pas question. N'ayant ni l'éclat du commandement suprême ni le prestige de l'action directe, les chefs de groupe restaient dans une sorte de pénombre. Les techniciens se rendaient bien compte de la haute importance de leurs fonctions, mais le public ne les voyait pas agir. La demi-obscurité qui entourait le maréchal Fayolle était le partage de son collègue Maistre, un autre commandant de groupe. Quant à de Castelnau qui, au moment de l'armistice dirigeait les armées de l'Est et devait, à la tête de plus d'un demi-million d'hommes, dit-on, porter le dernier coup aux Allemands, on n'en a jamais moins parlé que pendant cette dernière période. Le public, celui d'Amérique tout au moins, était beaucoup plus familier avec les noms de Mangin et de Gouraud, simples commandants d'armée, qu'avec ceux de leurs chefs immédiats.

Mais cette demi-obscurité ne change rien à la réalité des faits. Le mérite des chefs, l'importance de leur rôle ne dépendent point de la plus ou moins grande place que leur nom tient ou a tenue dans l'imagination populaire. Et, pour résumer particulièrement le rôle de premier plan du maréchal Fayolle, il n'est besoin que de transcrire cette citation d'octobre 1919 (alors qu'on lui attribuait la médaille militaire: "Merveilleux soldat qui depuis 1914 n'a cessé de lutter contre l'ennemi. En 1918, l'a saisi à la gorge et a pris une part prépondérante à la victoire. A dirigé les opérations de ses armées avec une sûreté de jugement, une décision et un sens des réalités incomparables. A les plus hauts titres à la reconnaissance du pays."

La rapide ascension du maréchal Fayolle est l'une des plus remarquables et des plus dramatiques de la guerre. La mobilisation surprit à Clermont-Ferrand, charmant par l'étude et la culture des roses les ennemis de sa retraite, celui que la limite d'âge venait de chasser de l'armée active et qui paraissait bien devoir finir ses jours comme simple général de brigade. (On sait que le maréchal Pétain était de même à la veille d'être atteint par la limite d'âge avec le grade de colonel.) N'avait-on point su deviner les mérites éminents de l'homme ou la malveillance avait-elle entravé sa carrière, nous l'ignorons, mais on affirme que le futur maréchal ne se plaignait point de ce que d'autres qualifiaient d'erreur ou d'injustice. Il estimait, paraît-il, qu'un officier qui a eu l'honneur de commander un régiment français doit se tenir pour satisfait et ne s'occuper plus que de l'employer utilement et agréablement les années qui lui restaient à vivre.

La guerre est une rude épreuve. Elle a brisé bien des carrières en même temps qu'elle révélait des forces nouvelles. D'aucuns n'ont pu résister à l'effort physique qu'elle exigeait, d'autres ont paru incapables aux lourdes tâches qu'on leur avait confiées ou qu'imposaient les gigantesques développements de la lutte. D'autres, au contraire, n'ont fait que grandir et monter. Ce fut le cas du général Fayolle, qu'on avait rappelé à l'activité. De poste en poste, il devait atteindre à l'un des plus hauts commandements, toujours calme, à-t-on dit, toujours de plain-pied avec la tâche nouvelle. Le maréchal Foch, dans un discours fameux, auquel il serait présomptueux de vouloir ajouter quoi que ce soit, a résumé la carrière de son compagnon d'armes — son ancien camarade de Polytechnique, "C'est Fayolle, disait-il, reprenant du service en 1914 pour défendre Nancy, sauver Arras, conduire en 1916 l'offensive violente de la Somme qui usera les Allemands et les fera reculer de Noyon à Saint-Quentin, penant en 1917 en Italie, après Caporetto, consolider la ligne du Piave, en particulier par la prise du Monte-Tomba. Quand arrive mars 1918, les Allemands, par un effort imprévu, tentent de s'ouvrir un passage entre les deux armées anglaise et française; la rupture est imminente. En cette sanglante semaine-sainte, les deux bataillons de la porte sont un instant écartés, mais Fayolle la referme et met le verrou. Nous pouvons, le jour de Pâques, chanter l'Alleluia. Du 9 au 13 juin, il arrête l'armée Von Hutier sur le Marais, puis retient l'ennemi dans sa poussée pour élargir la poche réouverte jusqu'à la Marne, et, prenant enfin une offensive sans trêve, il poussera sa marche jusqu'au Rhin de Mayence."

La guerre finie, le général Fayolle rentra tranquillement dans ses foyers. Le vainqueur devait rencontrer là, depuis cinq ans, son premier échec. Les élections sénatoriales approchaient. Un certain nombre de ses concitoyens le prièrent de laisser poser sa candidature. Le général y consentit, mais les maîtres de la politique locale jugèrent que Fayolle était trop de droite pour qu'on l'envoyât représenter au Sénat son département. Il resta sur le carreau.

Les autorités françaises lui ont depuis prodigué les honneurs. Il a reçu la médaille militaire, été fait maréchal de France, chargé de présider une importante commission, désigné pour les missions à l'étranger. Il apparaît aujourd'hui comme l'une des hautes figures de l'Europe militaire.

Omer HEROUX.

Encore un pas en avant

La commission métropolitaine demande la constitution d'un plan de Montréal et son agglomération. — Mesure urgente qui doit nous épargner le ruineux retour de la spéculation immobilière désordonnée. — L'opinion d'une autorité de valeur reconnue: M. Thomas Adams. — La commission d'embellissement. — Opinion d'un architecte anglais — elle est facultative dans la nouvelle charte. — Pourquoi le gouvernement et la députation de Québec doivent la rendre obligatoire.

La commission métropolitaine vient de prendre une excellente détermination. Depuis quelques mois la commission administrative a mis à l'étude la question de faire dresser un plan de l'agglomération métropolitaine. On a même voté une somme qui doit être employée à défrayer cette vaste entreprise. Mais comme il y a telle chose que les virements de fonds qui détournent un crédit de la fin à laquelle le destinait le budget, lors de son adoption, la commission métropolitaine fait bien insister.

Le lecteur sait depuis combien de temps, au risque même de l'ennuier, nous réclamons de l'administration de Montréal cette concession élémentaire à la science moderne de l'urbanisme. Les villes ne doivent plus grandir et se développer à la diable. L'expérience nous prouve trop qu'il en coûte pour que nous persistions dans cette erreur ancienne.

Si nous n'en profitons pas, pour nous protéger contre des promoteurs de compagnie d'immeubles, nous conduirons la ville au fond d'un gouffre financier ou, du moins, nous alourdirons jusqu'à la rendre intolérable le fardeau qui pèse sur le dos du contribuable montréalais. Aujourd'hui, pour établir la nécessité de ce plan de développement, nous nous sommes heurtés à la difficulté de passer la parole à un autre.

Cet autre est un expert de valeur reconnue, tant en Angleterre qu'au Canada, où il est au service de la commission de conservation. Dans une brochure que cette commission a récemment publiée M. Adams établit les responsabilités du désordre matériel et financier des villes. Il est bon de peser et de méditer ses paroles, à la veille d'une campagne municipale.

"Les responsables du système de gaspillage et de prodigalité que l'on a suivi, sont ceux qui ont le pouvoir de l'arrêter ou de le remédier à ses déficiences. Ce pouvoir n'est pas aux mains du constructeur particulier, ni de l'agent en immeubles, pas plus qu'en celles du propriétaire ou du locataire d'une maison d'habitation. Tous sont les victimes du système, même s'ils en servent pour des fins particulières. Ce sont les administrateurs municipaux qui ont le pouvoir d'amener les conditions de logement, de transport, de l'expansion industrielle et d'autres facteurs des problèmes d'une ville moderne. Le conseil de ville, subordonné à la loi municipale de la province, est donc responsable des déficiences existantes et de leur redressement. Par exemple, si le terrain est subdivisé 20 ou 50 ans avant son utilisation pour y bâtir des maisons, subdivision qui a pour conséquence un gaspillage de capital en développement, une réduction de production agricole à la porte de la ville, etc., la faute en revient au conseil qui peut poser des conditions pour prévenir un tel excès de subdivisions. Si dans les faubourgs d'une ville il y a des milliers de lots inoccupés, desservis par des milles de rues pavées, de conduites d'égouts et de services d'eau, qui ne rapportent des revenus à personne, le blâme retombe sur la ville parce qu'elle n'a pas su prendre les moyens voulus pour empêcher l'éparpillement des maisons."

"Les moyens de locomotion, nécessaires au développement des industries et au transport des ouvriers à leurs places de travail et chez eux, peuvent être établis facilement dans une ville dont le plan a été bien tracé, et où les rues sont larges et la hauteur des édifices fixée pour empêcher l'encombrement. On a dépensé d'énormes sommes d'argent pour enlever des maux qui n'auraient jamais dû exister, parce qu'ils avaient pour causes principales la construction de maisons au hasard et la mauvaise subdivision des terrains, auxquelles il faut ajouter le manque de plan pour les réseaux des tramways."

"Le terrain pour la construction d'établissements industriels ou de maisons d'habitation est souvent d'un prix excessif et frappé d'un impôt d'évaluation dont la ville est responsable. Les estimations du terrain sont exorbitantes lorsqu'elles ne permettent pas d'y faire des plantements et des améliorations stables; ce qui, par ailleurs est regrettable, c'est que le terrain n'est pas subdivisé pour permettre aux industries de s'y établir avantageusement. Des quartiers propices à l'installation d'industries sont occupés par des constructions qui ne devraient pas faire face à des lignes de tramways, à des canaux ou à des rues principales. Ceux qui veulent les établir dans la ville ou les faubourgs sont souvent tenus d'acheter des emplacements, subdivisés en petits lots et vendus à plusieurs acquéreurs, dont quelques-uns demeurent peut-être en des endroits éloignés du monde. Un tel état de choses peut souvent éloigner d'une ville ou des environs les in-

dustriels désireux de s'y établir; car, en certains cas, ils se verraient dans l'obligation de démolir des rues bien pavées et d'autres services publics construits pour desservir un genre de développement tout à fait différent de celui que nécessite l'industrie."

"L'urbanisme ou l'aménagement rationnel et la répartition du terrain et des constructions peut contribuer grandement à l'amélioration des anciennes parties des villes actuelles, en réglementant la hauteur des édifices, la densité et le caractère de l'usage du terrain et des constructions. Cependant, la plus grande difficulté et surtout la plus urgente nécessité, c'est l'aménagement des terrains en voie de développement ou inoccupés par des maisons, dans les faubourgs à proximité des villes. Les fautes du jour que les hommes d'affaires prennent quelquefois pour des vérités, et qui les ont empêchés de condamner les conditions actuelles — malgré la constatation des maux qui en résultent — enseignent que la spéculation en immeubles est inoffensive sous toutes ses formes actuelles, et que les hautes édifices sont un indice d'une entreprise bien dirigée."

Nous avions écrit, il y a quelques semaines, un article, où nous conseillions la création obligatoire d'une commission d'architecture. Un architecte de langue anglaise veut bien nous écrire, après nous avoir demandé de lui faire tenir le numéro du *Devoir* où était publié cet article, son entière approbation.

Le *Star*, de son côté réclame ces jours derniers la formation d'une commission pour la conservation des arbres d'ornementation.

Comme nous l'écrivions dans le temps; la nouvelle charte contient en germe cette double commission, dont elle prévoit la formation. Cette commission, le nouveau conseil pourra la former, mais il n'y sera pas tenu.

Nous demandons, encore une fois, au gouvernement et à la députation de Québec, lors de la session qui aura lieu à la fin de septembre ou pendant les premiers jours d'octobre, de prendre soin: 1o de rendre impérative la formation de cette commission d'embellissement.

2o De lui constituer un budget intangible, sacré; le budget de l'esthétique à même les fonds généraux de la ville, ou en lui permettant de percevoir certains impôts spéciaux ou de s'assurer certaines recettes comme par l'exploitation des kiosques ou l'on vend des rafraîchissements et des confiseries dans les parcs, etc.

3o De définir nettement ses pouvoirs et sa juridiction et d'inclure dans celles-ci l'administration des parcs, le soin des arbres d'ornementation, dans toute la ville, et le contrôle, au point de vue esthétique, de la construction extérieure des maisons, au moins dans certaines rues.

Cette question n'a paru jusqu'ici émuvoir qu'un architecte anglais, mais elle intéresse tout le corps qui devrait en saisir l'opinion et agir, au moyen de cet irrésistible levier, sur le gouvernement.

Il est inutile d'attendre, en effet, ces améliorations d'un conseil municipal élu par aucun mode de représentation quelconque. Les échecs continueront M. Décarie et s'occuperont que des questions d'affaires. Les priorités visent plus haut et plus loin, c'est demander à un corps démocratique constitué de rendre ce qu'il est incapable de rendre, parce qu'il ne l'a pas. Il juge toutes les questions au point de vue électoral. Ce qui importe, c'est ce qui est populaire; il quête des votes. Dans le cas de Québec, ce n'est plus la même chose. Ce n'est pas l'argent de la province que le gouvernement et la députation dépensent en constituant cette commission.

Louis DUPRÉ.

Bloc-notes

Cette démission

Le *Devoir* a été à peu près le seul quotidien de la province à parler des graves accusations portées, ces semaines-ci, par un avocat libéral de la Rivière-de-la-Loup, M. Pouliot, contre le député libéral du comté, à Québec, le docteur Parrot. Les journaux de ce matin nous apportent le texte de la lettre de M. Taschereau, premier ministre provincial, au député mis en cause, où M. Taschereau le prie de donner sa démission. M. Parrot s'est exécuté. Il s'est rendu à la demande de M. Taschereau, bien qu'il eût préféré saisir les tribunaux civils de toute l'affaire. Il y a déjà quelques semaines, le *Devoir*, en publiant une lettre de M. Pouliot sur le sujet, a fait savoir à M. Parrot qu'il était prêt à publier sa propre version. M. Parrot n'a pas donné signe de vie, quoique M. Gauvreau, député du même comté à Ottawa, eût dès lors parlé dans différentes réunions politiques, de l'intention de son collègue de poursuivre son accusateur. Interpellé par M. Pouliot à ce sujet, M. Taschereau a cru de voir exiger la démission de M. Parrot et le renvoyer devant ses électeurs. La solution peut être élégante et facile. Mais elle est loin d'être complète. M. Taschereau est procureur-général de la province. M. Parrot a été député à venir à ces jours-ci, M. Taschereau, en sa qualité de procureur-général, a l'obligation de sévir contre ceux qui violent la loi provinciale. Or, M. Pouliot accuse M. Parrot d'avoir profité de sa qualité de député pour spéculer sur le domaine public. M. Pouliot a for-

mulé des accusations précises, puis-que M. Taschereau a exigé la démission de M. Parrot. En ce cas, la sortie du personnage inculpé, à tort ou à raison, ne doit pas être l'affaire de M. Pouliot. M. Pouliot a demandé une enquête sur toutes les concessions de lots dans le comté de Temiscouata, depuis que M. Parrot a été élu député. Les électeurs du comté ont appuyé cette demande de nombreuses résolutions. M. Taschereau et le ministre des terres ou de la colonisation ne doivent pas se dérober ainsi, puisque M. Pouliot a nettement mis en cause le ministre. Il faut une enquête immédiate sur les opérations de M. Parrot avec le ministère intéressé. Tant que M. Taschereau ne l'accordera pas, on peut croire que le gouvernement veut étouffer un scandale possible, en sacrifiant M. Parrot. Cela ne suffit pas. Le procureur-général manquera à son devoir s'il n'intervient pas, et le premier ministre, au sien, s'il ne fait pas faire l'enquête rendue nécessaire par les révélations de M. Pouliot. M. Taschereau a bien débuté en exigeant la démission de M. Parrot. Qu'il aille maintenant au bout de sa tâche. Il en a l'obligation.

Le "Soleil" et M. Sauvé

On se rappelle encore, dans le monde des journalistes, le bref compte rendu que le *Soleil* fit jadis d'un discours de trois heures de durée, bourré de faits importants et d'accusations précises, que M. Bourassa prononça un jour à l'Assemblée législative, à Québec. M. Bourassa a aussi parlé, dit le *Soleil*, le 10 septembre. Il s'est un peu amélioré, depuis, en apparence. C'est ainsi qu'il donne à peu près trois quarts de colonne au discours de M. Sauvé à Québec, mardi soir. Mais, à la lecture, on s'aperçoit que le *Soleil* ne résume pas du tout le fond du discours de M. Sauvé. Ce lui-ci a dû lui faire tenir le texte de son discours dès la veille, cependant, puisque le *Soleil* parle lui-même de la prévoyance de M. Sauvé qui, en vue de cette surprise, avait la veille fait tenir aux journaux copie du discours qu'il allait prononcer. Dans les circonstances, quel que le *Soleil* pense de M. Sauvé, et quelles que soient les querelles personnelles de son rédacteur avec le chef de l'opposition, le moins qu'il pouvait faire, c'était de donner un compte rendu honnête du discours de celui-ci. Le résumé qu'il en publie se borne à ceci, que M. Sauvé est profondément susceptible, qu'il répond "bêtise par bêtise" à M. Taschereau, qu'il est "un profond homme d'Etat" qu'il s'est "époué" et que les journaux en ont pris pour leur rhume". Dans le discours de M. Sauvé, un point, c'est tout. M. Sauvé en prend à son aise avec ses lecteurs; les considère-t-il donc comme des gens profondément stupides, et s'imagine-t-il que pareil compte rendu les impressionnera favorablement? Ce quotidien québécois se donne comme un journal d'information. Le premier devoir d'un journal à nouvelles, c'est d'informer ses lecteurs. Le *Soleil* a parfois de curieuses façons de le faire. Il reste à voir jusqu'où, en servant les rancunes de son rédacteur, il avance les affaires du premier ministre.

Spéculation

Dans une note en marge de la dégringolade sensationnelle des valeurs ordinaires de la *Riverton Pulp and Paper Co.*, le *Farmers' Sun*, de Toronto, écrit: "Le mal que les hommes font vit après eux. Max Aiken (Beaverbrook), au temps où il faisait des amalgams de compagnies, forma la *Royal Securities Corporation* pour lancer ses différentes entreprises. Aujourd'hui, on blâme la *Royal Securities Corporation* à cause de la culbute de la *Riverton Pulp and Paper Co.* Cette maison a acheté d'immenses réserves forestières, qu'elle a cédées à la *Riverton Company*, "pour valeur", car elle en a touché plusieurs millions de dollars. Il est grand temps que la loi défende enfin le mouillage des valeurs et les fusionnements." Les quelques centaines d'épargnants qui ont voulu rassembler l'argent à la Bourse en mettant leurs économies sur les valeurs lancées par Beaverbrook et les y ont perdus, devront être de l'avis du *Farmers' Sun*.

A Ottawa?

On parle de tenir la prochaine conférence impériale à Ottawa. On y est favorable, à Londres, à ce que l'able le correspondant de la *Canadian Press*, qui accompagne M. Meighen outre-mer, il ne s'agit même plus que d'en fixer la date. Sera-ce l'an prochain? M. Meighen a été élu à faire en 1922; il ne doit pas particulièrement tenir à ce qu'il y ait ici, avant un appel aux électeurs, une réunion où l'on tentera de le faire se compromettre, alors qu'il ne tient aucunement à paraître pencher du côté de l'impérialisme. Il préférera, sans doute, renvoyer l'affaire après les élections.

G. P.

Lisez et faites lire

Les deux dernières brochures de M. Henri Bourassa:

La presse catholique et nationale (prix, franco, 38 sous l'exemplaire, \$3.50 la douzaine).

Une mauvaise loi (prix, franco, 28 sous l'exemplaire, \$2.50 la douzaine).

En vente au *Devoir*, service de librairie.

C'est la fête de la Patrie

(Pour lire ce soir)

Dès cette aube vespérale qu'allument les feux de la Saint-Jean jusqu'à la nuit ensablée par les feux d'artifice, l'âme canadienne a vécu, fière sous le claquement de ses trois-couleurs et grisee par l'harmonie de ses fanfares, un jour, un long jour d'allégresse.

Les brillantes cavalcades et les somptueux cortèges suivis par des foules en liesse ont dû suspendre leur marche triomphale pour venir se dérouler aux yeux de leur beauté, les splendeurs solennelles des rites divins. Et, grise sans doute à l'intercession de notre grand patron, saint Jean-Baptiste, l'Église, maternelle toujours, a bien voulu abdiquer ses droits aux chants sacrés pour permettre à nos voix d'y mêler, comme une prière nouvelle pour notre patrie, nos hymnes nationaux.

Puis, dans l'air alourdi par les parfums des moissons en fleurs, la voix chaude de l'éloquence a frémi sur les foules charmées en redonnant, avec des envolées à la fois gracieuses et superbes, les merveilleux accents de notre foi antique, de nos espoirs nouveaux, de notre immuable amour.

En gerbes d'enthousiasme, les applaudissements ont surgi des mains tendues vers le ciel, et l'âme nationale a voulu épuiser sa réserve de joissances. Les heures ruisselantes du midi ont donc la main aux heures pâles du soir pour former une farandole riante qui a vu des équipes juvéniles lancer des fusées lumineuses dont les bouquets d'étoiles allaient fleurir, dans une atmosphère d'apothéose, la plaine infinie, déjà si scintillante, du firmament bleu.

C'est la fête de la Patrie!

Pendant que tout autour de nous, les feux de joie s'éteignent avec les derniers échos de la fête et que, en nous-mêmes, meurent les notes finales de cette journée d'allégresse, se recueillons-nous. L'heure est plus que toute autre propice, et celle qui la suivra s'annonce solennelle.

Tous, plus ou moins activement, nous avons pris part à la joie nationale en célébrant notre glorieux patron saint Jean-Baptiste. Et c'est bien, car, c'est la fête de la patrie, mais sera-ce pour avoir crié: Vive le Canada! que nous serions quittes envers ce devoir primordial de l'amour que nous devons avoir pour notre pays? Nous ne le croyons pas. Nous savons, à l'heure où nous nous levons, que l'amour vrai, celui-là même qui doit animer tout patriotisme digne de ce nom, ne doit pas, ne doit pas rester inactif, et qu'il ne trouve nulle part une expression plus parfaite de sa vivacité que dans le sacrifice.

Avant donc de rechercher ce que nous avons à faire pour prouver pratiquement notre amour à la patrie, demandons-nous d'abord ce que nous avons fait jusqu'ici. Jour par jour, nous nous sommes efforcés, pour l'extension de sa grandeur morale et de son influence, pour la conquête de sa prospérité et de sa gloire.

Jetons un regard scrutateur au fond de notre conscience et ayons la franchise de reconnaître que nous n'avons rien fait pour notre pays; ou que nous avons fait bien mal le très peu que nous avons fait. Il y a à cet égard d'humilité à faire qui nous sera salutaire: ne le négligeons pas.

Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de notre race, que nous comptons dans nos rangs des glorieux champions de la cause catholique et française, je veux dire: canadienne. Leur action patriotique se dresse toute en lumière à l'horizon de nos ambitions; de très loin nous la saluons comme un phare qui nous indique le port du salut.

Malheureusement, ce sont des exceptions qui se font trop rares. Pour le plus grand nombre, pour nous, pour moi, pour d'autres encore, nous ne sommes pas plus que nous ne sommes pas plus qu'un égoïsme qui nous dégrade, une apathie qui nous humilie, si ce n'est une tiédeur dont les effets sont plus néfastes encore? Serons-nous de ceux, hélas! toujours trop nombreux, qui n'attendent qu'un signe pour renier leur drapeau et passer dans le camp ennemi? Dieu nous en garde!

L'enthousiasme est dans l'air, ce soir; et l'idéal, cet oiseau bleu, cherche un nid pour s'y blottir. Que dans le recueillement ému de cette heure, nos âmes s'ouvrent à une ambition digne de la noble cause que nous servons.

Cette heure n'est-elle pas, en effet, des plus solennelles; ses conséquences ne sont-elles pas singulièrement graves pour nous tous, qui vivons, riens et inconscients, au bord d'un cratère tout fumant déjà, et dont la lave meurtrière monte, monte... Au dedans comme au dehors, des ennemis, aussi audacieux que tenaces, se ruent — et cela avec un ensemble inquiétant — en vagues pressées pour livrer un assaut à tout ce que nous avons de plus cher et renverser ainsi la citadelle sacrée de notre vie nationale et religieuse. C'est pourquoi, aujourd'hui moins que jamais, nous n'avons pas le droit d'hésiter, de reculer, de fuir: ce serait être lâche, traître ou apostat; et crions-le bien haut: nous ne sommes pas de cette race.

Chacun de nous a son poste bien marqué dans cette nécessaire résistance, ennoblée déjà par tant d'héroïsme. Tous, oui, tous, nous devons être prêts à lutter virilement et jusqu'au bout; tous, nous devons être décidés à trapper sans merci et à vaincre, coûte que coûte.

te; tous, nous devons préférer la mort à une trahison qui renierait à la fois notre langue, notre pays, notre Dieu.

Nos aïeux nous ont forgé une âme canadienne, toute de loyauté et de vaillance; trempons-la dans la volonté de vaincre, et dans la volonté de vaincre. On a dit que nous étions une race de gentilshommes; soyons mieux et plus encore, soyons une race d'hommes supérieurs.

Devenir un homme supérieur est une ambition des plus légitimes. C'est une obligation qui s'impose déjà, non moins vigoureuse au garçonnet qui épelle, qu'au plus jeune apprenti de nos innombrables métiers. Cette obligation se mue en nécessité pour toute la classe dirigeante, depuis le plus humble ouvrier jusqu'au plus haut chef de nos pouvoirs civils et religieux. Il nous faut, à tout prix, cesser d'être quel-que chose pour devenir quelqu'un dans la sphère d'activité où nous sommes appelés à dépenser nos énergies.

Résumons-nous donc une bonne fois à secouer notre paresse et notre engourdissement; à vaincre cette médiocrité, ennemi capital de nos vies intellectuelles, sociales, religieuses et morales. Par une série de tous nos efforts; par une série de nos plus légitimes orgueils, affirmons-nous des hommes supérieurs, dans les plus humbles métiers comme dans les positions les plus élevées. Cette supériorité des individus fera la supériorité de la masse. Que notre personnalité nationale donne enfin sa mesure et alors, mais alors seulement, l'œuvre d'élevation que poursuivent nos "autorités", nos "spécialistes", nos "compétences", sera vraiment efficace, car elle aura trouvé en nous des outils dociles, des collaborateurs intelligents, seigneusement préparés pour concourir à l'édification de la grandeur et de la prospérité nationales.

Que nul donc ne se dérobe à cette noble entreprise du devoir, La Patrie a besoin de toutes ses forces; de celles des faibles et des forts, des petits et des grands, des pauvres et des riches. Ne sont-ce pas les gouttes d'eau qui créent les torrents les plus impétueux?

Et vraiment, la Patrie ne nous demande rien d'héroïque. Nous devons la reconnaître avec une gratitude mêlée de ferveur; à la grande voix, nous devons lui dire: "Dieu, a été large avec nous, donne de dons et de talents en rien inférieurs à ceux dont s'enorgueillissent les autres nationalités. Qui donc parmi nous n'a pas, reçu au moins, un talent? Rappelons-nous des larmes et en tremblant, la sévérité du Bon Maître à l'égard du mauvais serviteur, lequel, non content de le laisser improdudif, avait enfoncé l'unique talent reçu de la munificence divine. C'est donc un de nos devoirs les plus rigoureux, de faire valoir le don de Dieu; une résolution générale s'impose ici aux âmes fortes. Dieu les soutienne."

Mais, auprès de ces talents, nous avons, il est franc de ne pas le nier, nos vices et nos larves; ce que l'optimisme nommerait tout bellement les défauts de nos qualités: Battons en brèche, sans relâche et sans pitié, ces remparts où se cache notre lâcheté, où s'abritent mal toutes nos hontes; remparts qui gardent plus mal encore les tristes secrets de nos déficiences et de nos trahisons. Allons pour cela puiser le courage aux sources pures où nous avons abreuver l'humanité généreuse. Et parce que leur sang coule dans nos veines et que leur gloire est la nôtre, nous ne devons pas leur nom et leur plus précieux héritage, hantons nos efforts à la hauteur de leur audace et poussons nos énergies et nos vœux à raffermir la défense de nos plus chères libertés, à la conquête de nos plus imprescriptibles droits.

Les heures moins fortes sonneront cependant; il est bon de les prévoir afin qu'elles ne marquent pas notre défaite.

Ne nous laissons jamais abattre par les doctrines des pontifes du pessimisme qui souvent sont ceux de l'impuissance. Une saine connaissance de quelques froides théories semble les autoriser à réduire les manifestations si diverses de la vie, à la forme mesquine entrevue par leur intellect aux abois. Plaignons ces patriotes transcendents de n'avoir que cette force négative à mettre au service de la Patrie, et soyons fiers de l'activité créatrice qui nous permet de leur fournir la matière propre à exercer leur unique talent. Ne mettons pas, cependant, la grossière erreur de fermer l'oreille à leur déprimant "cul bono"; qu'il soit plutôt un stimulant, un aiguillon pour nous forcer à avancer toujours plus vers l'idéal de perfection que nous avons rêvé. Ne glissons pas non plus dans un matérialisme brutal qui pousse à nos désirs vers la jouissance immédiate du fruit de nos travaux. Le voudrions-nous, d'ailleurs, que nous ne le pourrions pas, à moins, toutefois, que nous ambitions les plus élevées ne dépassent pas la plus inférieure médiocrité. En effet, où en sommes-nous dans la connaissance, l'exploration et la culture de ces champs immenses qu'on appelle les belles-lettres et les industries, etc...? Avouons candidement que ce sont pour nous des terroirs à peine entrevus, à peu près inviolés. Nous sommes à la barrière et la médiocrité est cette barrière que nous franchir notre

(Suite à la 2ème page.)

Billet du soir

Plus haut

(D'après Longfellow.)

A la nuit tombante, dans un village alpin, lentement passe un vieil homme. Vers les glaciers et les rochers, il monte, arborant une bannière à l'étrange devise: Excelsior! Son front est las. Mais son oeil brille autant qu'une épée toute neuve; et comme la voix du cor retentissent les accents de cette langue inconnue: Excelsior!

Il voit, en passant, d'heureux foyers où flambe un feu clair. Là-bas, étincellent aussi les glaciers solitaires. De ses lèvres un gémissement s'échappe: Excelsior!

"Ne monte pas!" lui dit un vieillard. "La tempête gronde sur nos toits. Ce torrent qui mugit est large et profond!" Vibrante, la voix de l'adolescent claironne: Excelsior!

"Garde à la branche de pin dressée! Gare à la foudroyante avalanche!" A ce dernier bonsoir du voyageur, là-haut, bien haut, une voix

répond: Excelsior!

A la pointe du jour, à l'heure où les moines du Saint-Bernard psalmodient leur traditionnelle prière, une voix lança dans l'air effrayé: Excelsior!

Enseveli dans la neige, à côté d'un chien fidèle, on découvrit un jeune homme, serrant encore, dans sa main glacée, cette bannière à l'étrange devise: Excelsior!

Il gisait là, inanimé, mais si beau! dans le brouillard gris et froid. Et voici que, des profondeurs du ciel serein, un mot tomba comme une étoile: Excelsior!

MARIUS.

Numéros qui manquent

Il nous manque, à l'heure présente, quatre numéros du *Devoir*, pour compléter une collection: ceux du 21 février 1915, du 14 août et du 20 novembre 1916, du 14 août 1917 et du 26 juin 1919.

Nous remercions d'avance ceux de nos lecteurs qui les adresseront au "secrétaire de la rédaction, le *Devoir*, Montréal."

La St-Jean-Baptiste

ON ALLUMERA
LE BUCHER

C'EST CE SOIR, AU PARC LA-FONTAINE, QUE LES FEUX DE LA SAINT-JEAN SERONT ALLUMÉS. — LA VIEILLE COUTUME EST RETABLIE.

Le comité formé pour la célébration de la fête nationale dans l'est et le nord de la ville, s'est réuni hier soir, sous la direction de M. Léon Trépanier. L'ordre de la procession y a été définitivement arrêté. Le départ se fera à huit heures précises, vendredi matin, au parc La Haye, en face de l'église du Saint-Enfant-Jésus, au Mile-End.

Ce soir, au Parc Lafontaine, auront lieu les feux de la Saint-Jean. Tout fait inaugurer que ce sera une magnifique flambée. Le comité a obtenu de la Compagnie des Tramways cent vingt-cinq traverses. En plus il y aura vingt-cinq charils enduits de matières inflammables. Le bûcher a 75 pieds de diamètre et sera surmonté d'un pavillon. Le tout sera arrosé d'un baril de pétrole. Avant l'allumage du bûcher par le maire, on lancera des pièces pyrotechniques. A dix heures l'Harmonie de Montréal jouera quelques rigodons, puis tout le monde sera appelé à chanter "O Canada".

Un aéroplane survolera dans l'après-midi du 24, le carrousel vivant au Parc Lafontaine. Une distribution de cent prix offerts par la maison Beauchemin, sera faite aux enfants.

Enfin, les organisateurs prient instamment les citoyens qui sont domiciliés sur le parcours de la procession de pavoiser leur résidence.

Les citoyens de la rue Rachel ont déjà confié à un entrepreneur la décoration de leur demeure. L'itinéraire, arrêté par le comité général des sections nord et est de la Société St-Jean-Baptiste est le suivant:

Point de ralliement au parc La Haye, en face de l'église du Saint-Enfant-Jésus, et parcourez par les rues Laurier, des Carrières, Berri, Mont-Royal, Christophe Colomb, Marie-Anne, Fabre, par Lafontaine, Rachel, St-Hubert, Sherbrooke, St-Denis, Rachel, jusqu'à l'église St-Jean-Baptiste.

ORDRE DE LA PROCESSION

- 1—Garde de la police à cheval.
- 2—Commissaire ordonnateur en chef, J.-P. Girard.
- 3—Fanfare de la Section Saint-Jean-Baptiste No 13.
- 4—Section Saint-Jean-Baptiste No 13, avec drapeau et bannière et délégation de l'A. C. J. C. et société paroissiale.
- 5—Section Etienne Parent No 3, avec drapeau et bannière.
- 6—Section de Salaberry No 46, avec drapeau.
- 7—Fanfare de la section de La Haye No 18.
- 8—Section de La Haye No 18, avec drapeau.
- 9—Section St-Edouard No 8, avec drapeau.
- 10—Section Montcalm No 3, avec drapeau.
- 11—Fanfare du Mont Saint-Louis.
- 12—Section Duvernay No 1, avec drapeau.
- 13—Section Champlain No 11, avec drapeau.
- 14—Détachement de la Garde Dillard.
- 15—Section Lafontaine No 13, avec drapeau.
- 16—Section Papineau No 25, avec drapeau.
- 17—Fanfare de la section Olier No 24.
- 18—Section Olier No 24, avec drapeau.
- 19—Délégation du conseil Lafontaine de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.
- 20—Section Saint-Louis de France No 42.
- 21—Section Saint-Denis No 37, accompagnée de sa chorale et drapeau.
- 22—Section Saint-Jacques No 34, avec drapeau.
- 23—Fanfare de la section de l'Immaculée-Conception No 2.
- 24—Section de l'Immaculée-Conception No 2, avec drapeau.
- 25—Section Dillard No 6, avec drapeau.
- 26—Délégation des sections No 15-Dame, No 24-Centrale, No 15-Derville, No 17-Dessources, No 20-Longueuil, No 21-Notre-Dame de Grâce, No 26-Cavalier de Lasalle, No 27-Verdun, No 31-St-Ucol, No 32-Verchères, No 35-Louis-Hébert, No 36-Sauvage-Récollet, No 39-Père Marquette, No 40-Saint-Eustache, No 41-Notre-Dame du Perpetuel Secours, No 44-Marguerite Bourgeoys, No 45-St-Clement, No 47-Hawkesbury, No 48.
- 27—Délégation de la Société des Artisans Canadiens-Français.
- 28—Délégation de l'Alliance Nationale.
- 29—Délégation de l'Union Saint-Pierre.
- 30—Délégation de l'Ordre des Forestiers Catholiques.
- 31—Délégation de l'Association des Voyageurs Catholiques de Montréal.
- 32—Délégation des Syndicats nationaux catholiques.
- 33—Délégation de l'A. C. J. C.
- 34—Délégation d'une société mutuelle.
- 35—Délégation de la Société St-Patrice.
- 36—Fanfare de la section Dorion No 22.
- 37—Détachement de Zouaves de l'Immaculée-Conception.
- 38—Le char emblématique de St-Jean-Baptiste, avec une garde d'honneur composée des cadets de l'Académie Commerciale de Saint-Jean-Baptiste.
- 39—La section Dorion No 22, avec drapeau.
- 40—Détachement de l'état-major du corps de pompiers.
- 41—Les invités.
- 42—Le comité général.

DES JOURNÉES
SOCIALES

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES VOYAGEURS DE COMMERCE TIENDRA DES REUNIONS D'ETUDE IMPORTANTES A SAINT-HYACINTHE, SAMEDI ET DIMANCHE.

L'Association catholique des voyageurs de commerce tiendra, samedi et dimanche, des journées sociales, à Saint-Hyacinthe. Nous donnons le programme de ces réunions:

LE SAMEDI, 25 JUIN
Ralliement au séminaire. Amusements.
Le président de Saint-Hyacinthe reçoit dans ses appartements.
11 h. 30.—Réunion dans la salle académique. Présentation des congressistes aux autorités au séminaire.—Discours de M. le chanoine Léon Pratte, supérieur.—Discours du président de Saint-Hyacinthe.
12 h. 15.—Déjeuner à l'anglaise.
Régénération.
2 h. 30.—Séance de travail, sous la présidence d'honneur de M. le supérieur du séminaire.

LA PRESSE CATHOLIQUE

1.—La presse et l'opinion publique: M. Joseph Légaré, Montréal.
2.—Diverses catégories de journaux.—Nécessité d'une presse libre catholique et canadienne-française: M. P.-E. Pelletier, Québec.
3.—Concours de la presse catholique au but et aux œuvres de l'A. C. V.: M. Gilbert Chénier, Hull.
4.—Ce que les voyageurs peuvent et doivent faire pour la presse catholique: M. Alfred Bernier, du comité général.
5.—Echange de vues.—Conclusions.
5 h. 30.—Banquet.—Régénération.
8 h. 30.—Discours dans la salle académique, sous la présidence d'honneur de Mgr F.-Z. Decelles, V.G., représentant de Sa Grandeur Mgr Bernard.

Hommage: Au Pape—Mgr Jecelles, Au Roi.
Au clergé—M. le chanoine Adélard Sénécal.

A la race canadienne-française—M. Henri Bellevue, des Trois-Rivières.

Au Séminaire de Saint-Hyacinthe—M. Armand Boisseau, député au provincial.

A la presse catholique—M. Henri Bourassa.

Au Devoir—M. Raoul Carignan, Montréal.

A l'Action Catholique—M. Alphonse Brown, Québec.

Au Droit—M. Alexandre Grénon, Ottawa.

A l'A.C.V.—M. E.-A. Trépanier, président du comité général.

Conclusions.
Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

LE DIMANCHE, 26 JUIN

6 h. 15.—Lever.
7 h.—Messe, communion générale, action de grâces.
8 h.—Déjeuner.

9 h. 30.—Messe solennelle.
Célébrant: Le R. P. Georges Lebel, S.J., aumônier du comité général.

Prédicateur: M. l'abbé Adélard Fontaine, de Saint-Hyacinthe.

11 h. 30.—Dîner.
Hommage aux cercles:
Montréal: M. Louis Châtelle; Beauce: M. J.-A. Beaulieu; Québec: M. J.-E. Renaud; Hull: M. Isidore Saint-Pierre; Ottawa: M. Horace Trudel; Les Trois-Rivières: M. J.-B. Godbout; Sherbrooke: M. P.-E. Bélanger.

Régénération.
4 h.—Séance de travail:
Nos œuvres.
1.—Guerre au respect humain: M. Alphonse Lauzier, Québec.

2.—Luttons pour le français: M. O.-E. Thibault, Sherbrooke.

3.—Guerre au blasphème: M. Alphonse Debois, Beauce.

4.—Vivent les retraites fermées: M. Arthur Séguin, Saint-Hyacinthe.

5.—Echange de vues.—Conclusions.
6 h.—Bénédiction du Saint-Sacrement.

L'Action française" du
mois de juin

Nul ne voudra manquer la livraison de juin de l'Action française qui vient de paraître. La revue officielle, cette fois, une matière à lire d'une richesse qui a rarement été dépassée. Le mot d'ordre: Nos régiments et la langue française dit enfin, avec le ton qui convient, la vérité qu'il importait de dire depuis longtemps sur le sujet. M. Georges Pelletier fournit l'article du mois sur l'enquête économique. Son travail très élaboré sur notre industrie est bien la chose la plus documentée, la plus au point qui ait été écrite jusqu'ici sur la matière. Cet article qui fera beaucoup penser, fournit d'excellentes directives. L'abbé Langevin-Lacroix nous raconte avec émotion Le pèlerinage Dillard, manifestation qui a si ardemment conquis le public. Un sermon de la Saint-Jean-Baptiste de M. l'abbé Arthur Curotte expose les conditions de notre avenir. C'est l'enseignement substantiel d'un théologien qui renouvelle le sujet en l'appuyant sur une forte base doctrinale. M. Anatole Varier nous apprend l'heureuse nouvelle de la fondation d'un comité des "Amities catholiques françaises" à Montréal. Ce comité est constitué par le comité directeur de l'Action française qui nous fait savoir, en même temps, par la plume de son secrétaire général, le but et les conditions de son action. Mlle Marie-Claire Daveluy consacre aux Etudes de Mlle Marguerite Taschereau quelques pages de fine et pénétrante critique. Et Jacques Brasser termine avec une abondante vie de l'Action française ou nous est particulièrement racontée, dans sa solennité émouvante, la récente fête de Dillard à travers toute l'Amérique française.

M. Omer Legrand

M. Omer Legrand, avocat, ancien président de la Jeunesse Libérale, a maintenant son bureau dans l'immeuble "La Sauvegarde", 92, rue Notre-Dame Est, chambre 41, téléphone Mai-2716.

LA RÉGIE DES
LIQUEURS

M. GEO. SIMARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LIQUEURS, A COMMUNIQUÉ A QUELQUES JOURNAUX CE SUIJET DE NOUVEAU RÉGIME.

Dans quelques jours il y aura deux mois que la nouvelle loi des liqueurs est en vigueur dans la province de Québec. A cet effet, M. Georges Simard, président de la commission a cru bon de donner à quelques journaux un communiqué sur l'administration de la loi. Le président promet que la commission fera tout en son pouvoir pour abaisser le prix des liqueurs.

"La loi, à Montréal, dans son ensemble, fonctionne très bien, et les rigueurs de son application commencent à se manifester. Je suis convaincu que le gouvernement et la commission qui en dépend exécutent toutes les prérogatives voulues par l'esprit public qui motiva le référendum et le vote qui en fut le résultat.

"Les magasins sont bien pourvus de marchandises et, bien que quel- l'approvisionnement, nous n'avons pas de plaintes sérieuses. Le public d'ailleurs comprend que nous ne pouvons pas tout faire à la fois.

"Notre police de surveillance, par sa diligence, a permis de démontrer que l'on entendait que la loi soit observée rigoureusement. Ceci n'est pas pour indiquer que nous entendons être des persécuteurs. Le sentiment exprimé par le public a été de vouloir une loi raisonnable qui empêche les abus, protège l'ouvrier, satisfasse la population en donnant au commerce de l'alcool toute la liberté possible, mais avec des sanctions rigoureuses contre ceux qui commettent des infractions.

"Ceux qui observeront la loi savent qu'ils peuvent compter sur la protection de la commission, qui les défendra contre ceux qui, dans le passé, les ont odieusement exploités.

"La loi remplit le but de la tempérance, parce qu'elle n'intervient pas avec l'option locale et qu'elle n'entrave la liberté de personne; parce qu'elle permet de s'approvisionner de ce que l'on veut boire: alcool, vins, bières. C'est une loi de tempérance et de liberté.

"Deux cas viennent d'être signalés à l'attention publique, au sujet de notre administration. Des journaux ont signalé le fait que la commission n'avait pas suffisamment de vins pour les fins sacramentelles et même laissent planer un doute sur la qualité de ceux qu'elle avait en sa possession. Dans l'autre cas, on déclarait que des vins de Sherry avaient été achetés et qu'après analyse par des experts autorisés, on avait découvert que ces vins de Sherry contenaient jusqu'à 40 p.c. d'alcool.

"Nos fins d'abord le cas des vins pour fins sacramentelles. On dit que la commission est mal approvisionnée. C'est contraire à la vérité. Nous avons plus de 30,300 gallons de vins de messe, analysés méticuleusement ou près de l'être, à Montréal, seulement.

Ces vins sont analysés par le Révérend Père Morin, chimiste-analyste de l'Université de Montréal. Les bulletins de garantie et de définitions sont ici dans nos dossiers.

"Nous avons d'ailleurs à ce sujet des remerciements de plusieurs dignitaires de la hiérarchie ecclésiastique, qui se sont montrés enchantés de la façon dont nous nous étions mis à la disposition du clergé.

"Dans le cas des vins, il nous a fallu agir avec rigueur, étant donné la nature de leur destination. Aussi nous avons dû refuser d'acheter quantité de barils de vins mauvais qui offraient cependant, si l'on en avait cru les déclarations de marchands, à leur sujet, toutes les garanties de vins de messe de bonne marque.

"L'on prenait des raisins secs, de Corinthe et d'autres villes de la Grèce, puis l'on importait du Portugal un composé vinicole infâme que l'on incorporait au raisin. On y ajoutait du sucre et de l'alcool, et le tout était bouilli. Il y en avait en barils et en bouteilles, avec des étiquettes fausses, des marques d'importation apocryphes. C'est contre cela qu'il a fallu défendre le clergé et le public en général.

"Maintenant, dans le second cas: celui de la vente des vins de Sherry contenant 40 pour cent d'alcool, voici ce qui a pu se produire. Il est fort possible que des licences, sous l'ancienne loi, aient été données à leur Sherry, et c'est de ce Sherry que l'on a rempli les bouteilles de la commission.

"Au lieu de nous accuser de malveillance ou de maladresse, dans ces cas-là on devrait plutôt nous remercier la commission d'avoir empêché le délinquant, afin qu'il soit puni, car la commission a besoin de la collaboration du public pour protéger ce même public.

"Afin de ne pas gêner l'action commerciale des grands hôtels et des restaurants qui avaient leur licence et qui ont obtenu leur licence le 1er mai, nous avons envoyé nos chimistes faire l'épreuve des vins de ces établissements, et la commission a fait une transaction sur place avec les propriétaires. Il est évident que l'on a analysé bouteille par bouteille. Dans ces cas-là, dans un groupe, dans une caisse, puis l'on établissait une moyenne. Il est fort possible qu'il y ait des vins douteux encore: les gens évaluent leur ancien approvisionnement, mais c'est rapidement la fin. Les résidus de stocks vont s'épuiser. Il faut noter que l'on n'a eu que peu de temps pour tout remettre en marche: de minuit, le 30 avril, à 9 heures, le 1er mai.

"Comme je l'ai déjà déclaré, ce n'est pas l'intention du gouvernement et de la Commission d'agir en persécution. Nous ne voulons que l'observance de la loi, comme tous ceux qui n'ont pas d'intérêts contraires le veulent. Il n'y a pas de milieu, d'aller plus loin que la loi actuelle ce serait la prohibition. Ainsi des établissements ont déjà perdu leurs permis pour avoir violé la loi. Dans plusieurs de ces cas, en plus des infractions, on offrait au public, pendant qu'il consommait, des divertissements. Ce

n'est pas l'intention de la Commission d'encourager ces choses. Le consommateur n'a pas besoin d'être sollicité par un amusement quand il va consommer son verre de bière dans une taverne. Nous voulons que, dans les établissements qui ont des permis, les gens y entrent pour boire leur verre de bière ou y manger leur dîner sans qu'ils soient invités à consommer davantage par des facteurs de plaisir: revue de ballerines, démonstrations galantes ou autres. Nous ne voulons pas de plaisirs provocateurs ni nous ne pouvons les encourager.

"Maintenant la Commission a refusé des permis de club à un grand nombre de solliciteurs.

"Nous avons une raison pour cela. Après une enquête rigoureuse et minutieuse, nous avons pu nous rendre compte jusqu'à quel point les femmes ont eu raison de se plaindre de ces clubs. Il faut protéger la famille. Et puis, dans la plus grande partie des cas qui nous sont soumis, nous avons constaté que la liste de membres exigée par la loi était une liste de mauvais foi. Après enquête, on y retrouvait des noms de morts, d'absents, de gens dont l'adresse était fautive et, c'est alors qu'usant de notre discrétion, nous refusons les permis.

"Il est vrai que les prix sont élevés, mais cela comme tout le reste est sujet à révision. La commission est actuellement à faire de minutieuses tabulations pour abaisser les prix. Quand ce difficile travail sera terminé, nous établirons une moyenne générale et le public pourra se procurer de la boisson pure à meilleur compte et en toute liberté.

"Songez donc que d'après notre enquête nous avions à Montréal 137 marques de cognacs. Tout cela a été amené ici par la concurrence. Pour les cognacs comme pour les scotch, nous importerons trois bonnes marques: une de qualité supérieure, une de qualité moyenne et une de qualité ordinaire; c'est-à-dire que la liqueur aura moins d'âge que les autres. De cette façon, nous pourrions abaisser les prix et mettre les produits à la portée de toutes les bourses.

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

n'est pas l'intention de la Commission d'encourager ces choses. Le consommateur n'a pas besoin d'être sollicité par un amusement quand il va consommer son verre de bière dans une taverne. Nous voulons que, dans les établissements qui ont des permis, les gens y entrent pour boire leur verre de bière ou y manger leur dîner sans qu'ils soient invités à consommer davantage par des facteurs de plaisir: revue de ballerines, démonstrations galantes ou autres. Nous ne voulons pas de plaisirs provocateurs ni nous ne pouvons les encourager.

"Maintenant la Commission a refusé des permis de club à un grand nombre de solliciteurs.

"Nous avons une raison pour cela. Après une enquête rigoureuse et minutieuse, nous avons pu nous rendre compte jusqu'à quel point les femmes ont eu raison de se plaindre de ces clubs. Il faut protéger la famille. Et puis, dans la plus grande partie des cas qui nous sont soumis, nous avons constaté que la liste de membres exigée par la loi était une liste de mauvais foi. Après enquête, on y retrouvait des noms de morts, d'absents, de gens dont l'adresse était fautive et, c'est alors qu'usant de notre discrétion, nous refusons les permis.

"Il est vrai que les prix sont élevés, mais cela comme tout le reste est sujet à révision. La commission est actuellement à faire de minutieuses tabulations pour abaisser les prix. Quand ce difficile travail sera terminé, nous établirons une moyenne générale et le public pourra se procurer de la boisson pure à meilleur compte et en toute liberté.

"Songez donc que d'après notre enquête nous avions à Montréal 137 marques de cognacs. Tout cela a été amené ici par la concurrence. Pour les cognacs comme pour les scotch, nous importerons trois bonnes marques: une de qualité supérieure, une de qualité moyenne et une de qualité ordinaire; c'est-à-dire que la liqueur aura moins d'âge que les autres. De cette façon, nous pourrions abaisser les prix et mettre les produits à la portée de toutes les bourses.

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

"D'ailleurs, nous commencerons bientôt par le moyen de la publicité une campagne d'éducation à laquelle le peuple a droit, pour bien comprendre la nouvelle loi."

"Nous voudrions que le public bien pensant nous continue son appui, dit en terminant M. Simard, sans qu'il y ait aucune loi n'est applicable. Il conviendrait de signaler qu'il ne s'agit pas d'un amendement à une loi, puisque nous avons affaire à une loi nouvelle.

La mission française
UN BAL À BORD
DU "PARIS"

LA CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE DONNE UNE SOIREE MODAINE EN L'HONNEUR DES ENVOYES DE LA FRANCE. LES SENATEURS BEAUBIEN ET DANDURAND SONT A NEW-YORK.

MM. les sénateurs C.-P. Beaubien, président du comité de réception de la mission Fayolle, et Raoul Dandurand, membre de ce comité, en même temps que président du Comité France-Amérique, sont partis aujourd'hui pour New-York, afin de saluer nos hôtes distingués de samedi et à un bal qui sera donné à bord du paquebot "Paris", en l'honneur de la mission Fayolle et de la première traversée de ce paquebot.

M. le sénateur Beaubien représentera le gouvernement canadien à New-York en l'absence de M. C. J. Doherty, lequel avait tout d'abord été désigné. M. Beaubien et le sénateur Dandurand reviendront à Montréal en compagnie de la mission Fayolle. Cette mission ne sera de la part des autorités de la métropole américaine, étant dirigée spécialement sur le Canada.

Sauf les quelques modifications apportées et que nous signalons hier, le programme de la réception demeure inchangé.

M. Victor Morin, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, présentera lui-même, au cours de la manifestation de samedi soir au Parc Lafontaine, une adresse aux missionnaires français.

LE DÉJEUNER
Les personnes qui désirent se procurer des billets pour le déjeuner d'honneur qui sera offert à la mission française, à 1 heure, à l'hôtel Windsor, samedi, sont priées de s'adresser, soit à Monsieur Paul Seurot, Commission des Tramways, édifice Royal Trust, tél. M. 4020, ou au bureau de MM. Beaubien et Lamarche, édifice Duluth, tél. M. 1552.

On nous informe que les billets de ce déjeuner d'honneur s'envolent très rapidement.

LES SAC-AU-DOS
Tous les membres actifs de la société sont priés de se rendre à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à 347 avenue Viger, ce soir, jeudi, à 8.30 du soir.

Ordre du jour: Réception du maréchal Fayolle.

A QUEBEC
Québec, 23.—Le programme de la réception qui sera faite ici à la mission Fayolle a été définitivement arrêté à l'assemblée tenue hier soir au club de la Garnison. En voici les détails:

La mission qui doit arriver à Québec, au cours de la soirée de dimanche prochain, sera reçue, à dix heures, le lendemain lundi, par les membres de la colonie française de notre ville; à 10 heures 30, elle visitera la citadelle puis se rendra aussitôt à la résidence actuelle du Gouverneur-Général du Canada; à 11 heures, visite au lieutenant-gouverneur et aux ministres, dans l'édifice du parlement; à 11 heures 30, visite au couvent des Ursulines; à 12 heures 15, réception civique à l'hôtel de ville et présentation de deux adresses, l'une par le maire et la seconde par le président de la Saint-Jean-Baptiste; à 1 heure de l'après-midi, déjeuner d'honneur au Château Frontenac offert par le maire et le comité de réception; à 3 heures, revue du 22ème Régiment et des vétérans de la grande guerre sur le champ habituel des manoeuvres, puis remise au 22ème Régiment du drapeau offert par le maréchal Foch, colonel honoraire de ce régiment; à 4 heures, visite à Son Eminence le Cardinal Bégin; à 5 heures, réception à Spencer Wood; et à 9 heures, enfin, réception à l'Université Laval.

La mission Fayolle quittera Québec pour revenir à Montréal le mardi matin à 8 heures 15, par le Pacifique.

Une entrevue
de M. Taschereau
Québec, 23.—(S.P.A.)—Le "Quebec Telegraph" publie aujourd'hui l'interview suivante donnée par le premier ministre Taschereau sur le discours prononcé hier par M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, à un petit groupe de conservateurs à un banquet privé:

"Pour répondre à la réunion publique que nous avons tenue à Victoriaville, dimanche dernier, devant près de 10,000 électeurs, M. Sauvé a organisé une réunion privée dans un restaurant local, entouré de sa petite garde sous le commandement de l'ingénieur Watson et de l'amiral Ballantyne.

"Pour justifier l'action de son vieux parti, M. Sauvé prétend que le revenu provincial n'était pas il y a vingt-cinq ans, ce qu'il est aujourd'hui. Pour qu'on n'admire pas que si la province a un revenu si augmenté aujourd'hui c'est parce que le parti libéral a pu inaugurer et maintenir dans toutes les phases de l'industrie provinciale le plus haut degré de prospérité."

Mgr Nicola aux
Trois-Rivières
Trois-Rivières, 23. (D.N.C.)—Un éminent prêtre d'Italie, Mgr J.-B. Nicola, de l'Université de Milan, était hier de passage à l'évêché, accompagné de M. l'abbé Léonidas Perrin, curé de Notre-Dame de Montréal.

Mgr Nicola se rend à Québec afin de favoriser une entente entre l'Université de Milan et les universités d'Amérique.

"Ces relations, disait-il à votre correspondant, n'étaient pas correspondantes pendant la grande guerre, mais maintenant, le pouvoir libéral n'occupe de relations officielles entre l'Université catholique de Milan et les universités catholiques du Canada et des Etats-Unis. C'est là l'unique but de ma visite. Mais, je suis heureux que ma mission m'ait fourni le bonheur de voir le Canada et surtout la province de Québec, dont j'ai si souvent entendu parler en Italie, comme une des contrées les plus traditionnellement catholiques du monde entier."

Frère GILLES, o.f.m.
Célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Les Trois-Rivières, 23 juin 1921.

Herdrian & O'Shea
Vitraux d'Art

Pour Eglises et Résidences

Verrières des écoles de Munich, française, anglaise et américaine.



Aussi tous verres blancs et de couleur.

Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux communautés religieuses.

Bureau et atelier de fabrication: 15 rue Perrault, Montréal.

Tél. Bell Est 3948.

T. DUSSAULT, Limitée

les bottiers fashionables

281-est, rue Ste-Catherine, près St-Denis.

POUR L'HOMME ÉLÉGANT

CALENDRIER

DEMAIN, VENDREDI, 24 JUIN 1921

SAINT JEAN-BAPTISTE

Lever du soleil, 4 heures 17.
Coucher du soleil, 7 heures 47.
Lever de la lune, le soir, 10 h. 13.
Dernier quartier de la lune, le 28, à 8 h.
23 m. du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET CHAUD

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 84
Aujourd'hui minimum... 66
Aujourd'hui minimum... 65
Même date l'an dernier... 65

BAROMETRE

8 h. du matin, 29.66 ; 11 h., 29.68 ; 1 h.,
de l'après-midi, 29.65.

LOUANGES ET CRITIQUES

Les journaux anglais félicitent le roi et la reine d'être allés à Belfast. — Les journaux irlandais font entendre une autre chanson.

Dublin, 23. (S.P.A.) — Les journaux irlandais commentent différemment le discours du roi George à l'ouverture du parlement de l'Ulster. Le *Irish Times* écrit ce matin que si les Irlandais méritent d'être traités en sujets, ils ont le droit de juger de l'événement d'hier à Belfast, va commencer immédiatement à améliorer les perspectives de paix. Le *Freeman's Journal* signale que le souverain demande une trêve et qu'en effet une trêve est requise pour que l'appel du roi ne soit pas un vain mot et pour que les faiseurs de paix aient champ libre pour concrétiser leurs désirs, lui pour ceux de la nation irlandaise, le *Irish Independent* déclare que la Grande-Bretagne travaille à pacifier l'Irlande. Cet organe opine que si les politiciens anglais étaient honnêtes et si les ministres du cabinet de Sa Majesté préféraient employer la diplomatie, et non la force, le conflit irlandais-anglais prendrait fin et le mécontentement s'adoucirait en Irlande.

POURQUOI LE MARECHAL WILSON A REFUSE

Londres, 23. (S.P.A.) — Les *Sinn Feiners* de Londres font circuler aujourd'hui une copie de la lettre que le maréchal Wilson, chef de l'état-major impérial anglais, aurait écrite à M. Lloyd George pour lui expliquer les motifs qui l'ont poussé à ne pas accepter l'invitation de se rendre à Belfast assister à l'ouverture du parlement du nord de l'Irlande. Le maréchal aurait écrit que sa qualité d'officier supérieur de l'armée ne lui permettait point d'être présent, d'autant plus que le gouvernement ne proposait d'exercer une plus forte pression militaire sur le sud et sur l'ouest de l'Irlande pour écraser la rébellion *sinn feiner* et qu'il aura à signer lui-même les ordres de l'envoi de renforts. Le maréchal redoutait de mêler la politique à l'armée. Un fac-similé de la lettre en question a été imprimé par le *Irish Bulletin* qui en tire un argument pour démontrer dans quels desseins politiques et militaires l'Irlande a été séparée en deux parties et un parlement a été établi dans l'Ulster.

SUR LE SOL ANGLAIS

Londres, 23. (S. P. A.) — Le roi George et la reine Marie sont reve-

Au collège de Montréal

UN GRAND NOMBRE D'ANCIENS ELEVES DE CETTE INSTITUTION SE SONT REUNIS AUJOURD'HUI, MESSE BASSE, ALLOCATION. — DEJEUNER.

Ce matin, à dix heures, se sont réunis, au Collège de Montréal, les membres de l'Association des Anciens Elèves. C'est la première fois qu'un aussi grand nombre reviennent à leur chère maison, ceux qui y ont passé une partie, la meilleure sans doute, de leur jeunesse. Cette réunion amicale est une date dans l'histoire du Collège et tous ceux qui y ont pris part souhaitent ardemment d'y revenir. Le Conseil général de l'Association avait, le 11 mai 1920, décidé que cette fête aurait lieu le 23 juin 1921.

Voici le nom des membres de ce conseil exécutif :

Président honoraire : M. Dosthée Lalanne, p.s., directeur du Collège ;

Président : M. François-Joseph Bissillon, c.r., ancien bâtonnier.

Vice-Président : M. Henri Gauthier, p.s., curé de Saint-Jacques ;

Secrétaire : M. Emilien Gadois, avocat ;

Vice-secrétaire : M. Joseph Girouard, notaire ;

Assistant-secrétaire : M. Jean-Victor Chartier, avocat ;

Tresorier : M. Olivier Maurault, p.s. ;

Vice-tresorier : M. Ernest Brosard, banquier ;

Conseillers : M. Gérard McShane, p.s., curé de Saint-Patrice ; l'honorable Esiof Patenaude, avocat ;

M. William James Derome, chirurgien ; M. Joseph Saint-Cyr et M. Pierre Roux, médecins.

Voici le programme de la journée :

10 — Entrée à 10 heures a. m.

20 — Basse messe à 10.30 a. m., avec chant de cantiques d'autrefois.

30 — Allocation.

40 — Prière pour les membres décedés.

50 — A midi : Déjeuner dans le réfectoire du Collège ; Lecture d'un abrégé de la vie du Saint du jour ; Deo Gratias.

60 — A 2 heures p.m. : Réunion générale des Anciens Elèves. (a) amendement à la constitution, (b) élection.

70 — A 3 heures p.m. : Jeux.

On remarquera parmi les invités : l'abbé René Labelle, p.s. ; M. François-Joseph Bissillon, avocat ; l'abbé O. Maurault, p.s. ; Es. L. Patenaude, avocat ; l'abbé Gérard McShane, Wm-Jos. Derome, M.D. ; J. F. Saint-Cyr, avocat ; l'abbé Lucien Potvin, Paul Saint-Germain, avocat ; Edmund Guerin, juge de la Cour supérieure ; Aimé Leblanc, avocat ; Amédée Leblanc, M.D. ; Jules Derome, E. H. E. G. ; W. Leschens, N.P. ; Henri Gibeau, ing. civil ; l'abbé Eugène Moreau, p.s. ; J. H. Archambault, avocat ; Jean-Victor Cartier, avocat ; l'abbé W. A. Meunier, Roméo Rochette, l'abbé J.-O. Waddell, p.s. ; Emilien Gadois, avocat ; M. Brissou, M.D. ; Gaston Guillemette, dentiste ; Edmond Bernard, avocat ; Alexandre Cinq-Mars, avocat ; l'abbé J.-A. Roy, p.s. ; l'abbé Pierre Roy, M. Ethier, M.D. ; l'abbé J.-B. Campeau, Emile Bruchési, avocat ; Eugène Latreille, M.D. ; Auguste Monest, M.D. ; Eugène Saint-Jean, architecte ; l'abbé Ernest Rivet, l'abbé Alexandre Jauréna, p.s. ; M. Sanche, M.D. ; J. R. Crépau, N.P. ; J. P. Roux, M.D. ; Ernest Jasmin, N.P. ; l'abbé Aimé Prud'homme, Alexandre Prud'homme, avocat ; J. H. Gervais, M.D. ; M. Larin, M.D. ; Alfred Gervais, N.P. ; l'abbé J. H. Robert, Edgar David, M.D. ; Albert Labrèche, N.P. ; l'abbé Oscar Rolland, p.s. ; l'abbé Charles-Auguste Labelle, M. Cholette, avocat ; E. S. Mathieu, N.P. ; l'abbé A. Legendre, Camille Paquette, J.-J. Adrien Lafontaine, Thomas J. J. charme, N.P. ; J.-A. Couture, N.P. ; Auguste Bertrand, avocat ; P. Fiset, M.D. ; Hector Beaudin, N.P. ; Jean Trudel, avocat ; H. J. Merizzi, N.P. ; Henri Dorval, M.D. ; l'abbé Bruno Presseault, Paul Choquette, dentiste ; Paul Decarie, Mgr J.-C. Allard, l'abbé Elliott, Husmet Lancet, magistrat ; J.-E. Laberge, M.D. ; Joseph Morin, avocat ; J.-A. Duhamel, M. D. ; J.-A. Bayard, avocat ; Ed. McMahon, coroner ; Joseph Girouard, N.P. ; J.-E. Walsh, l'abbé Ludger Desjardins, J.-B. Gagnon, M.D. ; Alphonse Deguire, l'abbé Hercule Guay, Noël Fautoux, avocat ; Pierre Arbour, avocat ; Armand Derome, l'abbé J. N. Dupuis, l'abbé J. Saint-Denis, René Leroux, N.P. ; Eugène Dubuc, professeur ; l'abbé N. Robert, Henri Major, René Rolland, Paul Gauthier, Henri Bourdon, Lionel Trempe, N.P. ; Athanasie Fréchette, l'abbé Napoléon Roy, Eugène Simard, l'abbé Carrière, p.s. ; Raoul Laporte, N.P. ; Wilfrid Latulippe, N.P. ; J.-H. Hurler, l'abbé J.-A. Pavment, Charles Bruchési, avocat ; Rév. Père Morin, P.B. ; Mgr. Avila Bélanger, Y. Laurier, M.D. ; l'abbé Etienne Pélpin, M. Grondin, Emile Benoist.

La messe a été dite par M. Flavien Laliberté, p.s., préfet des études au petit séminaire et, au déjeuner, M. Paul Saint-Germain, avocat, a fait la lecture traditionnelle de l'histoire abrégée de la Religion par Lhomond.

A l'Ecole technique

L'Ecole technique ouvrira ses portes, demain, pour permettre au public de visiter les travaux des élèves qui y sont exposés.

Une nappe d'eau chaude

Paris, 23. — (S. P. A.) — Le «Matin» signale la découverte, sous la rivière Durance, un des affluents du Rhône, d'une nappe d'eau chaude minérale dont l'étendue paraît fort importante.

L'hygiène de l'enfance

LE DOCTEUR EUGENE GAGNON VIEND DE REMETTRE SON RAPPORT AU DRS BOUCHER, DES LUNETTES POUR LES ENFANTS.

Le docteur S. Boucher, directeur du Service municipal de Santé, vient de recevoir le rapport annuel (1920) du docteur Eugène Gagnon, surintendant de la division de l'hygiène de l'enfance.

Voici un résumé du travail d'inspection fait par cette division du service de Santé. Le nombre des écoles inspectées est de 258 ; celui des visites aux écoles par les médecins, de 6,765 ; celui des élèves inscrits, de 112,784 ; celui des élèves examinés, de 80,408. La proportion des élèves inscrits et examinés est de 71.3 pour cent. Conformément à la loi, nombre d'élèves ont été vaccinés avant leur entrée à l'école ; ce nombre est de 112,299. Sur le nombre d'élèves examinés on en a trouvé 485 de non-vaccinés. A part cela, la division a envoyé 63 avis aux commissions scolaires sur l'état sanitaire des locaux.

Pour les fins de la statistique, la division de l'hygiène de l'enfance a classé les déficiences physiques au cours des inspections faites dans les écoles, sous trois rubriques. La première comprend le nombre et la proportion des enfants considérés sains, et ceux qui présentent de 1 à 6 déficiences différentes, non compris celle de la dentition. La seconde, comprend le nombre et la proportion des enfants dont les dents sont considérées saines et normales, ainsi que ceux qui ont des dents cariées. La troisième, indique le nombre et la nature des déficiences classées d'après les principales organes.

Au cours de l'année 1919-1920, le nombre des enfants ayant des affections de la peau a été de 4,073, soit 50.6 ; des dents, 43,067, soit 53.6 ; du système lymphatique (nez et gorge), de 15,998, soit 19.7 ; des yeux, 7,800, soit 9.7 ; des oreilles, 1,232, soit 1.5 ; de la nutrition, 4,622, soit 5.7 ; des poumons, 101, soit 0.1 ; du cœur, 11, soit 0.01 ; du système nerveux, 500, soit 0.6 ; du squelette et articulations, 283, soit 0.3. Cette proportion est par mille, dans tous les cas précédents.

Les 34 infirmités de la division ont fait 15,544 visites aux écoles, et 11,145 à domicile. Le nombre d'examen d'enfants qu'ils ont faits est de 239,809 ; de traitements divers, 56,647 ; d'enfants renvoyés de l'école, 1,994 ; d'enfants réadmis, 1,232.

En 1920 les cliniques dentaires ont donné des soins à 20,513 patients, et ont fait 51,656 opérations diverses, consistant en extractions, obturations, incrustations, etc. Un grand nombre d'enfants ont eu plus de soins en dehors des cliniques.

Le rapport général des consultations de nourrissons, indique qu'il y a eu 8,940 consultations ; 78,428 consultations ; et 38,355 visites à domicile.

Dans les garderies de nourrissons, du parc Mont-Royal, du parc Lafontaine, et de l'île Sainte-Hélène, ouvertes durant deux mois et demi l'été, le nombre d'inscriptions a été de 1,081 ; celui des consultations, de 1,107 et des visites à domicile de 175.

Durant l'année 15 groupes de la ligue des petites mères ont été organisés, et les conférences suivies avec intérêt.

La surveillance des pensions d'enfants a été exercée sur 68 malades. Le nombre qui y ont été placés au cours de l'année est de 607, dont 87 illettrés. En 1920, il y a eu sous licence, 5 maternités privées.

Le docteur Boucher suggère que la ville vote désormais une certaine somme d'argent qui serait consacrée à l'achat de lunettes pour les enfants nécessiteux.

Funérailles de M. John Rafferty

Les funérailles de M. John Rafferty, le plus vieil employé des tramways de Montréal, décedé lundi à l'âge de 85 ans, ont eu lieu ce matin à l'église Saint-Vincent-de-Paul, et ont revêtu un caractère de grande solennité. A part les fils du défunt, MM. Patrick, Jim et Willie, qui conduisaient le deuil, les parents et les amis nombreux qui formaient le cortège, on pouvait voir en tête de celui-ci une imposante délégation d'employés de tramway en uniforme et précédée de leur fanfare. A l'église, c'est M. l'abbé J.-N. Labrosse, vicaire à Saint-Jérôme, et petit-neveu du défunt, qui a chanté le service. Il était assisté de MM. les abbés Arthur Paiement, vicaire à Saint-Clotilde, aussi petit-neveu du défunt, et de M. l'abbé J. Murphy, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul, comme diacre et sous-diacre. Les chants, dirigés par M. Ph.-E. Biron et accompagnés par Mlle L.-M. Noël, ont donné des extraits des messes de Hanna, de La Vallée-Smith, de Perosi et l'Offertoire de Duval. A la sortie du corps, M. A. Parent a chanté les adieux de Schubert. Les autres solistes ont été MM. A. Prud'homme, H. Picotte, I. Lesperance et V. Pelletier.

Audition annuelle

AUDITION ANNUELLE DES ELEVES DU PROF. J.-B. DUBOIS MARDI SOIR

L'audition annuelle des élèves du professeur de violoncelle M. J.-B. Dubois, aura lieu, le mardi soir prochain, à l'hôtel Windsor (ladies ordinary) à 8 heures 30 précises. Samedi, 25 juin.

Service d'autobus

UNE INNOVATION DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL.

D'ici dimanche prochain, la compagnie des tramways, qui vient d'en obtenir l'approbation de la part de la commission des tramways, inaugurerait un service d'autobus de l'intersection des rues Craig et Berri jusqu'au quai du traversier de l'île Sainte-Hélène. Le prix du voyage sera de cinq sous. La distance est d'un mille et cinq dixièmes.

La mission Fayolle

NOS NOTES INCLURONT DANS LEUR JOURNALE UNE VISITE A SAINT-SULPICE — UN DEJEUNER D'HONNEUR.

Le comité exécutif de la réception qui sera faite samedi prochain à la mission Fayolle vient de nous remettre le communiqué suivant :

La mission extraordinaire envoyée par le gouvernement de la République française auprès du gouvernement canadien a pris pied sur le sol d'Amérique et peu d'heures nous séparent maintenant de son arrivée parmi nous. Le comité de réception a tenu hier une dernière réunion, au cours de laquelle on a mis la dernière main à certains détails du programme arrêté. A l'issue de cette réunion, M. le sénateur Beaubien, président du comité, et M. le sénateur Dandaneau, président du comité France-Amérique, à Montréal, sont partis pour New-York où ils offriront aujourd'hui aux membres de la mission les premiers souhaits de bienvenue au nom du Canada, but unique de leur voyage. En effet, bien que le paquebot *Ville de Paris* n'ait pas son port d'attache chez nous, les membres de la mission ont pris soin à plusieurs reprises de déclarer que leur voyage n'a pas d'autre objet que d'apporter au gouvernement canadien l'hommage reconnaissant de la France, et d'inaugurer le train-exposition de produits français qui doit prochainement parcourir le Canada. Ceci fait, la mission aura accompli l'objet unique de son voyage.

A propos de l'arrivée de celle-ci, samedi matin, à 8 h. 45, heure avancée, à la gare Windsor, les membres du comité de réception au nombre d'environ 400, sont priés de se rappeler qu'il ne leur est pas adressé d'invitation directs, mais que le présent avis en tient lieu. On compte instamment sur leur présence pour donner le plus de solennité possible à cette première prise de contact avec les personnalités éminentes que la France nous envoie.

Le programme se déroulera ensuite ainsi qu'il a déjà été annoncé : la série des visites comprendra celle de l'Ecole des Hautes Etudes, ou de brèves allocutions seront prononcées, et une autre à Saint-Sulpice, où les distingués visiteurs pourront examiner rapidement des parchemins et manuscrits d'un vif intérêt historique.

Ces visites seront suivies, comme on sait, d'un déjeuner d'honneur à l'hôtel Windsor à une heure, et l'on invite instamment les citoyens de Montréal à réserver leurs sièges au plus tôt afin de s'éviter des désappointements. Ce sera une inoubliable fête d'éloquence et de sympathie, et il faut que nos concitoyens y donnent une nouvelle preuve de leur traditionnelle et chaude hospitalité.

On peut retenir ses billets en s'adressant à M. Paul Seurat, à la Commission des Tramways, immeuble Royal Trust, Tél. Main 4020, ou bien chez MM. Beaubien et Lamarche, avocats, immeuble Duluth, Main 1952.

LE MARECHAL FAYOLLE

D'aucuns ignorent aujourd'hui les nombreux titres de gloire militaire du maréchal Fayolle, le président d'honneur de la mission française qui doit arriver à Montréal samedi matin prochain. Nous nous contenterons de rappeler ici brièvement le rôle de premier plan qu'il joua au cours de la récente grande guerre européenne.

Comme on le sait, c'est en Artois, et dès 1915, que Fayolle et ses troupes ont commencé de se couvrir de gloire dans cette fameuse bataille qui se déroula surtout à Carrancourt et à Bain-Saint-Nazaire. Il est à partir de ce moment, l'un des chefs sur lesquels le haut commandement compte le plus.

Après avoir d'abord succédé au général Pétain et pris le commandement du 33ème corps d'armée, il lui succède de nouveau en 1916 à la tête de la sixième armée qui entreprend sous ses ordres la terrible offensive de la Somme, laquelle fut considérée comme un véritable désastre pour les troupes allemandes.

En novembre 1917, après la tragique défaite de Caporetto, Fayolle est envoyé en Italie où il dirige l'armée victorieuse des forces françaises. Rentré en France en février 1918, c'est encore lui qui dirigera le groupe d'armées de réserve devant arrêter l'offensive allemande entre Noyon et Villers-Bretonneux. Il est, en effet, le premier à arriver dans l'immense brèche faite à la ligne des alliés, le 21 mars, et avec les renforts qu'il reçoit peu à peu les moyens de fortune, il arrête définitivement l'offensive allemande en moins de quatre jours, alors que l'ennemi se voyait déjà possesseur d'Amiens, des ports de la Manche et en route enfin vers Paris.

Bref, lorsqu'au mois de juillet 1918, Foch ordonne le déclenchement de la dernière et glorieuse offensive alliée, c'est encore Fayolle qui exécute les ordres du général-en-chef, ayant à ses côtés les généraux Mangin, Degoutte, Debeney, Humbert, etc.

Service d'autobus

UNE INNOVATION DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL.

D'ici dimanche prochain, la compagnie des tramways, qui vient d'en obtenir l'approbation de la part de la commission des tramways, inaugurerait un service d'autobus de l'intersection des rues Craig et Berri jusqu'au quai du traversier de l'île Sainte-Hélène. Le prix du voyage sera de cinq sous. La distance est d'un mille et cinq dixièmes.

CONTRE LES ALLEMANDS

Une émeute antiallemande s'est produite hier à Bromberg. — Trois Polonais ont été tués. On bat le maire.

VARSOVIE, 23. (S. P. A.) — Trois Polonais ont été tués et 21 personnes de la même nationalité ont été blessées au cours d'une manifestation antiallemande, hier, à Bromberg, ville sise au nord-est de Posen. Sept policiers ont reçu des blessures en cherchant à réprimer les désordres.

Le motif de ces troubles réside dans la persécution que s'étaient faite les Polonais que les Allemands traitaient injustement ou rudoyaient les ouvriers de la nationalité polonaise qui continuent à travailler dans les usines allemandes en dépit du différend silésien.

Le maire Maciaszek, de Bromberg, suspecté de progermanisme, a été sorti de son bureau par des ouvriers polonais qui l'ont battu jusqu'à l'arrivée de la police.

AU MEXIQUE

VERA CRUZ, 23. (S. P. A.) — Le général Sanchez, qui dirige les opérations militaires dans l'Etat mexicain de Vera Cruz, est parti pour le sud de cet Etat pour réprimer une révolte qu'il aurait fait éclater. Le général Castulo Perez. Le général Sanchez s'est fait accompagner de quinze cents soldats et on croit qu'il est déjà en contact avec les rebelles.

On rapporte que les troupes ralliées sous le commandement du général Perez sont formées de partisans de Félix Diaz, qui fut déporté peu après l'installation du président Obregon. Ces troupes ont été un élément de désordre depuis longtemps dans l'Etat de Vera Cruz.

Le général Perez avait conclu au mois de février une entente avec le gouvernement du Mexique. L'amnistie lui avait été accordée en retour de sa promesse de ne plus fomenter de désordres. Plusieurs avertissements lui ont été signifiés en ces derniers temps, mais il n'en fit aucun cas, c'est pourquoi les troupes fédérales ont été finalement mandées pour le mettre à la raison.

GOMPERS ET LEWIS

DENVER, 23. (S. P. A.) — C'est sur la question de la nationalisation des voies ferrées et des mines que John L. Lewis espère l'emporter sur Samuel Gompers aux élections de la Fédération Américaine du Travail qui se tiendront ici dans quelques jours. Gompers, lui, s'appuie sur les services qu'il a rendus comme chef de la Fédération depuis 41 ans.

M. Lewis a fait connaître son programme aujourd'hui en se prononçant en faveur du contrôle des chemins de fer par le gouvernement et en faveur de la nationalisation des mines du pays, et de toute autre mesure progressiste tendant à donner aux ouvriers des Etats-Unis liberté et justice dans l'industrie qu'ils contribuent à faire prospérer. Il s'est déclaré favorable aux assurances en cas de maladie, aux pensions pour les vieillards, et aux assurances contre le chômage. Gompers n'a pas émis de manifeste, mais, dans le passé, il s'est opposé aux mesures que préconise son adversaire, M. Lewis.

Une station de pompage

LE GRAND-TRONC SE PRESENTE DEVANT LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER POUR DEMANDER D'ETABLIR CETTE CONSTRUCTION A SAINT-HYACINTHE.

La Commission des Chemins de fer a siégé, ce matin, au Palais de Justice et a entendu plusieurs causes.

La première a été celle du Grand-Tronc contre la ville de Saint-Hyacinthe. Le Grand-Tronc demandait à la Commission le droit de construire à Saint-Hyacinthe une station de pompage qui lui appartiendrait en propre. Actuellement, la compagnie s'approvisionne d'eau à même l'aqueduc de la ville de Saint-Hyacinthe. L'eau lui coûte dix sous par chaque dix mille pieds cubes.

Par l'établissement d'une station de pompage et d'un aqueduc particuliers, le Grand-Tronc estime que le coût de l'eau reviendrait à cinq sous par dix mille pieds cubes, soit la moitié moins cher qu'avec le présent système. La ville de Saint-Hyacinthe s'oppose à ce que le Grand-Tronc s'approvisionne d'eau ailleurs que chez elle. L'aqueduc qu'elle a construit tout dernièrement lui a coûté la jolie somme de trois cents mille dollars, et elle a besoin de tous ses revenus pour parvenir à équilibrer son budget. En plus, le Grand-Tronc ne gagnerait absolument rien à établir cette station de pompage. La ville, dans la charte qu'elle a obtenue, a le droit de taxer les propriétés foncières pour la taxe d'eau, que les propriétaires se servent ou non de l'aqueduc. Le Grand-Tronc serait ainsi obligé de payer tout de même les taxes, ce qui, tous calculs faits, comble la différence entre les dix sous demandés par la ville et le prix supporté par le Grand-Tronc. En plus, la compagnie devra prendre l'eau à des sources contaminées, situées directement en aval des égouts de la ville et tout près d'une tannerie, dont les eaux de rejets sont infectées de matières corrosives qui seraient de nature à mettre les engins en mauvais état. La compagnie de plus, en installant ses travaux dans les rues Girouard, Laframboise et Saint-Michel, va causer à la ville de sérieux ennuis et des dépenses inévitables par la suite. Les commissaires ont conseillé aux parties de s'entendre pour fixer un prix pour l'eau.

S'ils ne réussissent pas à s'entendre sur la fixation du prix, ils reviendront devant la commission qui alors fixera elle-même le prix de l'eau. Cette façon de conclure indique que le projet d'établir une station de pompage est à peu près rejeté.

La cause suivante a été celle de

F. X. Lanthier, contre le Pacifique Canadien. M. Lanthier a demandé à la Commission de donner ordre d'installer une cloche d'alarme à un passage à niveau situé à une mille à l'est de Sainte-Rose. La compagnie du Pacifique Canadien ne s'oppose pas à poser ladite cloche d'alarme, mais elle demande que la municipalité paie la moitié des frais d'installation qui s'élèvent, à près de trois mille dollars. La municipalité comme de raison préfère laisser le soin de payer les frais, à la compagnie. Les commissaires ont ordonné de poser la cloche et ont réservé leur jugement pour décider qui payera la note.

Une série de causes analogues se sont ensuite présentées. Ce sont des motions du Pacifique Canadien pour faire révoquer des agents de gare de chemin de fer, employés aux gares suivantes : Saint-Lazare, Saint-Janvier, Belisle Mills, Pleinmont, Plaisance, Lac-la-Torue, Brome ouest, Lavaltrie et Warden. Les commissaires ont entendu les plaidoiries dans la première cause et ont réservé le jugement. Comme les causes suivantes sont analogues à la première, elles ont été momentanément suspendues.

Pas d'assemblée

LE MAIRE MARTIN DECLARE QU'IL NE CONVOCQUERAIT AUCUNE REUNION DU CONSEIL PENDANT LES VACANCES.

On sait qu'à la suite du rejet de la grande majorité des rapports présentés lors de la dernière assemblée régulière du conseil concernant la construction de pavages, de trottoirs et d'égouts, la commission administrative avait résolu de présenter de nouveau quelques-uns de ces rapports. Or, le maire Martin a déclaré, ce matin, qu'il ne convoquerait à cette fin aucune assemblée spéciale durant les vacances de nos échevins.

Le prince Hirohito

Paris, 23. (S. P. A.) — Le prince héritier du Japon, le prince Hirohito, est revenu à Paris, où il séjournera assez longtemps. Il a visité le Panthéon et a assisté aux séances de la Chambre et du Sénat. Il se propose de se rendre à l'ancien front de combat, dans les régions dévastées et en Alsace-Lorraine.

La question romaine

Paris, 23. — (S. P. A.) — Une dépêche de Rome au «Matin» dit que le Vatican serait disposé à traiter avec le gouvernement italien la question romaine.

Une dépêche de Strasbourg annonce que les députés de la 6e G. T. ont repoussé, par 46 voix, contre 44 l'adhésion à Moscou.

AUX PRISES

TOKIO, 23. (S. P. A.) — Les troupes japonaises et bolchevistes sont venues aux prises près de Nicolaevsk et il y a eu plusieurs morts ou blessés, suivant un rapport officiel parvenu ici. On affirme que ce sont les Bolcheviks qui ont attaqué les Japonais. Les premiers ont occupé la ville importante d'Okhotsk. Les antibolchevistes n'ont pas encore renoncé cependant à la possession de la ville et il se peut qu'ils reviennent à l'assaut. Tout est calme en Sibérie centrale. L'influence bolcheviste ne réussit point à pénétrer dans la région située à l'est de Tomsok.

Fahamy proteste

GENEVE, 23. (S. P. A.) — Le conseil de la Ligue des Nations a été prié d'arbitrer le différend qui existe entre la faction antibritannique égyptienne et la Grande-Bretagne. En effet, Mahomet Fahmy, chef des Jeunes Egyptiens, a adressé une lettre à la Ligue lui demandant d'étudier cette question et de garantir l'indépendance de la Vallée du Nil. Fahmy déclare que la Ligue est compétente en la matière et prétend que l'Egypte n'a jamais reconnu le protectorat anglais qui lui a été «imposé de force en 1914».

M. Martin se présente

M. le maire Martin a annoncé officiellement aux journalistes, ce matin, qu'il se présentera de nouveau comme maire, et non comme simple échevin, aux élections du 23 octobre prochain.

La mission Fayolle aux Trois-Rivières

Trois-Rivières, 23. (D.N.C.) — Il semble entendu, après l'assemblée du conseil qui a eu lieu à huis clos, hier soir, où comparaissaient quelques membres de la Chambre de Commerce, que la mission française conduite par le maréchal Fayolle, qui se rendra aux Trois-Rivières, à son retour de Québec, le 27 juin, et qu'une grande réception civique lui sera faite.

La Mission compte M. de Byas, in des principaux directeurs de la compagnie française Naphte Transports qui a fait construire ici un cargo dont le lancement a eu lieu, le 9 juin, le «Capitaine Damiani». Maintenant, le contrat de cette compagnie comportait aussi la construction de plusieurs autres cargos ; mais la

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

DEMANDES D'ELÈVES : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.

TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CHAMBRES A LOUER : — 15 sous jusqu'à 25 mots, 1 sou par mot supplémentaire.

TROUVE : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

PERDU : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

A VENDRE : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande.

AVIS LEGAUX : — 15 sous la ligne, 50 sous par mot supplémentaire.

NAISSANCES, DECES, MESSES : — 50 sous par insertion.

REMERCIEMENTS : — 50 sous.

CARNET MONTAINE, NOTES PERSONNELLES, ETC. : — 10 sous par insertion.

EMPLOI DEMANDE

COUPLE sérieux désire place dans un presbytère. La femme est très bonne cuisinière, et le mari pour ouvrage général. Ecrire à casier 23 "Le Devoir".

A LOUER

APARTEMENT de luxe à louer, 48 carter St-Louis. S'adresser téléphone St-Louis 3643 ou Plateau 3649.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MECANICIENS demandés. Suivez les cours, jour au soir. Licence 600. Poste, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 705 Demontigny Est. Tél. Est 4344.

A VENDRE

OEufs et volailles. La saison d'incubation est arrivée. Nous sommes à votre disposition avec le plus beau choix de volailles de races pures, poules, coqs, canards, oies, dindes, pintades, pigeons, etc. Notre brochure illustrée de 20 gravures vous fera connaître nos races. Demandez-la, 25 sous par la poste. Coche des races les plus avantageuses. Coche des races les plus avantageuses. Coche des races les plus avantageuses.

ACCORDEUR DE PIANO

ALEXANDRE GERMAIN
Accordeur de pianos, réparations de toutes sortes, ouvrage soigné; ancien professeur de piano. Position assurée, pourcentage payé en argent. S'adresser M. Germain, 412 avenue Mont-Royal Est. Tél. St-Louis 3748 ou Calumet 14063.

COLLEGE DE BARBIERS

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelque semaine d'apprentissage suffisent; système moderne. Position assurée, pourcentage payé en argent. S'adresser M. Barber College, 82 St-Laurent.

EDUCATION

L'anglais enseigné par la poste. 25c la leçon. Toute dernière méthode. Résultats surprenants en quelques semaines. Le garant par écrit fait lire, écrire et parler mon élève en anglais dans l'espace de 40 leçons. Etablie il y a 12 ans. Écrivez pour détails: Mlle BLANCHER FISHER, Dept. 70, 1244 av. Lexington, New-York, N.Y.

REPARATIONS

MEUBLES de toutes sortes peints et rembourrés; matelas et Waldorf refaits. Echangeons meubles neufs contre vieux. Soland Frères et Cie, 1294 St-Denis et Laurier. St-Louis 3277.

SERRURIERS

E. TELLIER
Serrurier-monteur, 208 Dorchester Est, angle St-Denis. Spécialité: serrures, clés, armoires à fer. Prompt travail. Satisfaction garantie.

I. PARÉ

PLATRIER
Travaux d'enduits et ornements, réparations et blanchissage à l'entreprise ou à l'heure. St-Louis 6792.

AVIS

Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour avoir la permission d'établir un commerce de foin, grain et charbon, au No 701 rue LaSalle, entre St-Denis et St-Louis. Visite à la Corporation de la Cité de Montréal, le 23 juin 1921.

ANTIKOR LAURENCE

CURE RADICALE DES DOULEURS. EN VENTE PARTOUT 25c. FRANCO EN LA POSTE. A.J. LAURENCE MONTREAL.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement. MARION & MARION.

Province de Québec, Cour Supérieure
District de Montréal. No 82.

JOSEPH-GUSTAVE MOUSSEAU, des cités et districts de Montréal, comptable, demandeur.

F. MOLSON, des cités et districts de Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Provinces de Québec, Cour Supérieure
District de Montréal. No 1065.

JOSEPH MARCHÉ, cultivateur de la paroisse de St-Clothe, défendeur de Beauchamps, demandeur.

JOSEPH LACAS, des cités et districts de Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

TRIBUNAUX CIVILS

DE NOUVEAUX HONORAIRES

LA "GAZETTE OFFICIELLE" DE QUEBEC PUBLIE LE TARIF QU'AURONT DROIT D'EXIGER LES OFFICIERS DE JUSTICE, SOUS LA LOI DES LIQUEURS.

Le gouvernement provincial a établi récemment un tarif pour les honoraires des officiers de justice, avocats et témoins dans les procédures instituées en vertu de la loi des liqueurs alcooliques de Québec.

La "Gazette officielle" de Québec vient de publier ce tarif qui voici:

a. Dans toutes les poursuites ou actions intentées devant la Cour de Circuit:

1. Les honoraires du greffier et la taxe imposable sont déterminés par le tarif de la Cour de Circuit pour les actions de troisième classe;

b. Les honoraires des avocats sont ceux accordés par le tarif des avocats devant la Cour de Circuit dans les actions de troisième classe;

c. Les honoraires des huissiers sont ceux accordés par le tarif des huissiers dans la troisième classe d'actions de la Cour de Circuit;

d. Les témoins sont rémunérés conformément aux dispositions des règles de pratique de la Cour de Circuit relatives aux témoins.

2. Dans toutes les autres poursuites ou actions, les honoraires sont déterminés de la manière suivante:

a. Le greffier aura droit d'exiger les honoraires et taxes payables en vertu du tarif des greffiers de la paix et des greffiers des juges de paix;

b. Les huissiers, constables, inspecteurs ou officiers de la Commission auront droit aux honoraires suivants:

1. Pour la signification d'un mandat, sommation, subpoena, ordre, rapport ou procédure quelconque, \$0.35.

2. Pour chaque arrestation \$1.50.

3. Pour la saisie et la vente en vertu d'un mandat, y compris la publication, \$2.50.

4. Pour une saisie non suivie de vente, \$1.50.

5. Pour chaque mille parcouru pour signifier toute pièce de procédure ou exécuter les ordres de la Commission (sans octroi des frais de route pour retour) \$0.35.

6. Les frais de route ci-dessus ne sont exigibles que pour les distances nécessaires parcourues d'un endroit à un autre sans sortir des limites d'un district judiciaire.

Lorsqu'un grand constable, huissier ou constable doit sortir des limites du district judiciaire où il a son domicile, il a droit à un honoraire de \$3.00 par jour en outre de ses déboursés réels de voyage.

7. Pour les fins du présent tarif, le territoire ajouté au district de Québec par la section 5, chapitre 15 du Statut 7 Geo. V, est considéré en dehors des limites dudit district de Québec.

8. Quand la somme fixée par l'article précédent n'est pas suffisante pour rembourser l'officier de ses dépenses réelles de voyages, il pourra lui être accordé, au lieu et place des frais de transport fixes ci-dessus, telle autre somme jugée équitable et établie par le serment dudit officier.

c. L'avocat aura droit aux honoraires suivants:

1. Si l'avocat de culpabilité est enregistré le jour du rapport, \$10.00.

2. Si l'avocat de culpabilité est enregistré après le jour du rapport, \$15.00.

3. Si un ou des témoins sont examinés \$25.00.

4. Un honoraire de \$5.00 par remise accordée à la demande du défendeur sera payable au préalable, à l'avocat.

5. Dans les cas d'appel, les honoraires payables à l'avocat sont ceux alloués par l'article 69 du code des avocats devant la Cour Supérieure.

d. Le témoin aura droit à l'indemnité accordée aux témoins de la Couronne (3402 S.R., 1909, et amendements.)

Chemin de fer National du Canada

LA ROUTE PITTORESQUE PAR LE PONT DE QUEBEC ENTRE MONTREAL, QUEBEC ET LA MALBAIE.

Le chemin de fer National du Canada donne actuellement un service grandement amélioré, par le pont de Québec, de Montréal à Québec, à la Baie Saint-Paul, à Saint-Irène, à la Pointe à Pic, à la Malbaie et aux stations intermédiaires. Il y a service de wagon-salon et de wagon-lit direct et les bagages sont enregistrés directement, ce qui épargne des ennuis aux voyageurs.

Un wagon-café quitte Montréal, gare Bonaventure, à 9 h. 30 a.m., tous les jours sauf le dimanche, arrivant à Québec à 3 h. 40 p.m., part de Québec à 4 h. 15 p.m. et arrive à la Malbaie à 8 h. 15 p.m. Au retour le train quitte la Malbaie à 8 h. 45 a.m. tous les jours sauf le dimanche, arrive à Québec à 11 h. 20 a.m., en part à 12 h. 01 p.m. et arrive à Montréal, gare Bonaventure, à 6 h. 15 p.m.

Le service de wagon-lit de fin de semaine est comme suit: départ de Montréal, gare Bonaventure, à 11 h. 30 p.m. le vendredi, arrivant à la Malbaie à 11 h. 45 a.m. le samedi. Au retour, départ de la Malbaie à 5 h. 15 p.m. le dimanche et arrive à Montréal, gare Bonaventure, à 6 h. 10 a.m. le lundi.

Toutes les heures indiquées sont celles du temps normal.

Pour billets, réserve de places et renseignements supplémentaires, s'adresser au bureau des voyageurs de la ville, 230 rue Saint-Jacques, ou à l'importeur quel agent de billets des chemins de fer National-Grand Tronc.

(rév.)

Concert à Arthabaska

Arthabaska, 23 — (D.N.C.) — Un grand concert sera donné, ce soir, à Saint-Norbert d'Arthabaska. Un programme chargé sera exécuté. MM. les abbés Alph. Tardif, A. Mousseau et G. Champagne sont au programme.

FAITS DIVERS

LE MAGISTRAT LES ACQUITTE.

Thomas Lyng, John Grace et Denis O'Sullivan, tous trois tenus criminellement responsables de la mort de Lily Manning, par le jury du coroner, ont été acquittés par le magistrat Leet, hier après-midi.

A plusieurs reprises, les accusés se sont présentés devant le magistrat, mais chaque fois, la preuve contre eux faisait défaut. Le magistrat Leet a déclaré qu'il était très difficile d'obtenir une preuve suffisante pour établir la responsabilité des accusés. Il les a acquittés, faisant toutefois remarquer qu'il regrettaient sincèrement que les autorités n'aient pu encore éclaircir le mystère qui entoure la mort de cette malheureuse fille.

Toutefois, a-t-il ajouté, la famille de la victime possède un certain nombre de témoins et c'est là, je crois, qu'elle pourra plus efficacement obtenir justice.

A LA COMMISSION DES INCENDIES.

La Commission des incendies a tenu une enquête, hier après-midi, sur l'incendie qui s'est déclaré dimanche dernier, à la Victoria Rubber Co., 437-ouest, rue Saint-Paul, et qui a causé des dommages évalués par le gérant de l'établissement, à \$3500. Jos. Solomonovitch, qui a été appelé comme témoin, a déclaré ne pas savoir comment le feu s'est déclaré. On dit que des fils électriques défectueux en sont la cause.

FRACTURE DU CRANE.

Marcelle Gagnon, 4 ans, 116, rue Dunn, Côte Saint-Paul, s'est fracturé le crâne, vers 10 heures, hier soir, en faisant une chute du second étage de la demeure de ses parents. Elle a été transportée à l'hôpital Général, où une opération a été jugée nécessaire. Son état est grave. L'enfant était seule sur un balcon et l'on croit qu'en se penchant elle a perdu l'équilibre.

HANGARS ENDOMMAGÉS.

Un incendie d'origine inconnue s'est déclaré vers 2 h. 30, hier matin, en arrière de la résidence de M. A. Gauthier, 474, rue Duluth, endommageant considérablement une écurie et deux hangars. Le feu a été découvert par des passants qui ont immédiatement sonné l'alarme. Les pompiers ont dû employer trois jets d'eau pour éteindre les flammes.

TROUVE COUPABLE.

Horimidis Bessette, accusé d'avoir le 3 mai dernier, volé dans un wagon de marchandises du "Pacific" Canada, des cigares et des cigarettes, pour une somme de \$3,000, a été trouvé coupable, hier après-midi, par le juge Décarie, qui siégeait en Cour des sessions. La sentence sera prononcée le 30. Damien Quenneville, qui était accusé de complicité, a été acquitté.

LES ALARMES.

Les pompiers ont eu à répondre à quinze alarmes au cours des dernières vingt-quatre heures. Voici comment elles ont été enregistrées:

1. 2 h. 36. Boîte 263, angle des rues Condé et Saint-Patrice. Fausse alarme.

2. 4 h. 44. Boîte 643, angle des rues Duluth et Saint-André. Commencement d'incendie dans une écurie en arrière du No 474, rue Duluth.

10 h. 29. Boîte 3526, angle des rues Notre-Dame et Saint-Ferdinand. Commencement d'incendie dans des hangars en arrière du No 1986-ouest, rue Notre-Dame.

Soir: 1 h. 57. Appel par téléphone à l'angle des rues Hingston et Sherbrooke. Fausse alarme.

2 h. 30. Appel par téléphone à l'angle de la 31ème Avenue et de la rue Rosemont. Commencement d'incendie dans les herbes.

3 h. 38. Boîte 3634, angle des rues Notre-Dame de Grâce et Hingston. Fausse alarme.

4 h. 50. Appel par téléphone à l'angle des rues Nazareth et Wellington. Commencement d'incendie dans des débris en arrière du No 159, rue des Communales.

4 h. 22. Appel par téléphone au No 2438, rue Saint-Dominique. Le feu a été éteint.

4 h. 33. Boîte 947, angle des rues Beaupré et Saint-Hubert. Légers dommages à une automobile.

6 h. 36. Boîte 646, angle des rues Duluth et Hôtel-de-Ville. Commencement d'incendie dans des débris, au No 374, avenue Laval.

6 h. 59. Boîte 3622, angle des rues Grand Boulevard et Western. Au dépôt de la ville.

9 h. 57. Boîte 851, angle des rues Moreau et Forsyth. Au dépôt de la ville.

11 h. 05. Boîte 34, angle des rues Duke et Brennan. Fausse alarme.

11 h. 12. Appel par téléphone au pont Viau, Ahuntsic. Légers dommages.

11 h. 29. Boîte 137, angles des rues Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste. Fausse alarme.

Un gros contrat

Québec, 23, (D.N.C.) — M. Ant. Gallipeault, ministre des travaux publics, doit signer, ce matin, un important contrat avec la compagnie de chemin de fer du Québec Central. Ce contrat pourvoit à la construction d'un embranchement de cette ligne, à partir de Scott Junction jusqu'à Saint-Jean-Christophe, et de la jusqu'au pont de Québec.

Cette dernière partie de la section ne sera pas comprise dans le contrat que le gouvernement et le Québec Central signeront, mais c'est une entreprise qui sera bientôt exécutée.

Depuis longtemps l'on pensait à la réalisation de ce projet de faire passer le Québec Central sur le pont de Québec d'où il se rendrait à Québec ou serait alors le terminus, et la signature de ce contrat laisse prévoir qu'avant longtemps l'on verrait les trains du Québec Central se rendre directement à Québec.

Le contrat que nous mentionnons ne concerne pas le moment que la distance entre Scott et Saint-Jean-Christophe, car à ce dernier endroit les trains du gouvernement fédéral ont une voie ferrée qui conduit sur le pont de Québec et il sera facile pour la compagnie du Québec Central de faire un arrangement avec le gouvernement ou la commission des chemins de fer afin d'obtenir la permission de passer sur cette ligne pour atteindre le pont de Québec.

La distance entre Scott et Saint-Jean-Christophe est d'environ vingt milles et l'exécution de ce contrat apportera de l'ouvrage pour les ouvriers de la région de Québec.

Le Tramway perd sa cause

Le juge Weir a rendu jugement, hier matin, dans une cause de la Montreal Tramways Company, contre la ville de Verdun.

Le 5 janvier 1899, la municipalité de Verdun a accordé à la Montreal Street Railways Company, une franchise pour construire un système de voies ferrées dans les rues. En 1914, le secrétaire de la ville de Verdun a demandé à la Montreal Street Railways Company d'exécuter des travaux d'excavation, rue Wellington entre les avenues Mullarkey et Riel. La compagnie a exécuté les travaux au prix de \$27,423.71. La Montreal Street Railways Company a acquis tous les droits et privilèges de la ancienne compagnie elle en réclamait cette dette. Le juge a renvoyé la réclamation avec dépens.

Les modes indécents

Nicolet, 23, (D.N.C.) — Dernièrement, Nicolet prenait part au grand mouvement qui se fait dans toutes les villes, pour combattre le fléau des modes indécents.

A cet effet un comité de femmes intelligentes et distinguées a été formé, à savoir: Présidente: Madame D. Fontaine; vice-présidente: Madame Pierre Roy, secrétaire: Mme J. D. Courchesne; trésorière: Mme Emmanuel Rousseau; conseillères: Mlle R. René et L. Roy.

— Jeudi dernier avaient lieu dans la salle de réception des Rév. Srs. de l'Assomption de la S. V. la distribution solennelle des prix et la collation des diplômes par Mgr Bruneau, notre évêque. De nombreux et magnifiques prix, médailles d'or ainsi que de riches bourses furent offerts par de gé-

La peau horriblement brûlée

Son pharmacien lui vendit un remède acide à bon marché contre les cors, au lieu de lui fournir le bon vieux remède recommandable, l'Extracteur de Cors de Putnam, qui est depuis cinquante ans le remède par excellence contre cors et verrues. "Putnam" n'échoue jamais, c'est toujours un succès, 25 sous partout. Refusez les contrefaçons. (ann.)

néreux donateurs aux heureuses méritantes.

Le soir du même jour, il y avait aussi distribution des prix par Mgr Bruneau.

D. V. C. L. G.

Au collège de Verdun

Lundi soir eut lieu, dans la salle du Collège de Verdun, l'Assemblée de l'Association des Anciens. Le trésorier donna son rapport. Il reçut beaucoup de félicitations de tous pour avoir su financer les maigres ressources de notre Association naissante et nous avoir donné un rapport si encourageant. Puis on fit les élections pour le nouveau terme, 21-22. Le même conseil fut élu par acclamation. Il se compose comme suit: Rév. Frère Mathias, président honoraire; Lucien McDougall, président; J.-Emilien Nadon, vice-président; Gérard Marquis, 2ème vice-président; Eugène Thibault, secrétaire; Romeo Châtelle, trésorier; Wilfrid Thériault, 1er conseiller; Roma Sénécal, 2ème conseiller.

Les nouveaux élus ont remercié les membres de la confiance qu'ils continuent à leur témoigner, et ont promis de continuer, comme par le

passé à se dévouer pour le bien de l'Association.

AVIS AU CLERGÉ

Nous venons de recevoir une importation d'Huile de 8 jours "NICE" pour lampes de sanctuaire.

Desmarais & Robitaille Limitée

Ornements d'Eglises MONTREAL

Le cabinet norvégien

Christiania, 23. — (S.P.A.) — Un nouveau cabinet a été formé pour remplacer celui qui a démissionné samedi dernier. Le nouveau ministère a à sa tête M. Blehr, ministre des finances dans le cabinet démissionnaire, qui conserve ce portefeuille. Les autres ministres sont: aux affaires étrangères, M. Raestad; au commerce, M. Mowinkel; à l'intérieur, M. Aftedal; aux cultes, à la justice et à l'instruction publique, M. Amundsen; à la guerre, M. Advatsmark; aux travaux publics, M. Mjelde.

Mangin à la Martinique

Fort-de-France, 23. — (S.P.A.) — Le général Mangin, chef de la mission française au Pérou et dans d'autres pays de l'Amérique du Sud, est arrivé ici dimanche matin, à bord du croiseur "Jules-Michelet".

SAUCISSES CONTANT

Retenez bien le nom — Faites avec du PUR PORC FRAIS seulement. — Délicieuses, c'est pourquoi des milliers en mangent.

Chez votre boucher

RECTIFICATION DE CYLINDRES

DE PISTONS ET D'ANNEAUX DE PISTONS RECTIFICATION D'ARBRES DE LA MANIVELLE, Aussi toutes réparations d'automobiles en général et d'engins de yacht. L'organisation la plus considérable et la plus solide de Montréal, se spécialisant dans cette ligne.

1457 Notre-Dame Est. Angle du Havre. H. E. Bourassa, Limited Téléphone Laval 2222.

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ARCHITECTE

J. Albert La Rue

ARCHITECTE

ASSURANCES ET VITRES

ASSURANCE

BRIC DE GLACES, ACCIDENT ET MALADIE

LA COMPAGNIE

PROVINCIALE D'INDEMNITES

CH. 56 — 224 ST-JACQUES

Normandin & Desrosiers

AVOCATS

Archambault & Marcotte

DEMETRIUS BARIL

CARTIER & CARTIER

ARTHUR LALONDE

LAMOTHE, GADBOIS & CHARBONNEAU

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND

ANATOLE VANIER & GUY VANIER

AVOCATS

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Le beau lac Tremblant, aux eaux profondes et agitées, étendait maintenant sous nos yeux ravis sa surface bleue dans laquelle ses îles baignaient comme d'immenses corbeilles vertes. Nous avions atteint l'extrémité nord, et voilà que, sous les arbres qui se rejoignaient et en dissimulaient l'entrée, nous pénétrâmes dans la Rivière Cachée, si bien nommée, où nous glissions parmi la verdure des joncs et des nénuphars.

Les rives, aux tournants imprévus, étaient couvertes de fleurs et peuplées d'écureuils gris, d'oiseaux innombrables et de grands papillons qui venaient jusqu'à nous et se posaient sur les hautes herbes que le canot couchait sur notre passage et qui se relevaient gracieusement après ce bain forcé : des insectes bleus ou dorés, d'un éclat métallique, se posaient sur nous en fredonnant leur petite chanson monotone.

Je revivais des impressions d'enfance : j'avais voyagé, par mes livres, dans des pays semblables à celui-ci, où, la nuit, les fées venaient animer la solitude et jouer avec les rayons de lune.

En repassant le long du mont Tremblant, les légendes du Grand Manitou Ewiche, puissant, magnifique et terrible, me revinrent à l'esprit, et je me perdais dans ces rêveries fantastiques, quand le vieux Moïse, notre guide, mit en fuite la divinité sauvage en me demandant à quoi je "jonglais".

Et plutôt que de lui avouer mes "jongleries", je le questionnai, et il se mit à se raconter avec une langue et une verve inimitables.

La centaine — "quasiment, madame, moins d'eux" — d'ours tués, les têtes de loups payées par le gouvernement, les pêches mirabolantes (comme il les appelle), toute sa vie aventureuse de campeur et de trappeur dans la forêt sauvage me furent présentes en tableaux vivants que je n'oublierai pas.

— On m'a dit, monsieur Fleury, que vous aviez le don de découvrir les sources ?

— Bédame, oui, j'ai un sourcier. Mais ça, madame, c'est pas forçant. A soixante-quinze ans que j'ai fait les quinze août, c'est un ouvrage plus doux que de coucher un arbre à terre ou de tuer un ours.

Je voulais me renseigner et mes questions se multipliaient.

— Voilà, c'est ben difficile de vous expliquer clairement comment la baguette sent l'eau ; si vous voulez venir avec moi, ce soir, je vous ferai voir : rien comme de voir avec ses yeux, et m'est avis que si le bon Dieu se cachait un peu moins, il y aurait moins d'incroyants.

Et le soir nous vîmes, le vieux Moïse et moi, monter, par le bois, le sentier pierreux qui va rejoindre la grande route. Au bruit de nos pas, les perdrix se levaient et s'enfuyaient, les écureuils équilibraient les sommets, et les oiseaux sifflaient avec impertinence en s'avertissant de notre passage.

Devinaient-ils que nous allions à la recherche d'un filet d'eau avec nos branches de coudrier, et que par la magie de nos petites baguettes, nous prétendions connaître avec certitude l'endroit où l'eau jaillirait dès qu'on y creuserait ?

Curieuse, un peu incrédule, tenant avec fierté mes petites branches taillées en fourches, je suivais mon guide, en m'examinant sur la beauté du soleil qui disparaissait derrière la montagne en incendiant le ciel et le lac.

Le bonhomme me fit signe d'arrêter. Il tenait fortement, de chaque main, les deux branchettes latérales et la branche principale pointait en haut. Très lentement, comme s'il accomplissait un rite, il se mit à marcher, et je ne perdais pas des yeux le bois magique. Et voilà que je le vis s'animer, trembler, puis d'un mouvement continu s'incliner vers la terre : on sentait, on voyait la résistance que lui opposaient les mains serrées du sourcier, si bien que la baguette se brisa, non sans que le bout dirigé d'abord vers le ciel ne se fût tout à fait tourné vers le sol. Il recommença sa démonstration plusieurs fois, avec la même solennité et le même succès, et il me proposa de l'imiter.

C'est la foi qui me manque ou le don ? Ma petite baguette n'eut pas même un frisson. Hélas ! je n'ai pas le fluide merveilleux qui guide les âmes vers les sources d'eau vive ! Mais j'ai acquis une certitude parce que j'ai vu le miracle. Il a raison, le vieux Moïse. Rien comme de voir !

Je crois aux sourciers désormais : ce sont des êtres privilégiés et un peu sorciers, c'est du moins ce qu'ils croient en leur for intérieur.

FADETTE.

LE SEUL MOYEN

Dans le salon de Mme Ch., la maîtresse du lieu reçoit la visite de son intime amie, Mme L., qui a apporté son ouvrage.

Chacun sait en quoi consiste ce que ces dames appellent pompeusement "leur ouvrage". C'est, généralement, quelque minuscule inutilité au crochet, qui tient à l'aise dans un sac beaucoup plus gros qu'un porte-monnaie. Cela permet de dire qu'on "travaille".

En conséquence de ses principes, Mme L., exhibe une petite bande de broderie que Mme Ch., examinée avec une complaisance protocolaire. Pendant quelques instants on entend ces mots :

— Oh ! que c'est joli !
— C'est bien ordinaire...
— C'est vous qui avez trouvé ce dessin ?
— Oui.
— Il est charmant. Vous avez vraiment des doigts de fée !... Cela fera un effet merveilleux... etc.

On ne peut pas s'extasier dans la contemplation d'un ouvrage au

LES CHAMBRES

Le monde entier est plein de chambres qui attendent. Les inconnus couchés dans leurs tombeaux perdus. Les hommes parlent bas, de peur que les fantômes des fils vainement attendus.

Et dans ces chambres-là, les mères et les femmes se détournent pour ne pas voir dans les miroirs l'ombre qui les ferait ressembler à des âmes, Et qui leur montrerait trop bien leur désespoir...

On n'a rien dérangé... sur la table de la chambre. On n'a rien dérangé... sur la table de la chambre. Mais les choses en vain veulent te faire vivre, O soldat ! Sur ton corps, l'herbe pousse déjà...

Julien HOCHSE.

crochet. Quand Mme Ch., eut tourné et retourné dans tous les sens le chef-d'œuvre du génie prestigieux de Mme L., il fallut bien passer à d'autres choses plus palpitantes. C'est alors que la maîtresse de maison, ayant levé les yeux sur son amie, poussa un cri :

— Mais... qu'est-ce que vous avez ?

— Moi... rien !... affirma Mme L.

— Vous avez l'air contrariée.

En effet, la visiteuse n'avait pas son visage enjoué des bons jours. Ses traits étaient tirés... Un pli soucieux se dessinait verticalement sur son front... On pouvait même à certains indices conjecturer qu'elle avait pleuré.

C'était si visible que Mme L., ne crut pas devoir dissimuler davantage et que, avec beaucoup de soupirs et un réel chagrin, elle se décida à vider le trop plein de son cœur.

— Vous connaissez, fit-elle, mon petit René, et vous savez comment nous l'avons élevé. Nous avons placé cet enfant dans une pension sérieuse où nous sommes sûrs qu'il ne reçoit que de bons enseignements. Pour éviter qu'il fasse de mauvaises rencontres, nous nous sommes astreints, mon mari et moi, à le conduire et à le ramener toutes les fois qu'il s'y rend. Cet enfant est notre unique souci et nous avons veillé sur son innocence avec une sollicitude que sur la prunelle de nos yeux.

C'est exact !... confirma Mme Ch., que ce début intéressait.

Or, poursuivit Mme L., vous ne savez pas ce qui vient de m'arriver ?

— Non.

— Eh bien ! j'avais chez moi quelques-uns de ces volumes qu'on trouve maintenant partout.

Vous savez, il y en a de tous les genres... C'est plutôt l'est... Oh ! Oh ! il ne faudrait pas que ces ouvrages fussent vus par René, et je les avais placés tout au fait d'un placard, derrière du linge.

— Oui.

— Je les croyais là bien en sûreté, quand, ce matin, avant un besoin d'examiner sa literie, savez-vous ce que je trouve sous le traversin de René ?

— Eh bien ! le dévoué de René ?

— C'est exact !... Comment avait-il pu le découvrir là le plus mauvais de tous ces livres ?

— Comment avait-il pu le dénicher ?

— Et vous le lui avez demandé ?

— Je crois bien !... Et savez-vous ce que j'ai appris ?

— Non.

— C'est qu'il les avait tous lus !

— Tous ?... Voilà mon enfant qui sait maintenant des choses que j'aurais voulu le voir ignorer longtemps encore... Vous pensez si je l'ai tancé !

Mais ce n'est pas cela qui m'a dérangé, mais, franchement, je suis désolée au point que j'en pleurerai encore !

Le chagrin de Mme L., était si profond que Mme Ch., n'osait pas de la consoler. Elle l'observait d'autant moins qu'elle-même elle ne pouvait pas s'empêcher de trouver que son amie avait été bien imprudente.

Elle se contenta de se livrer à des considérations générales.

— Il est bien vrai, dit-elle, que les enfants sont de terribles fureteurs. Dès qu'on a le dos tourné, ne fût-ce pour quelques instants, ils vont tout droit aux objets qu'on essaye de leur cacher et qui ont quelque chose d'autant plus curieux qu'ils ne sauraient prendre trop de précautions.

Comment, par quelle suite de fautes et de quelles malchances, lui avait-elle seule fois, il y avait si longtemps, et il ne se souvenait que de deux ou trois détails, insuffisants pour faire revivre cette physionomie disparue : d'une barbe très blanche en éventail, d'un corps très long et très maigre, et de guêtres vernies, moulant une jambe de marcheur, aussi sèche que celle d'un loup. Le vieux seigneur était mort. Le fils était mort également. Il ne devait survivre en Bretagne, la-bas, qu'une fille dont Robert Mit ne savait que le nom, Jacqueline, la pupille d'un parent éloigné, qui avait signé le bail. Robert l'imaginait vivant dans la gêne et le regret, chétive, triste comme une fin de race. Le jour se levait autour de lui, et reflétait en s'écroulant, sur tous les points de l'horizon, la brume qui dort la nuit sur les terres basses. On était dans une période de sécheresse. La matinée, après tant d'autres, s'annonçait chaude, sans nuages et sans brise, et déjà les herbes retombaient, molles, sur la pente des talus.

Quand il eut lui-même dételé sa jument, et qu'il l'eut attachée dans l'étable vide du garde, Robert Mit partit à travers les champs. Il ne s'étonna qu'à demi que l'homme ne fût pas à la maison. Il arrivait sans avoir prévu. Le garde devait faire sa tournée. Et ce petit contretemps fut vite oublié. C'est une joie si pleine de chasser seul, sans autre guide que le vent, de s'abandonner à son instinct, de choisir les remises et de manquer, sans témoin, un lièvre qui déboule sous vos pieds, un perdreau qui file droit, un râle qui se lève au bout d'une taille, les pattes pendantes, gauche et penaud comme un poulet de grain, toutes maladroites qu'un garde aurait comptées avec un mépris discret. Le gibier, d'ailleurs, abondait. Robert Mit, tout poète qu'il fût, ne manquait pas tous ses coups de fusil. Les mailles de sa carrossière laissaient passer des touffes de poils et de plumes. Il avait chaud et soif, et il courait, il éprouvait avec une conscience plus vive, les émotions de la quinzième année, l'illusion d'une solitude dont il était le maître, le sentiment d'une énergie grandissante, d'une jeunesse d'âme et de corps qu'il ne parviendrait pas à dépenser, une grisaille de lumière, de silence et de liberté. Il y avait de l'orgueil dans sa joie. Elle fut troublée.

Vers neuf heures, il arriva, sans trop savoir comment, dans une pièce de terre qui longeait un massif de haute futaie. Le château ne devait pas être loin, mais il était caché par les arbres. Robert Mit n'aurait pas pu dire à quelle distance précise il se trouvait des toits bleus dont il avait si souvent regardé de loin les sommets et les girouettes inclinées. Debout sur un talus, sanglé dans son vêtement de toile brune, ce grand garçon, bien nourri, jeune encore, dont la moustache blonde et relevée saurait égarer les yeux roses, eut un mouvement

tions pour éviter que leurs recherches aboutissent... Ainsi moi, savez-vous ce que j'ai fait ?

— Dites voir, je vous en prie.

— On m'a prêté, il y a une quinzaine de jours, le dernier roman de Machin... Vous savez, ce livre qui fait tant de bruit.

— Oui... Il paraît que c'est d'un osé...

— Qui dépasse ce que l'on peut imaginer. À parler franchement, c'est une horreur... Il y a, là-dedans, des illustrations qui m'ont fait rougir, moi, qui ai plus de quarante ans... Vous comprenez que, pour rien au monde, je ne voudrais qu'un livre semblable tombât sous les yeux de ma grande Arlette, qui, à quinze ans, est restée l'enfant la plus pure qu'il soit possible de voir... Alors j'ai enfermé l'ouvrage dans mon chiffonnier, et j'ai toujours la clef sur moi... Comme cela, je suis bien tranquille...

La visite de Mme L., tira à sa fin. Elle repartit soigneusement sa broderie et l'enfourma dans son sac, et se leva :

— Chère, dit-elle, vous ne savez pas ce que je voudrais vous demander ?

— Mais non !...

— Eh bien ! je meurs d'envie de jeter les yeux sur ce livre de Machin dont vous m'avez parlé...

Est-ce que vous ne voudriez pas me le prêter ?

— Je vous le prête, mais, vous savez, attention à René !

— Soyez tranquille. Je mettrai l'objet, comme vous, dans mon chiffonnier, et j'aurai toujours la clef sur moi...

— A la bonne heure... Je vais vous remettre l'ouvrage.

Ce disant, M. Ch., tira de sa poche la clef du meuble et ouvrit un tiroir en disant :

Tenez ! c'est là qu'il est.

Elle s'arrêta brusquement. Le livre n'y était pas.

— Est-ce que, dit-elle, j'aurais placé dans un autre tiroir ?

Mais elle eut beau chercher partout, elle ne découvrit pas le livre qu'elle cherchait.

— C'est trop fort ! répétait-elle. Je l'avais pourtant bien mis ici. Où donc peut-il être ?

Une même pensée traversa l'esprit des deux femmes.

— Mais non ! ce n'est pas possible !... Mon Arlette !... Au fait, allons voir.

Et, dans la chambre de la jeune fille, sous son traversin, on trouva le roman qui avait fait rougir sa mère.

Ce fut au tour de Mme Ch., de se désoler.

— Comment a-t-elle pu faire ?

A-t-elle trouvé une autre clef ?

A-t-elle profité d'un moment d'inattention pour s'emparer de la mienne ? C'est inconcevable ! Il n'y a donc pas moyen d'empêcher nos enfants de lire des mauvais livres ?

— Je ne sais pas, répondit Mme L., qu'il n'y en a qu'un seul.

— Lequel, mon amie ?

— C'est de ne pas en avoir chez nous !

Jean des TOURELLES

Bibliothèque Saint-Sulpice

A l'occasion de la fête de Saint-Jean-Baptiste, la Bibliothèque Saint-Sulpice sera fermée demain, le 21 juin.

Peut-on faire entendre les sourds ?

On peut répondre de deux façons à cette question. Si la surdité est due au catarrhe, le patient obtient généralement du succès s'il fait usage avec persévérance du Catarrhozone et chasse ainsi le catarrhe de son organisme. En pénétrant à travers les passages reliés à l'oreille, la vapeur apaisante du Catarrhozone atténue l'inflammation, détruit les germes du catarrhe et permet ainsi à la nature de reprendre ses droits. Dans les cas de surdité catarrhale, de douleur au-dessus des yeux, d'obstruction des narines et des autres symptômes qui se rattachent au catarrhe, servez-vous de Catarrhozone. Vous serez plus que charmés de l'amélioration rapide de votre état. Traitement de deux mois, un dollar, en vente partout, ou de la Catarrhozone Co., Montréal. (ann.)

NOTRE ALBUM

Honnête en tout, faites bien ce que vous faites : ne plantez pas un clou, que, vous éveillent la nuit, vous ne ressentiez le contentement de votre oeuvre.

C'est notre courage que nous devons partager avec nos semblables, non pas notre désespoir, c'est notre santé non pas notre malaise, et nous devons prendre garde à ce que celui-ci ne se repande par contagion.

Il y a dix ans

(Du "Devoir", 23 juin 1911)

"Le banquet de demain". Premier-Montreal par M. Omer Héroux.

"Tout passe...". Billet du soir par Albert Lozeau.

Londres, 23. Le roi Georges est couronné. La cérémonie a eu lieu hier, à l'abbaye de Westminster, avec un appareil et une splendeur inouïs.

Entre Montréal et les villages, les Côtes du Maine, via les Montagnes Blanches.

Le Pacifique Canadien aura un service de nuit direct tous les jours, avec wagons-lits, entre Montréal, gare Windsor et Kennebunk, Me, arrêtant à Portland, Scarborough et Old Orchard. L'inauguration aura lieu de Montréal, dimanche le 26 juin et de Kennebunk, lundi, le 27 juin. Départ de Montréal, gare Windsor, à 7.00 p.m., tous les jours ; arrivée à Kennebunk à 9.25 a.m. Au retour, départ de Kennebunk à 4.40 p.m., et arrive à Montréal à 7.30 a.m., tous les jours.

Un service de wagons-salon buffet direct, tous les jours, dimanche excepté, entre Montréal et Portland, Me, sera inauguré de Portland, le 27 juin et de Montréal, le 28 juin. Départ de Montréal à 9.35 a.m., et arrivée à Portland, Me, à 8.20 p.m. Des trains allant à et venant de Scarborough, Old Orchard et Kennebunk sont à la même gare à Portland que les trains allant à et venant de Montréal par le C. P. R. Au retour, départ de Kennebunk à 6.04 a.m., arrivée à Montréal à 8.30 p.m. L'heure indiquée ici est l'heure régulière du méridien de l'Est. Ces trains traversent les magnifiques Montagnes Blanches. Pour billets et lits s'adresser au bureau Trafic-Voyageurs pour la ville, Nos 141-145 rue Saint-Jacques, ou à tout autre agent de billets du Pacifique Canadien. (rec.)

PETIT CARNET

CHOYCE-GRENIER

Hier matin à huit heures, avait lieu en chapelle privée à la Basilique de Montréal le mariage de Mlle Anne-Marie Grenier, fille de M. et Mme M.-U. Grenier, de la rue Papineau à M. Eric Choyce, fils de M. et Mme Thomas Choyce, de l'avenue de Lorimier. M. l'abbé O'Rourke, de l'Archevêché, officiait à la cérémonie. Après un déjeuner servi à la demeure de la mariée, les nouveaux époux partirent pour un voyage à New-York.

A travers les Rocheuses du Pacifique Canadien

Il est de règle générale chez les gens avisés de se préparer un peu à l'avance pour leurs vacances d'été. Les maisons d'affaires fixent leur

JUPES DE SOIE 11.75 à 32.50

Jupes blanches pour la plupart, en satin lavable, satin Baronet, crêpe Sinbad, crêpe charmeuse, crêpe de Chine fantaisie et satin broché.

Les jupes de couleurs sont roses, chair, bleu turquoise, fraise écrasée, jaunes ou blanches.

D'autres à rayures et carreaux en noir ou gris.

Tailles 25 à 30.

Au deuxième.

Goodwin's LIMITED

L'hôtel le plus vaste et le mieux aménagé des Laurentides

Récemment construit et ouvert toute l'année. Cent chambres, avec tout le confort et les commodités désirables, y compris salle de danse, rotonde, salon de dames, chauffage à l'eau chaude, éclairage électrique, téléphone et téléphone, eau chaude et eau froide dans toutes les chambres, etc. Baignoires privées, tennis, etc.

Manoir Sainte-Marguerite Lac Masson

Situé près du lac ; service d'autobus entre la gare et l'hôtel. Réservez vos chambres par lettre ou par téléphone.

S'adresser au gérant A. ROY.

Nous créons pour intérieurs de maisons, choses à offrir, utilités de bon goût.

Armand DesRosiers Limitée

Tél. Est 4090.

478 rue St-Denis, près Sherbrooke, Montréal.



L'OREAL

Teinture instantanée pour cheveux. Donne aux cheveux décolorés les teintes douces et brillantes de la jeunesse. Il ne détériore pas la chevelure. S'applique facilement et l'on peut s'en servir à la maison avec des résultats excellents. Chez tous les pharmaciens et les coiffeurs. Importé de France par les ANGLO-AMERICAN AGENCIES LIMITED 41-43 rue St-François-Xavier MONTREAL

cet effet entre M. Thomas Mulvey, sous-secrétaire d'Etat, et lord Byng. L'état-major du nouveau gouverneur-général comprendra deux Canadiens.

Deux journaux

Lequel préférez-vous ? Celui qui vous endort, ou celui qui vous éveille ? Le Devoir est un éveillé. S'il tape dure, c'est que, parfois, vous allez vous endormir. Or, il ne faut pas s'endormir, en ces temps-ci. S'endormir, c'est abdiquer. N'abdiquez pas. Debout ! Lisez le Devoir.

Lord Byng arrivera le 4 août

Londres, 23 (S. P. A.). — Lord et lady Byng s'embarqueront pour le Canada, le 4 août prochain. L'installation aura lieu à Québec. Tous les arrangements ont été conclus à

LA SOURCE

par René Bazin

Dans les souvenirs d'enfance de Robert Mit, le domaine de la Haye-le-Roi était demeuré comme, une chose mystérieuse, défendue, enveloppante et tentante. Il bordait de trois côtés l'étroite réserve où l'enfant avait commencé à chasser avec son père, où s'étaient éveillées pour lui ces ivresses faites de poursuite, de surprises et d'aube mêlées, au parfum des feuilles, du frémissement soudain des ailes qui prennent l'essor, et d'un peu de fatigue, et de l'orgueil sauvage de ramasser une proie, dont se grisent les plus vieux chasseurs autant que les plus jeunes. Robert Mit avait même saisi un jour, en ces temps lointains, dans un champ de la Haye-le-Roi, et s'était trouvé vis-à-vis d'une garde en embuscade qui le guettait, qui le savait ardent, ignorant des limites exactes, et qui l'avait menacé d'un procès. Depuis la quinzième an-

née, la vision lui était restée présente de cet homme à barbe noire, vêtu de velours gris, se levant tout à coup d'un buisson et disant :

— Monsieur est de bonne prise ; monsieur m'excusera, je ne fais que mon devoir.

Il ne pouvait se promener dans la contrée sans imaginer, avec une sûreté de mémoire prodigieuse, le lieu de l'événement, l'attitude de l'homme, le son de ses paroles, la pointe de genêt d'or qui lui froissait l'épaule, et la terreur du petit chasseur de merles, devant le sergent si calme et si poli du seigneur de la Haye-le-Roi. Mais le souvenir s'arrêtait là. Jamais Robert Mit n'avait fait visite à M. d'Ursé, jamais il n'avait suivi, si ce n'est en désir et en rêve, les deux avenues de chênes qui pénétraient comme un coin dans la futaie. Il ne connaissait du château que les pentes mouvementées des toits d'ardoise qui luisaient comme de l'argent, après les giboulées, et, s'il faisait un temps sec, comme une simple plume de ramier.

Comment, par quelle suite de fautes et de quelles malchances, lui avait-elle seule fois, il y avait si longtemps, et il ne se souvenait que de deux ou trois détails, insuffisants pour faire revivre cette physionomie disparue : d'une barbe très blanche en éventail, d'un corps très long et très maigre, et de guêtres vernies, moulant une jambe de marcheur, aussi sèche que celle d'un loup. Le vieux seigneur était mort. Le fils était mort également. Il ne devait survivre en Bretagne, la-bas, qu'une fille dont Robert Mit ne savait que le nom, Jacqueline, la pupille d'un parent éloigné, qui avait signé le bail. Robert l'imaginait vivant dans la gêne et le regret, chétive, triste comme une fin de race. Le jour se levait autour de lui, et reflétait en s'écroulant, sur tous les points de l'horizon, la brume qui dort la nuit sur les terres basses. On était dans une période de sécheresse. La matinée, après tant d'autres, s'annonçait chaude, sans nuages et sans brise, et déjà les herbes retombaient, molles, sur la pente des talus.

Quand il eut lui-même dételé sa jument, et qu'il l'eut attachée dans l'étable vide du garde, Robert Mit partit à travers les champs. Il ne s'étonna qu'à demi que l'homme ne fût pas à la maison. Il arrivait sans avoir prévu. Le garde devait faire sa tournée. Et ce petit contretemps fut vite oublié. C'est une joie si pleine de chasser seul, sans autre guide que le vent, de s'abandonner à son instinct, de choisir

les remises et de manquer, sans témoin, un lièvre qui déboule sous vos pieds, un perdreau qui file droit, un râle qui se lève au bout d'une taille, les pattes pendantes, gauche et penaud comme un poulet de grain, toutes maladroites qu'un garde aurait comptées avec un mépris discret. Le gibier, d'ailleurs, abondait. Robert Mit, tout poète qu'il fût, ne manquait pas tous ses coups de fusil. Les mailles de sa carrossière laissaient passer des touffes de poils et de plumes. Il avait chaud et soif, et il courait, il éprouvait avec une conscience plus vive, les émotions de la quinzième année, l'illusion d'une solitude dont il était le maître, le sentiment d'une énergie grandissante, d'une jeunesse d'âme et de corps qu'il ne parviendrait pas à dépenser, une grisaille de lumière, de silence et de liberté. Il y avait de l'orgueil dans sa joie. Elle fut troublée.

Vers neuf heures, il arriva, sans trop savoir comment, dans une pièce de terre qui longeait un massif de haute futaie. Le château ne devait pas être loin, mais il était caché par les arbres. Robert Mit n'aurait pas pu dire à quelle distance précise il se trouvait des toits bleus dont il avait si souvent regardé de loin les sommets et les girouettes inclinées. Debout sur un talus, sanglé dans son vêtement de toile brune, ce grand garçon, bien nourri, jeune encore, dont la moustache blonde et relevée saurait égarer les yeux roses, eut un mouvement

d'amour-propre enfantin que l'absence de solitude et la grisaille de la chasse excusaient à demi. Il pensa que lui, fils de modestes bourgeois, administrateur économe d'une médiocre fortune, il avait conquis un droit sur ces belles terres voisines, qu'il en pouvait troubler le silence, traverser les haies vierges de brèches, fouler le sol en tous sens ; il étendit le bras comme pour en prendre possession ; il jeta un regard sur la haute futaie immobile, sur les champs qui luyaient, ombreux, serrés entre leurs lignes d'arbres, comme de petites clairières successives ; il aspira le parfum des pailles mortes, des feuilles vertes, des guérets nouvellement ouverts, et sauta dans le trefle, aussi joyeux que s'il découvrait un monde qu'on lui aurait donné. A trente pas, une compagnie de perdreaux gris se leva. A peine en l'air, toutes leurs ailes frémissantes, rapprochées dans la fuite, rapides, balles de plumes grises qu'on eût dites emportées par le vent, ils se jetèrent à gauche. Robert visa le perdreau de tête qui tomba, puis le dernier de la bande, un jeune, qui volait mal. Celui-ci ne s'arrêta pas ; mais il se sépara de la bande, pointa vers le soleil, monta, dépassa la cime des arbres, et subitement, abandonnée par la vie au plus haut de son vol, redescendit à pic et roula dans un buisson, au bord de la futaie.

Robert Mit avait ramassé le premier perdreau ; il avait couru, sifflant son chien, vers le fourmilis de</

LA DÉMISSION DU DR PARROT

LE DEPUTE DE TEMISCOUATA
DECIDE DE SE PRESENTER
DEVANT SES ELECTEURS.

Québec, 23. — (S. P. C.) — A la suite de certaines accusations portées contre le docteur Parrot, le député de Temiscouata, le premier ministre de la province de Québec, M. L.-A. Taschereau, a cru devoir lui demander des explications qui ont amené l'échange des deux lettres suivantes :

Québec, le 22 juin 1921.
Docteur L.-E.-A. Parrot,
Député de Temiscouata,

Mon cher docteur
Je vous ai fait part, il y a quelque temps, des accusations portées contre vous par M. Jean-François Pouliot, au cours de plusieurs assemblées tenues dans votre comté. Vous m'avez répondu que vous alliez traduire M. Pouliot devant les tribunaux.

Je constate que vous n'avez pas encore donné suite à cette décision. Je me demande, du reste, si ce ne sont pas plutôt vos électeurs qui devraient être jugés de ce dont on vous accuse.

Dans ces circonstances, je crois qu'il serait préférable de vous fournir l'occasion de revenir devant eux, si vous désirez continuer à les représenter pour justifier des procédés qui demandent à l'être.

J'ose espérer que vos explications seront de nature à satisfaire vos électeurs et leur permettront de vous continuer la confiance qu'ils ne vous ont pas ménagée dans le passé.

Sincèrement à vous,

(Signé) L.-A. Taschereau.

Voici la réponse du Dr Parrot :

Québec, le 22 juin 1921.

Honorable L.-A. Taschereau,

Premier Ministre,

Monsieur le Premier Ministre,

Je reçois votre lettre de ce jour. J'apprécie les motifs qui l'ont dictée et, dans les circonstances, je crois devoir vous adresser ma démission comme député de Temiscouata.

J'ai la certitude d'avoir conservé la confiance et l'estime de mes électeurs qui ne me les refuseront pas à l'avenir.

Votre bien dévoué,

(Signé) Dr L.-E.-A. Parrot.

LES DETTES DU GRAND-TRONC

UN AVOCAT DU GOUVERNEMENT
PRODUIT UN COMPTE
DE CHEMIN DE FER DU TEMISCAMINGUE.

La Commission d'arbitrage du gouvernement prend enfin en considération les dettes du Grand-Tronc, après avoir enquêté sur la valeur approximative des propriétés de cette compagnie de chemin de fer.

L'un des procureurs du gouvernement a causé une véritable surprise, à ce sujet, hier après-midi, quand il a produit une réclamation du chemin de fer Temiscamingue and Northern Ontario au montant de \$3,000,000. Cette compagnie réclamait cette somme du Grand-Tronc pour lui avoir, pendant dix ans, permis l'usage de ses voies à North Bay et dans les environs.

Cette réclamation a été mise au dossier et sera considérée au cours de l'enquête.

La séance d'hier après-midi, à part cet incident, a été plus ou moins vide d'intérêt. Le seul témoin entendu a été M. J.-B. Gant, inspecteur des voies du Grand-Tronc dans les divisions de l'ouest.

Le témoin a contredit en tous points le témoignage rendu par le lieutenant-colonel Montsarrat il y a quelques jours. Il a consacré tout l'après-midi à comparer ses propres chiffres avec ceux de celui-ci. Or les deux rapports diffèrent profondément l'un de l'autre quant aux statistiques versées au dossier de l'affaire jusqu'ici.

C'est après le témoignage de M. Gant que s'est produit l'incident du chemin de fer Temiscamingue and Northern Ontario. La réclamation a été présentée par M. Hector McInnis, c.r., procureur du gouvernement. Comme nous l'avons déjà dit, elle est au montant de \$3,000,000. M. McInnis prétend que c'est un montant dû pour l'usage que le Grand-Tronc aurait eu des voies de ce chemin de fer pendant dix ans à North Bay et dans les environs de ce district, en vertu d'un arrangement survenu entre les deux compagnies.

Le Grand-Tronc devait payer au Temiscamingue la somme de \$300,000 par année. Moyennant ce montant, le Grand-Tronc avait l'usage continu des voies au terminus de ce chemin de fer. M. McInnis a produit en même temps que la réclamation la liste des voies que le Grand-Tronc pouvait utiliser.

Il n'est pas certain cependant que le Grand-Tronc s'est servi de toutes ces voies pendant la période mentionnée. Cette question sera discutée devant la Commission au cours de l'enquête, et celle-ci aura sans doute à déterminer le montant dû par le Grand-Tronc à ce sujet.

Une conférence

Londres, 23 (S. P. A.). — L'Alliance Nationale des Patrons et des Employés de Grande-Bretagne a demandé au gouvernement de convoquer une conférence industrielle conjointe des représentants de tous les patrons et des employés intéressés dans des différends de salaires, dans le but de tenter de sauver la situation industrielle du chaos.

En même temps il paraît que le

JAMBON "TRIOMPHE" de CONTANT

Comme saveur, il n'a pas son égal. Peu dispendieux, il n'en possède pas moins toutes les propriétés d'un aliment parfait.

Chez votre fournisseur

parti ouvrier et le congrès des Trade Unions étudient le projet d'une conférence qui aura lieu à Londres la semaine prochaine pour traiter de la proposition d'une grève générale pour appuyer les mineurs.

Les rapports des districts miniers, faisaient voir qu'un petit nombre de mineurs seulement sont retournés au travail. Dans le Derbyshire, quelques puits fonctionnent en dépit de l'intervention des grévistes et dans le Nottinghamshire, quelques puits ont été réouverts. On calcule que dans le Derbyshire, 10,000 hommes ont fait du bon travail. Des manifestations violentes ont été faites contre ces mineurs.

Le discours de Frank Hodges, secrétaire de la Fédération des Mineurs, devant la conférence du Parti Ouvrier à Brighton, mardi, n'a pas donné beaucoup de consolation aux mineurs. Tout en prétendant que la grève générale irait bien, son discours du commencement à la fin exprimait la conviction qu'une reddition était imminente par suite d'épuisement. M. Hodges a admis que les autres syndicats avaient déjà contribué 100,000 livres sterling aux fonds de grève des mineurs et que les grévistes et leurs familles étaient rendus à la limite de l'endurance. Faite à la suite des aveux, sa menace que les mi-

neurs renverseraient le gouvernement, responsable de ces désastres, est généralement considérée comme une conclusion faible et impuissante.

Chez les marchands- détaillants

Le 12 juillet prochain s'ouvrira le congrès de l'Association des marchands-détaillants du Canada, à l'Hôtel Viger. Ce congrès se composera des membres des succursales de la province. Cette association a été fondée en 1896. Le Congrès sera sous la prési-

dence de M. J.-G.-A. Filion, président du Bureau Provincial de l'Association, à Québec.

L'organisation est confiée, comme nous le disons plus haut, aux officiers et aux membres de la succursale de Montréal, sous la direction de M. Péchevin J.-E. Sansregret, président de cette succursale.

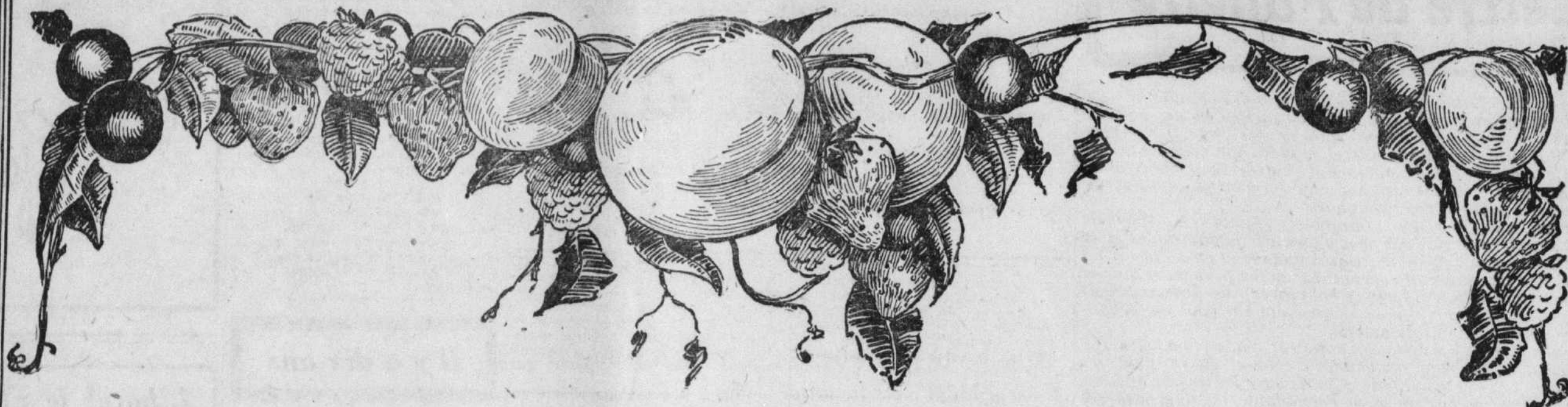
Au cours de la première journée, les délégués seront convoqués dans l'avant-midi, à l'Hôtel Place Viger, lieu du Congrès, où le maire Martin lira une adresse de bienvenue à laquelle répondra le président Filion. Puis on procédera ensuite à la discussion des différents articles du programme.

Une trouvaille

Ottawa, 23. — (S. P. C.) — Le stock de \$60,000 de la Ontario Export Co., qui a mystérieusement disparu de l'entrepôt de la compagnie ici, au cours de la nuit de mardi à mercredi, a été trouvé dans l'entrepôt de la Commission de spiritueux de Québec à Hull. C'est la boisson qui a été saisie par les agents ontariens, il y a deux semaines, et dont on a disposé par une injonction intermédiaire. Le rapport que la Commission des liqueurs de Québec avait acheté la boisson avant la saisie ne pouvait être confirmé ce soir.

Il appert que la police de Hull a rapporté que des camions remplis de boissons sont arrivés à l'entrepôt hier soir. Des recherches ont révélé le fait que c'était la boisson qui avait si mystérieusement disparu de l'entrepôt de la Ontario Export Co.

Aucune arrestation n'a été faite au sujet de l'affaire, vu que la police attend le jugement du juge Ross de Toronto, sur la validité de la saisie. On ne sait ce qui arrivera ensuite. Il est probable que les procureurs généraux de Québec et d'Ontario auront à régler la question de propriété entre eux.



Réduction de Prix

A partir de lundi le 20 juin,
les prix des

CONFITURES AUX FRAISES

GARANTIES PURES

RAYMOND

les meilleures sur le marché

SERONT REDUITS, et nous conseillons aux ménagères de profiter de ces réductions pour acheter leur provision de ces délicieuses confitures qu'elles pourront se procurer à meilleur marché que cela leur coûterait pour les faire à la maison.

Les confitures aux fraises Raymond viennent d'être fabriquées avec le choix des fraises de la nouvelle saison et sont maintenant

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS



30 lbs.



4 lbs.



2 lbs.



22 oz.



13 oz.

Mises en seaux, canistres et flacons de différentes grandeurs pour convenir à tous les besoins de la clientèle.

Valeurs et Reductions Hebdomadaires

VENDREDI, SAMEDI ET LUNDI

ETOFFES A ROBES

1,000 verges serge tout laine, 54 pouces de large, pour costumes et jupes, bleu marin et noir seulement. **1.98**
Valant 3.50, réduit à
Tricotine et serge tout laine, 54 pouces de large, bonne pesant pour costumes et jupes, brun taupe, gris, drab sable, bleu marin et noir. **2.95**
Valant 3.50 à 5.00, réduit à
Jersey de laine, 54 pouces de large, brun, bleu Alice, taupe, drab et bleu marin. **1.89**
Valant 4.00, réduit à
Serge tout laine, blanc, ivoire, 54 pouces de large, côtes très fines, pour manteaux et jupes. **1.98**
Valant 2.50, réduit à
Moire à jupons, 36 pouces de large, bonne pesant, noir, brun et bleu marin. **.49**
Valant .75, réduit à
Challu tout laine, 28 pouces de large, pesant, légere, qualité lavable, dessins rayés et fleuris, pour blouses, couleurs pâles. **.87**
Valant 2.00, réduit à
Ratine tout laine, 54 pouces de large, pour manteaux et costumes, qualité lavable, couleurs pâles, dessins rayés et quadrillés. **1.95**
Valant 5.00, réduit à
Ratine, 38 et 40 pouces de large, pour costumes et jupes, couleurs garanties, qualité lavable, dessins rayés et quadrillés. **1.39**
Régulier 2.50, réduit à
Tricoline de soie, tissu lavable pour chemises et blouses, couleurs pâles, dessins rayés seulement, dans un beau choix de dessins. Valant 3.00, réduit à **2.67**

TISSUS LAVABLES DE LUXE

1,500 verges, comprenant : voile, marquise, dimity, organdi, 36 à 40 pouces de large, couleurs lavables, beau choix de dessins pour robes d'été. **.95**
Valant 1.50, réduit à
1,000 verges : voile et marquise, 34 et 36 pouces de large, beau choix de dessins, couleurs assorties. **.59**
Valant 1.00 à 1.25, réduit à
Crepon Jeannette, 34 pouces de large, pour robes et blouses, couleurs et dessins assortis. **.69**
Valant 1.25, réduit à
Palm-Beach, 34 à 36 pouces de large, tissu lavable pour costumes d'été, belle variété de teintes et dessins. **.57**
Régulier .75, réduit à
Mull de soie, 34 à 36 pouces de large, pour robes et blouses, dans un beau choix de couleurs. **.63**
Régulier .75, réduit à

SOIES

200 verges soie taffetas, 34 pouces de large, bonne pesant, qualité qui vous donnera satisfaction, bleu marin seulement. **1.98**
Valant 3.00, réduit à
1,000 verges popeline de soie et soie faille, 36 pouces de large, pour robes et blouses, bleu marin, bleu ciel, brun taupe, rouge vin, drab et noir. **1.19**
Valant 1.50, réduit à
Soie duchesse suisse, 36 pouces de large, qualité garantie pour ne pas se couper ni se froiser, couleurs assorties. **2.37**
Valant 3.00, réduit à
Crêpe Météor, 38 et 40 pouces de large, qualité garantie, beau choix de couleurs. **3.95**
Valant 7.50, réduit à
Soie Habutai, 36 pouces de large, très pesant, pour chemises et blouses. **1.49**
Valant 2.00, réduit à
Satin "Charmeuse", 40 pouces de large, pour robes et costumes, bleu marin, brun foncé, taupe, bleu Alice, drab et noir. **4.37**
Valant 6.50, réduit à

GARNITURES DE MAISON

SPECIAL

Couvertures en flanellette, pour grands lits, grises et blanches, légèrement endommagées. **1.00**
Spécial.

20 pièces coton à rouleaux, avec rayures rouges ou bleues de chaque côté, 20 pouces de large. **.19**
Régulier .35 pour
Serviettes en toile blanche, avec frange, grandeur 18 x 36. **.35**
Régulier .50 pour
Serviettes de bain, avec frange, blanches, dimension 19 x 40 pouces. **.35**
Régulier .50 pour
Tales d'oreillers en coton blanc, 40 pouces de large. **.25**
Régulier .40, réduit à
5 pièces coton à draps, non blanchi, 2 verges de large. **.48**
Régulier .75 pour
Coton à draps, fini toile, blanchi, 9-4. **.59**
Régulier .75 pour
Toile à nappes, blanchie, finie damassée, pure toile, 62 pouces de large. **1.67**
Régulier 3.00 pour
10 douzaines nappes blanches, fini satin, dimension 64 x 64. **3.46**
Régulier 5.50 pour

L'Ame d'une Vente

Qu'est-ce que l'âme d'une vente? Il est un vieil adage qui dit qu'il est plus facile de poser une question que d'y répondre.

L'âme d'une vente ce sont les Valeurs, les Réductions et la Qualité qui donnent la vie, la force à cette vente.

Une vente est réellement une vente seulement quand elle est basée et fortifiée par un véritable idéal et cet idéal c'est la satisfaction avec chaque achat.

Si vous assistez à cette vente, vous sentirez les palpitations de l'âme de cette vente.

RIDEAUX

Un lot voile à rideaux, avec bord fleuri de couleurs, 36 pouces de large. **.28**
Régulier .50 pour
Marquise à rideaux, bord ajouré de fantaisie, 36 pouces de large. **.47**
Régulier .75 pour
Cretonne fleurie de couleurs, 31 à 43 pouces de large, pour rideaux ou couvertures de sofas. **.78**
Régulier 1.00 pour
50 paires rideaux en voile, garnitures de dentelle, 2 1/2 verges de long, blancs et ivoire. Régulier 4.50 pour **1.97**
Rideaux en net Nottingham, 48 pouces de large, 2 3/4 verges de long. **4.44**
Régulier 6.00 pour
Rideaux en marquise, garnitures de dentelle et insertion, 2 1/2 verges de long. **5.00**
Valant 8.00 pour

LINGERIE

Corsets roses, buste bas, grandeurs 20 à 28. **1.98**
Régulier 3.00 pour
Corsets, buste moyen, grandeurs assorties. Rég. 2.00 pour **1.39**
Bandeaux en satin rose, attachant en avant. Régulier 1.50 pour **.99**
Brassières, grandeurs assorties. **.58**
Régulier 1.00, réduit à
Cache-corsets en coton, grandeurs assorties, pour **.48**
Caleçons en coton blanc. **.48**
Réduit à
Jupons en coton blanc. **.48**
Régulier .75 pour
Chemises de nuit en coton blanc : **.99**
Valant 1.25 pour
Valant 3.00 pour **1.95**

BAS

Bas en coton par côtes pour enfants, pointures 7 1/2 à 10. **.35**
Réduit à
Bas en fil de Lille pour dames, blancs et bruns, pointures 8 1/2 à 10. **.49**
Régulier .75 pour
Bas en soie pour dames, blancs, bruns et gris. Spécial. **.89**
Un lot de chaussettes (bas courts) pour enfants, toutes les pointures. **.39**
Réduit à

CONFECTION

Blouses en soie noire, blanche ou bleu marin. Réduit à **2.50**
Blouses en voile blanc, grandeurs assorties. **2.50**
Régulier 4.50, notre prix
Jupes blanches pour dames, toutes les grandeurs. **2.75**
Régulier 4.50, notre prix
Robes en fil de couleurs pour fillettes. Régulier 3.00 et 2.50. Nos prix **2.00 et 1.29**
Robes de maison pour dames. **2.00**
Régulier 3.50, notre prix
Robes en fil pour bébés, couleurs assorties. Réduit à **.95**
Tabliers en indienne pour dames. **.75**
Spécial.

TISSUS LAVABLES

SPECIAL

Zéphir, dessins quadrillés, couleurs assorties. **.18 1/2**
Val. .25. Notre prix

Indienne à tabliers, dessins rayés, couleurs assorties. **.22 1/2**
Valant .29, notre prix
15 pièces mousseline blanche, dessins rayés, 40 pouces de large. **.29**
Régulier .40, notre prix
25 pièces mull rose pâle, 40 pouces de large. **.39**
Valant .75, notre prix
50 pièces guingam Anderson, 40 pouces de large, belle variété de dessins. **.57**
Régulier .75, notre prix
10 pièces indienne, fond noir avec dessins blancs. **.20**
Valant .35, notre prix
Mousseline organdi, couleurs assorties. **.75**
Valant 1.00, notre prix
10 pièces crepon, couleurs pâles, pour robes de chambre. **.55**
Valant .75, notre prix
25 pièces mousseline à robes, couleurs pâles et foncées. **.35**
Valant .50, notre prix
Percale à chemises, 36 pouces de large, couleurs lavables. **.35**
Valant .60, notre prix
15 pièces Steelclad, couleurs pâles et foncées, pour habits d'enfants. **.35**
Valant .45, notre prix
Piqué blanc, 36 pouces de large. **.69**
Valant 1.00, notre prix
15 pièces Palm Beach blanc, mercerisé, 40 pouces de large, pour costumes. **.79**
Valant 1.00, notre prix
15 pièces mousseline à robes, couleurs pâles. **.20**
Valant .35, notre prix

COTON

Coton blanc, une belle valeur. **.14 1/2**
Valant .22, notre prix
Coton blanc, fini toile, pour lingerie : **.29**
Valant .40, notre prix
Valant .30, notre prix **.21 1/2**
Coton blanc, fini toile. **.45**
Valant .60, notre prix
Nansouk blanc, 37 pouces de large, pour lingerie. **.27 1/2**
Valant .40, notre prix
Coton jaune Bengal. **.15**
Valant .22, notre prix
Coton jaune, bonne qualité pour draps de lits. **.20**
Valant .27, notre prix
100 pièces coton jaune, 40 pouces de large. **.24 1/2**
Valant .35, notre prix

COUVERTURES DE PLANCHER

Beau choix de prélat fait sur toile, qualité parfaite, largeurs de 1-4, 1-2, 2 et 2-4 vgs, dessins assortis. **.65**
Régulier .85, réduit à
Qualité plus pesante, réduit à **.79** la verge carrée.
50 pièces de linoléum canadien, première qualité, beau choix de dessins fleuris et quadrillés. **1.00**
2 vgs de large. Valant 1.35, réduit à la verge carrée.
2 vgs de large. Valant 1.60, réduit à **1.25** la verge carrée.
500 verges de prélat incrusté, 2 verges de largeur, dessins assortis. Régulier 3.50, réduit à **2.25** la verge carrée.
Rugs en prélat, envers verni. **3.25**
1-2 x 2 1-2, réduit à
2 x 3, réduit à **6.25**
2 1-2 x 3, réduit à **7.50**
2 1-2 x 3 1-2, réduit à **8.50**
Carpets en Wilton, riches dessins orientaux, bonne qualité. **65.00**
2 1-2 x 3. Valant 80.00, réduit à
3 x 3. Valant 115.00, réduit à **85.00**
3 x 3 1-2. Valant 135.00, réduit à **110.00**
3 x 4. Valant 140.00, réduit à **112.00**
Carpets en Axminster, dessins assortis. **34.50**
2 x 3, réduit à
2 x 3 1-2, réduit à **39.00**
3 x 3, réduit à **45.50**
3 x 3 1-2, réduit à **52.00**
3 x 4, réduit à **57.00**
Carpets en tapestry, drab, vert et oriental. **16.00**
2 1-2 x 3, réduit à
3 x 3, réduit à **17.00**
3 x 3 1-2, réduit à **18.00**
3 x 4, réduit à **19.00**

SPECIAL

Tapis en velours pour passages et escaliers, 27 pouces de large, couleurs drab, bleu et rose. **2.95**
Rég. 4.00, réduit à

POUDRE

Poudre de toilette L. T. Piver, rose et blanche. **.75**
Régulier 1.25, réduit à

SAVON PALMOLIVE

Savon Palm Olive. **.25**
Spécial, 3 pour

GANTS POUR DAMES

Gants en soie blanche. **.59**
Valant 1.00, réduits à
Gants en soie, mastic, gris, blanc, noir, blanc avec côtes noires. **.98**
Valant 1.25, réduits à
Gants en soie, gris, drab, champagne, bleu marine, blanc et noir. **1.49**
Valant 2.00, réduits à
Gants en soie, bleu marine, gris, taupe, mastic, blanc et noir. **1.98**
Réguliers 2.25, réduits à
Gants longs en soie, gris, champagne, blanc et noir. **2.49**
Valant 3.50, pour
Gants longs en soie, blanc, bleu marine et noir. **2.19**
Valant 3.00, réduits à
Gants en soie, gris, blanc et noir. **2.19**
Valant 2.50, réduits à

RUBAN

Ruban en soie taffetas uni, couleurs assorties, 4 pouces de largeur. **.26**
Valant .45, réduit à
Ruban de fantaisie et uni, qualité toute soie, dans une belle variété de dessins, 6 et 6 1/2 pouces de large. **.49**
Régulier 1.00, réduit à
Ruban en soie duchesse, et taffetas, couleurs assorties, 3 et 4 pouces de largeur. **.15**
Régulier .35, réduit à

ARTICLES POUR HOMMES ET GARÇONS

75 douzaines d'habits lavables, grandeurs 3 à 6 ans, en fil rayé uni, grande variété de modèles et couleurs. **1.19**
Réduit à
Solde d'habits lavables pour enfants, grandeurs assorties. **.89**
Réduits à
Costumes de bain, en fil noir, grandeurs 34 à 44. **.58**
Valant .75, réduit à
Sous-vêtements en fil japonais, grandeurs 34 à 44. **.75**
Valant 1.25, réduit à
Combinaisons du même matériel. **1.50**
Réduit à
Chemises en indienne, fond blanc avec rayures de couleurs, collet bas, genre sport, grandeurs 12 1/2 à 16 1/2. **.98**
Valant 1.50, réduit à
Solde de casquettes pour hommes, pesant, d'été. **.75**
Valeurs jusqu'à 3.00, réduit à
50 douzaines de chaussettes en fil de Lille, brun avec dessins de fantaisie. **.38**
Régulier .50, réduit à
Pantalons en duck blanc pour jeunes hommes, grandeurs 14 à 18 ans. **1.50**
Spécial à
Pantalons en duck crème, avec rayures de couleurs, couleurs inaltérables. **2.75**
Réduits à
Solde de chapeaux lavables pour enfants, blanc et couleurs. **.25**
Réduits à
Solde de chapeaux en mohair pour hommes, dans toutes les teintes de gris, drab et brun. **1.50**
Régulier 2.75, réduits à
50 douzaines de bretelles, qualité supérieure, bretelles de toilette. **.39**
Réduits à
Bretelles de travail. **.69**
Réduits à

SOUS-VETEMENTS

Camisoles, manches courtes et sans manches. Valeurs spéciales à **.45 et .65**
Camisoles en fil et soie, manches courtes et sans manches. **1.19**
Réduites à
Camisoles pour dames, rose pâle, et blanc, manches courtes. **.33**
Réduites à
Camisoles pour dames, manches courtes, grandeurs 42 et 44. **.55**
Réduites à
Caleçons d'été pour dames, avec garnitures de dentelle. **1.19**
Réduits à
Camisoles pour enfants, grandeurs 3, 4 et 6 ans, avec ou sans manches. **.25**
Réduites à
Caleçons bouffants pour enfants, grandeurs 2, 4 et 6 ans, couleurs assorties. **.25**
Réduits à
Camisoles pour enfants, sans manches, très bonne qualité, grandeurs 8, 9 et 10 ans. **.50**
Réduites à
Caleçons en tricot pour enfants, grandeurs 2, 4, 6 et 7 ans. **.25**
Régulier .35, réduit à

SPECIAL

Laine canadienne, gris pâle, blanc et noir, 4 plis. **1.50**
Réduit à, la livre.

TEL. ST-LOUIS 8624

Le magasin qui a une âme

L. J. Messier
MARCHAND DE NOUVEAUTÉS
839-851 AVE MONT-ROYAL EST
ANGLE FABRE

Qualité,
Valeurs
Réductions

LA VIE SPORTIVE

DEMAIN AURA LIEU L'OUVERTURE DE LA RÉUNION À QUÉBEC

Québec, 22. — Le Duc de Devonshire, gouverneur du Canada, a accepté d'assister à l'inauguration de la réunion de printemps du "Quebec Hunt Club", qui aura lieu demain après-midi, le jour de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Son Excellence sera accompagné de la Duchesse de Devonshire et de Sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Le "Quebec Hunt Club" se prépare à une grande matinée de gala pour l'ouverture.

Sheridan Clark, secrétaire des courses du "Quebec Hunt Club", a déclaré que la ville capitale ne manquera pas de chevaux pour sa réunion. M. Clark nous a fourni la liste suivante des éleveurs qui vont courir à Québec.

C. W. Crippen, 10 chevaux; G. N. Smith, 4 chevaux; A. G. Stamp, 2 chevaux; R. Haymaker, 3 chevaux; H. Herron, 2 chevaux; J. Cooper, 4 chevaux; S. T. Baxter, 3 chevaux; A. Brent, 10 chevaux; J. McPherson, 8 chevaux; R. Miller, 1 cheval; J. Barker, 3 chevaux; N. S. Snelson, 3 chevaux; Louis BrBwn, 4 chevaux; R. L. Groves, 1 cheval; R. Sims, 2 chevaux; H. Garner, 3 chevaux; B. F. Tanner, 2 chevaux; R. Scully, 3 chevaux; L. Crist, 2 chevaux; J. Clevely, 2 chevaux; J. S. Whately, 9 chevaux; W. B. Cross, 6 chevaux; F. Boughsman, 6 chevaux; M. Seifert, 7 chevaux; Wade Brown, 6 chevaux; R. D. Carter, 2 chevaux; F. L. O'Leary, 4 chevaux; A. H. Vell, 4 chevaux; W. Cedar, 2 chevaux; H. E. Davis, 17 chevaux; J. D. Langham, 3 chevaux; C. S. Wilson, 3 chevaux; A. Dunlap, 2 chevaux; Geo Price, 2 chevaux; D. Howell, 1 cheval; S. Burnside, 2 chevaux; P. Fitzgerald, 4 chevaux; J. Davidson, 2 chevaux; Charles Hawk, 5 chevaux; J. Mc Bride, 2 chevaux; J. Armstrong, 3 chevaux; N. K. Moody, 5 chevaux; E. J. Albright, 2 chevaux; W. Walsh, 0 chevaux; C. Whyte, 2 chevaux; P. Delaney, 5 chevaux; T. E. Crist, 3 chevaux; J. S. Baldwin, 5 chevaux; M. Julian, 3 chevaux; R. Padgett, 13 chevaux; R. Pillana, 3 chevaux; E. Doyle, 2 chevaux; W. Walsh, 4 chevaux; J. S. Goode, 7 chevaux; E. Scott, 4 chevaux.

Il n'y aura pas moins de 270 pur sang au prochain meeting, c'est donc dire que la population de Québec verra de grandes courses.

DE L'ACTIVITÉ DANS NOS DEUX LIGUES LOCALES

Les amateurs de baseball vont pouvoir s'en donner à cœur joie ces jours-ci. Les loutes vont en effet se suivre chaque jour entre les meilleurs clubs de la province.

Voici le programme de fin de semaine:

Ce soir, à 6.30, au Parc Atwater: Indiens vs Athlétique.

Vendredi, 2 heures, au Parc Atwater: Granby vs Saint-Arsène.

Samedi, 2 heures, au Parc Atwater: Granby vs Athlétique.

Samedi, 2 heures, au Parc Atwater: 2 heures — Athlétique vs Crescent.

4 heures — Saint-Arsène vs Indiens.

Dimanche, ligue de la Cité: A. Maisonneuve.

1.30 — Athlétique vs Lachine.

3.30 — Saint-Henri vs Crescent.

Au Shamrock:

1.30 — Indiens vs Saint-Arsène.

3.30 — Royal Canadien vs Métropole.

On peut donc dire que les fervents de baseball auront un véritable régal. Les parties au Parc Atwater fourniront des exhibitions de toute beauté, tandis que les loutes de la ligue de la Cité seront un spectacle capable d'enthousiasmer les fervents de sport. Les deux jou-

RICARD SE PRÉPARE EN VUE DE SA PROCHAINE BATAILLE

Eddie Ricard, qui doit se battre mercredi soir prochain à l'Aréna Mont-Royal contre Eddie O'Hara, se prépare avec soin en vue de cette importante rencontre car le protégé de Jean Dubuc tient à tout prix à sortir victorieux de ce combat, car il sait qu'une victoire sur l'Irlandais lui permettrait de livrer un combat contre Mike McTigue pour le championnat des poids moyens du Canada.

Tous les jours, le protégé de Jean Dubuc fait une marche de plusieurs milles et après quelques exercices de culture physique, il fait de la boxe imaginaire et met les gants avec ses entraîneurs. Inutile

Les courses au parc Connaught

Ottawa, 23. — La bourse Au Revoir était le numéro principal de la dernière matinée du Connaught Park Jockey Club et elle s'est terminée en une autre victoire facile pour le favori Chasseur, appartenant à l'établissement C.-C. Smithson.

Sept pur sang de la division de trois ans et plus ont pris part à cette course et le descendant de Light Brigade n'eut aucune difficulté à disposer de ses adversaires. Il fut menagé dans les premiers furions, prit la tête le dernier détourné, couvert et en passant sous le fil il menait par une marge confortable contre Occasion, qui a fini deuxième, et Vice Chairman, qui s'est réservé la petite part de la bourse.

La bourse apile Leaf, un autre numéro spécial à l'affiche, a été gagnée par Chief Sponsor. Cette épreuve réunissait un groupe de pur sang canadiens et Antiphon s'est classé deuxième avec Salvatelle comme troisième.

Résultats hier après-midi:

PREMIERE COURSE. Le Consolator Steeplechase handicap, 4 ans et plus, environ 2 milles: 1. King Kerry 139, Kennery, 84.85, 87.70; 2. Baronet 137, Veitch, 82.65; 3. Jim O. 132, Blake, Temps: 3.52. Retd Start a aussi couru.

DEUXIEME COURSE. 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs: 1. American Eagle 113, Romancelli, 87.70, 84.40, 83.50; 2. Spokane Queen 105, Pollaris, 81, 85.25; 3. Plain Bill 107, Wallace, 88.25. Temps: 13.3-5. Redland, Progressive, Huntress, O'Donovan, Al Pierce, Copyright, The Moore, Josie Gorman, Maty Head ont aussi couru.

TROISIEME COURSE. à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: 1. Cormoran 107, McTaggart, 815.45,

Tout le Monde Fume le

OLD CHUM

"Le Tabac de Qualité"

Quinn et Schang; Jones, Karr et Ruel.

Deuxième partie

New-York . . . 000100000-1 6 2

Boston . . . 100000044-5 8 0

Piety et Devorner, Schang; Russell et Walters.

A Philadelphie:

Washington . 02000100101-5 12 4

Philadelphie . 00002011000-4 7 2

Zachary, Johnson et Gharity; Keefe et Perkins.

A Détroit:

St-Louis . . . 020300001-6 8 0

Détroit . . . 10211001-7 11 5

Palmer, Schocker et Severeid; Oldham, Middleton et Ainsmith, Bassler.

A Chicago:

Cleveland . . 010001010-3 8 0

Chicago . . . 100000001-2 6 2

Bagby et Nunamaker; Faber et Schaik.

LA FORMATION DES DIVERS COMITÉS — UNE REPONSE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DE LA SASKATCHEWAN.

L'Exécutif de la Bond Dealers' Association of Canada, élu à l'assemblée annuelle le 9 de ce mois, vient de nommer les membres de ses différents comités pour l'année courante. L'Association est divisée en trois sections: section ouest, qui comprend les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; section centrale, qui comprend la province d'Ontario et la section est, qui comprend Québec et les Provinces maritimes.

Le bureau exécutif est formé des membres suivants:

Président honoraire: M. E. B. Wood, Toronto; vice-président hon.: M. Edwin Hanson, Montréal; président: M. R. D. Bell, Montréal; vice-présidents: M. René T. Leclerc, Montréal; J. W. Mitchell, Toronto; J. A. Anderson, Winnipeg; trésorier hon.: M. A. H. B. Mackenzie, Montréal; auditeur: M. Geo. Gonthier, Montréal; secrétaire-général: M. J. A. Kingsmill, Toronto.

Comité de législation provinciale: Présidents, section est: M. Joseph Versailles; section centrale: M. J. A. Fraser; section ouest: M. J. A. Anderson.

Comité de régie municipale et financière: Présidents: section est: M. René Dupont; section centrale: M. W. L. McKinnon; section ouest: sir Augustus Nanton.

Comité des services publics et des finances industrielles: Présidents: section est: M. A. J. Nesbitt; section centrale: M. R. A. Daly; section ouest: M. J. A. Thompson.

Comité de législation fédérale: Présidents: section est: M. R. D. Bell; section centrale: M. J. H. Gundy; section ouest: sir Augustus Nanton.

Depuis sa fondation en 1916, cette Association a fait un travail efficace, soit par sa coopération intime avec les municipalités et les corporations dont elle étudie soigneusement les législations, soit au moyen de son comité spécial qui traite directement avec le ministre des finances, soit enfin par la campagne d'éducation entreprise dans le but d'induire l'épargnant à faire des placements sûrs.

Elle compte aujourd'hui près d'une centaine de membres qui représentent la presque totalité des maisons de banque au Canada.

COMMERCE ET FINANCE

(Suite de la 9ème page.)

LA BOND DEALERS' ASSOCIATION

L'ARBITRE A ÉTÉ CHOISI

Jersey City, N. J., 23. — J. Harry Ertle, de Jersey City, a hier après-midi, été choisi par la Commission de Boxe de l'Etat du New-Jersey pour arbitrer le combat Dempsey-Carpentier, qui aura lieu le 2 juillet prochain.

A Montréal-Nord

La grande fête organisée par l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse, à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, aura lieu dimanche prochain sur les terrains mêmes de cette association, à Montréal-Nord.

Un programme très chargé et des plus variés a été préparé. Dimanche matin aura lieu, à la chapelle de Montréal-Nord, une messe spéciale.

A une heure et demie, grande partie de balle au champ.

Un joli programme de courses sera ensuite exécuté, à trois heures et tous, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles et enfants pourront y prendre part. De nombreux et magnifiques prix seront offerts aux heureux gagnants.

A quatre heures commenceront les discours patriotiques, sous la présidence de M. le maire Broseau, de Montréal-Nord. Les principaux orateurs seront: MM. Fernand Binfrel, député de la division Saint-Jacques aux Communes; Irène Vautrin, député de la division Saint-Jacques à la Législature; A. Médée Monet, député d'Napierville, à la Législature; l'échevin Georges Vandelaar, président de l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse et le notaire Emile Massicotte.

Dans la soirée, à 7.30 hrs., il y aura grande parade en automobile. Les professionnels se rendront sur les terrains du Bien-Etre où des discours très élogieux seront prononcés par MM. Séguin et Perron.

Un programme musical sera ensuite exécuté, lequel sera suivi d'un grand feu d'artifice.

LE BIEN-ETRE DE L'ENFANCE ORGANISE DE GRANDES FÊTES POUR DIMANCHE.

Navire "Victorian"

Le navire "Victorian" partira de Québec, vendredi après-midi le 24 juin, au lieu de partir de Montréal tel qu'annoncé précédemment. En plus de ses trains réguliers, le chemin de fer Pacifique Canadien fera circuler un train spécial pour le navire, lequel train, composé de wagons de seconde et de première classe, partira de Montréal, gare Windsor, à 9 h. 20, temps normal, vendredi le 24 juin, et se rendra directement au quai de navire, à Québec. Les voyageurs qui doivent s'embarquer sur ce navire et qui désireraient des places de wagon-salon de Montréal à Québec en trouveront dans les wagons-salons attachés au train No 350 (Le Frontenac), qui part de la gare Windsor à 9 h. a. m. vendredi le 24 juin. (réc.)

Au Conservatoire National de Musique

La collation des diplômes et concert du "Conservatoire National de Musique", affilié à l'Université de Montréal, aura lieu à la salle de la bibliothèque Saint-Sulpice, demain, vendredi le 24, à 8 h. du soir.

L'entrée est gratuite

LA COUR DE JUSTICE

Genève, 23. — (S.P.A.) — Le conseil de la Société des Nations a reçu des informations favorables touchant la ratification d'une cour de justice. On espère que l'Assemblée, lors de sa réunion de septembre, pourra nommer des juges. Le conseil a adopté les recommandations proposées par la commission internationale pour le transfert des fonds d'assurances sociales de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne à la France, suivant l'article 312 du traité de Versailles.

Tué par l'"Ocean Limited"

Saint-Germain de Grantham, 23. — (S. P. A.) — Un individu du nom de Petrin, demeurant à Saint-Germain, comté de Drummond, traversait la voie ferrée à cet endroit, hier soir. Il fut frappé par l'"Ocean Limited", qui venait de Montréal.

Homme, cheval et voiture furent réduits en pièces.

CHAPEAUX DE PAILLE

1.25 2.50

PRIX SPECIAL PAR DOUZAINES

McComber

105 STE-CATHERINE EST
420 ST-PAUL OUEST, MONTREAL

JAMBONS CONTANT

Aucun n'est mieux qu'il — aucun n'est plus hygiénique — aucun n'est plus savoureux.

Voir votre boucher ou épicer

PARC DOMINION

OUVERT TOUT L'ETE

L'ENDROIT OU TOUT LE MONDE VA

Personne n'est sur les rangs

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN 1921

De la Gare St-Paul, service de LACHINE

10 minutes de 5.45 a.m. à 8.00 a.m.

10 minutes de 8.00 a.m. à 8.15 a.m.

10 minutes de 8.15 a.m. à 8.30 a.m.

10 minutes de 8.30 a.m. à 8.45 a.m.

10 minutes de 8.45 a.m. à 9.00 a.m.

10 minutes de 9.00 a.m. à 9.15 a.m.

10 minutes de 9.15 a.m. à 9.30 a.m.

10 minutes de 9.30 a.m. à 9.45 a.m.

10 minutes de 9.45 a.m. à 10.00 a.m.

10 minutes de 10.00 a.m. à 10.15 a.m.

10 minutes de 10.15 a.m. à 10.30 a.m.

10 minutes de 10.30 a.m. à 10.45 a.m.

10 minutes de 10.45 a.m. à 11.00 a.m.

10 minutes de 11.00 a.m. à 11.15 a.m.

10 minutes de 11.15 a.m. à 11.30 a.m.

10 minutes de 11.30 a.m. à 11.45 a.m.

10 minutes de 11.45 a.m. à 12.00 a.m.

10 minutes de 12.00 a.m. à 12.15 a.m.

10 minutes de 12.15 a.m. à 12.30 a.m.

10 minutes de 12.30 a.m. à 12.45 a.m.

10 minutes de 12.45 a.m. à 1.00 a.m.

10 minutes de 1.00 a.m. à 1.15 a.m.

10 minutes de 1.15 a.m. à 1.30 a.m.

10 minutes de 1.30 a.m. à 1.45 a.m.

10 minutes de 1.45 a.m. à 2.00 a.m.

10 minutes de 2.00 a.m. à 2.15 a.m.

10 minutes de 2.15 a.m. à 2.30 a.m.

10 minutes de 2.30 a.m. à 2.45 a.m.

10 minutes de 2.45 a.m. à 3.00 a.m.

10 minutes de 3.00 a.m. à 3.15 a.m.

10 minutes de 3.15 a.m. à 3.30 a.m.

10 minutes de 3.30 a.m. à 3.45 a.m.

10 minutes de 3.45 a.m. à 4.00 a.m.

10 minutes de 4.00 a.m. à 4.15 a.m.

10 minutes de 4.15 a.m. à 4.30 a.m.

10 minutes de 4.30 a.m. à 4.45 a.m.

10 minutes de 4.45 a.m. à 5.00 a.m.

10 minutes de 5.00 a.m. à 5.15 a.m.

10 minutes de 5.15 a.m. à 5.30 a.m.

10 minutes de 5.30 a.m. à 5.45 a.m.

10 minutes de 5.45 a.m. à 6.00 a.m.

10 minutes de 6.00 a.m. à 6.15 a.m.

10 minutes de 6.15 a.m. à 6.30 a.m.

10 minutes de 6.30 a.m. à 6.45 a.m.

10 minutes de 6.45 a.m. à 7.00 a.m.

10 minutes de 7.00 a.m. à 7.15 a.m.

10 minutes de 7.15 a.m. à 7.30 a.m.

10 minutes de 7.30 a.m. à 7.45 a.m.

10 minutes de 7.45 a.m. à 8.00 a.m.

10 minutes de 8.00 a.m. à 8.15 a.m.

10 minutes de 8.15 a.m. à 8.30 a.m.

10 minutes de 8.30 a.m. à 8.45 a.m.

10 minutes de 8.45 a.m. à 9.00 a.m.

10 minutes de 9.00 a.m. à 9.15 a.m.

10 minutes de 9.15 a.m. à 9.30 a.m.

10 minutes de 9.30 a.m. à 9.45 a.m.

10 minutes de 9.45 a.m. à 10.00 a.m.

10 minutes de 10.00 a.m. à 10.15 a.m.

10 minutes de 10.15 a.m. à 10.30 a.m.

10 minutes de 10.30 a.m. à 10.45 a.m.

10 minutes de 10.45 a.m. à 11.00 a.m.

10 minutes de 11.00 a.m. à 11.15 a.m.

10 minutes de 11.15 a.m. à 11.30 a.m.

10 minutes de 11.30 a.m. à 11.45 a.m.

10 minutes de 11.45 a.m. à 12.00 a.m.

10 minutes de 12.00 a.m. à 12.15 a.m.

10 minutes de 12.15 a.m. à 12.30 a.m.

10 minutes de 12.30 a.m. à 12.45 a.m.

10 minutes de 12.45 a.m. à 1.00 a.m.

10 minutes de 1.00 a.m. à 1.15 a.m.

10 minutes de 1.15 a.m. à 1.30 a.m.

10 minutes de 1.30 a.m. à 1.45 a.m.

10 minutes de 1.45 a.m. à 2.00 a.m.

10 minutes de 2.00 a.m. à 2.15 a.m.

10 minutes de 2.15 a.m. à 2.30 a.m.

10 minutes de 2.30 a.m. à 2.45 a.m.

10 minutes de 2.45 a.m. à 3.00 a.m.

10 minutes de 3.00 a.m. à 3.15 a.m.

10 minutes de 3.15 a.m. à 3.30 a.m.

10 minutes de 3.30 a.m. à 3.45 a.m.

10 minutes de 3.45 a.m. à 4.00 a.m.

10 minutes de 4.00 a.m. à 4.15 a.m.

10 minutes de 4.15 a.m. à 4.30 a.m.

10 minutes de 4.30 a.m. à 4.45 a.m.

10 minutes de 4.45 a.m. à 5.00 a.m.

10 minutes de 5.00 a.m. à 5.15 a.m.

10 minutes de 5.15 a.m. à 5.30 a.m.

10 minutes de 5.30 a.m. à 5.45 a.m.

10 minutes de 5.45 a.m. à 6.00 a.m.

10 minutes de 6.00 a.m. à 6.15 a.m.

10 minutes de 6.15 a.m. à 6.30 a.m.

10 minutes de 6.30 a.m. à 6.45 a.m.

10 minutes de 6.45 a.m. à 7.00 a.m.

10 minutes de 7.00 a.m. à 7.15 a.m.

10 minutes de 7.15 a.m. à 7.30 a.m.

10 minutes de 7.30 a.m. à 7.45 a.m.

10 minutes de 7.45 a.m. à 8.00 a.m.

10 minutes de 8.00 a.m. à 8.15 a.m.

10 minutes de 8.15 a.m. à 8.30 a.m.

10 minutes de 8.30 a.m. à 8.45 a.m.

10 minutes de 8.45 a.m. à 9.00 a.m.

10 minutes de 9.00 a.m. à 9.15 a.m.

10 minutes de 9.15 a.m. à 9.30 a.m.

10 minutes de 9.30 a.m. à 9.45 a.m.

10 minutes de 9.45 a.m. à 10.00 a.m.

10 minutes de 10.00 a.m. à 10.15 a.m.

10 minutes de 10.15 a.m. à 10.30 a.m.

10 minutes de 10.30 a.m. à 10.45 a.m.

10 minutes de 10.45 a.m. à 11.00 a.m.

10 minutes de 11.00 a.m. à 11.15 a.m.

10 minutes de 11.15 a.m. à 11.30 a.m.

10 minutes de 11.30 a.m. à 11.45 a.m.

10 minutes de 11.45 a.m. à 12.00 a.m.

10 minutes de 12.00 a.m. à 12.15 a.m.

10 minutes de 12.15 a.m. à 12.30 a.m.

10 minutes de 12.30 a.m. à 12.45 a.m.

10 minutes de 12.45 a.m. à 1.00 a.m.

10 minutes de 1.00 a.m. à 1.15 a.m.

10 minutes de 1.15 a.m. à 1.30 a.m.

10 minutes de 1.30 a.m. à 1.45 a.m.

10 minutes de 1.45 a.m. à 2.00 a.m.

10 minutes de 2.00 a.m. à 2.15 a.m.

10 minutes de 2.15 a.m. à 2.30 a.m.

10 minutes de 2.30 a.m. à 2.45 a.m.

10 minutes de 2.45 a.m. à 3.00 a.m.

10 minutes de 3.00 a.m. à 3.15 a.m.

10 minutes de 3.15 a.m. à 3.30 a.m.

10 minutes de 3.30 a.m. à 3.45 a.m.

10 minutes de 3.45 a.m. à 4.00 a.m.

10 minutes de 4.00 a.m. à 4.15 a.m.

10 minutes de 4.15 a.m. à 4.30 a.m.

10 minutes de 4.30 a.m. à 4.45 a.m.

10 minutes de 4.45 a.m. à 5.00 a.m.

10 minutes de 5.00 a.m. à 5.15 a.m.

10 minutes de 5.15 a.m. à 5.30 a.m.

10 minutes de 5.30 a.m. à 5.45 a.m.

10 minutes de 5.45 a.m. à 6.00 a.m.

10 minutes de 6.00 a.m. à 6.15 a.m.

10 minutes de 6.15 a.m. à 6.30 a.m.

10 minutes de 6.30 a.m. à 6.45 a.m.

10 minutes de 6.45 a.m. à 7.00 a.m.

10 minutes de 7.00 a.m. à 7.15 a.m.

10 minutes de 7.15 a.m. à 7.30 a.m.

10 minutes de 7.30 a.m. à 7.45 a.m.

10 minutes de 7.45 a.m. à 8.00 a.m.

10 minutes de 8.00 a.m. à 8.15 a.m.

10 minutes de 8.15 a.m. à 8.30 a.m.

10 minutes de 8.30 a.m. à 8.45 a.m.

10 minutes de 8.45 a.m. à 9.00 a.m.

10 minutes de 9.00 a.m. à 9.15 a.m.

10 minutes de 9.15 a.m. à 9.30 a.m.

10 minutes de 9.30 a.m. à 9.45 a.m.

10 minutes de 9.45 a.m. à 10.00 a.m.

10 minutes de 10.00 a.m. à 10.15 a.m.

10 minutes de 10.15 a.m. à 10.30 a.m.

10 minutes de 10.30 a.m. à 10.45 a.m.

10 minutes de 10.45 a.m. à 11.00 a.m.

10 minutes de 11.00 a.m. à 11.15 a.m.

10 minutes de 11.15 a.m. à 11.30 a.m.

10 minutes de 11.30 a.m. à 11.45 a.m.

10 minutes de 11.45 a.m. à 12.00 a.m.

10 minutes de 12.00 a.m. à 12.15 a.m.

10 minutes de 12.15 a.m. à 12.30 a.m.

10 minutes de 12.30 a.m. à 12.45 a.m.

10 minutes de 12.45 a.m. à 1.00 a.m.

10 minutes de 1.00 a.m. à 1.15 a.m.

10 minutes de 1.15 a.m. à 1.30 a.m.

10 minutes de 1.30 a.m. à 1.45 a.m.

10 minutes de 1.45 a.m. à 2.00 a.m.

10 minutes de 2.00 a.m. à 2.15 a.m.

10 minutes de 2.15 a.m. à 2.30 a.m.

10 minutes de 2.30 a.m. à 2.45 a.m.

10 minutes de 2.45 a.m. à 3.00 a.m.

10 minutes de 3.00 a.m. à 3.15 a.m.

10 minutes de 3.15 a.m. à 3.30 a.m.

10 minutes de 3.30 a.m. à 3.45 a.m.

10 minutes de 3.45 a.m. à 4.00 a.m.

10 minutes de 4.00 a.m. à 4.15 a.m.

10 minutes de 4.15 a.m. à 4.30 a.m.

10 minutes de 4.30 a.m. à 4.45 a.m.

10 minutes de 4.45 a.m. à 5.00 a.m.

10 minutes de 5.00 a.m. à 5.15 a.m.

10 minutes de 5.15 a.m. à 5.30 a.m.

10 minutes de 5.30 a.m. à 5.45 a.m.

10 minutes de 5.45 a.m. à 6.00 a.m.

10 minutes de 6.00 a.m. à 6.15 a.m.

10 minutes de 6.15 a.m. à 6.30 a.m.

10 minutes de 6.30 a.m. à 6.45 a.m.

10 minutes de 6.45 a.m. à 7.00 a.m.

10 minutes de 7.00 a.m. à 7.15 a.m.

10 minutes de 7.15 a.m. à 7.30 a.m.

10 minutes de 7.30 a.m. à 7.45 a.m.

10 minutes de 7.45 a.m. à 8.00 a.m.

10 minutes de 8.00 a.m. à 8.15 a.m.

10 minutes de 8.15 a.m. à 8.30 a.m.

10 minutes de 8.30 a.m. à 8.45 a.m.

10 minutes de 8.45 a.m. à 9.00 a.m.

10 minutes de 9.00 a.m. à 9.15 a.m.

10 minutes de 9.15 a.m. à 9.30 a.m.

10 minutes de 9.30 a.m. à 9.45 a.m.

10 minutes de 9.45 a.m. à 10.00 a.m.

10 minutes de 10.00 a.m. à 10.15 a.m.

10 minutes de 10.15 a.m. à 10.30 a.m.

10 minutes de 10.30 a.m. à 10.45 a.m.

10 minutes de 10.45 a.m. à 11.00 a.m.

10 minutes de 11.00 a.m. à 11.15 a.m.

10 minutes de 11.15 a.m. à 11.30 a.m.

10 minutes de 11.30 a.m. à 11.45 a.m.

10 minutes de 11.45 a.m. à 12.00 a.m.

10 minutes de 12.00 a.m. à 12.15 a.m.

10 minutes de 12.15 a.m. à 12.30 a.m.

10 minutes de 12.30 a.m. à 12.45 a.m.

10 minutes de 12.45 a.m. à 1.00 a.m.

10 minutes de 1.00 a.m. à 1.15 a.m.

10 minutes de 1.15 a.m. à 1.30 a.m.

10 minutes de 1.30 a.m. à 1.45 a.m.

10 minutes de 1.45 a.m. à 2.00 a.m.

10 minutes de 2.00 a.m. à 2.15 a.m.

10 minutes de 2.15 a.m. à 2.30 a.m.

10 minutes de 2.30 a.m. à 2.45 a.m.

10 minutes de 2.45 a.m. à 3.00 a.m.

10 minutes de 3.00 a.m. à 3.15 a.m.

10 minutes de 3.15 a.m. à 3.30 a.m.

10 minutes de 3.30 a.m. à 3.45 a.m.

10 minutes de 3.45 a.m. à 4.00 a.m.

10 minutes de 4.00 a.m. à 4.15 a.m.

10 minutes de 4.15 a.m. à 4.30 a.m.

10 minutes de 4.30 a.m. à 4.45 a.m.

10 minutes de 4.45 a.m. à 5.00 a.m.

10 minutes de 5.00 a.m. à 5.15 a.m.

10 minutes de 5.15 a.m. à 5.30 a.m.

10 minutes de 5.30 a.m. à 5.45 a.m.

10 minutes de 5.45 a.m. à 6.00 a.m.

10 minutes de 6.00 a.m. à 6.15 a.m.

10 minutes de 6.15 a.m. à 6.30 a.m.

10 minutes de 6.30 a.m. à 6.45 a.m.

10 minutes de 6.45 a.m. à 7.00 a.m.

10 minutes de 7.00 a.m. à 7.15 a.m.

10 minutes de 7.15 a.m. à 7.30 a.m.

10 minutes de 7.30 a.m. à 7.45 a.m.

10 minutes de 7.45 a.m. à 8.00 a.m.

10 minutes de 8.00 a.m. à 8.15 a.m.

10 minutes de 8.15 a.m. à 8.30 a.m.

10 minutes de 8.30 a.m. à 8.45 a.m.

10 minutes de 8.45 a.m. à 9.00 a.m.

10 minutes de 9.00 a.m. à 9.15 a.m.

10 minutes de 9.15 a.m. à 9.30 a.m.

10 minutes de 9.30 a.m. à 9.45 a.m.

10 minutes de 9.45 a.m. à 10.00 a.m.

10 minutes de 10.00 a.m. à 10.15 a.m.

10 minutes de 10.15 a.m. à 10.30 a.m.

10 minutes de 10.30 a.m. à 10.45 a.m.

10 minutes de 10.45 a.m. à 11.00 a.m.

10 minutes de 11.00 a.m. à 11.15 a.m.

10 minutes de 11.15 a.m. à 11.30 a.m.

10 minutes de 11.30 a.m. à 11.45 a.m.

10 minutes de 11.45 a.m. à 12.00 a.m.

10 minutes de 12.00 a.m. à 12.15 a.m.

10 minutes de 12.15 a.m. à 12.30 a.m.

10 minutes de 12.30 a.m. à 12.45 a.m.

10 minutes de 12.45 a.m. à 1.00 a.m.

10 minutes de 1.00 a.m. à 1.15 a.m.

10 minutes de 1.15 a.m. à 1.30 a.m.

10 minutes de 1.30 a.m. à 1.45 a.m.

10 minutes de 1.45 a.m. à 2.00 a.m.

10 minutes de 2.00 a.m. à 2.15 a.m.

10 minutes de 2.15 a.m. à 2.30 a.m.

10 minutes de 2.30 a.m. à 2.45 a.m.

10 minutes de 2.45 a.m. à 3.00 a.m.

10 minutes de 3.00 a.m. à 3.15 a.m.

10 minutes de 3.15 a.m. à 3.30 a.m.

10 minutes de 3.30 a.m. à 3.45 a.m.

10 minutes de 3.45 a.m. à 4.00 a.m.

10 minutes de 4.00 a.m. à 4.15 a.m.

10 minutes de 4.15 a.m. à 4.30 a.m.

10 minutes de 4.30 a.m. à 4.45 a.m.

10 minutes de 4.45 a.m. à 5.00 a.m.

10 minutes de 5.00

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ ALIMENTAIRE

LES PRIX DU BEURRE ONT UN PEU AUGMENTÉ. — LES PRIX DE GROS N'ONT PAS VARIÉ. — LES OEUFS ACHETÉS PAR LES IMPORTATEURS ANGLAIS.

Les arrivages de beurre se sont établis hier à 248 colis, en même raison de 220 colis la semaine dernière, et de 274 colis le jour correspondant de l'an dernier. Sur le marché ouvert, les prix pour des lots complets ont augmenté de 3-4 de sou à 1 sou. Le marché pour le beurre de premier choix est assez bon aux prix de 30s 1-2 à 30s 3-4.

Les arrivages de fromage ont été hier de 8,352 boîtes, comparativement à 6,939 boîtes mercredi dernier et à 11,385 boîtes le jour correspondant de 1920. La demande par câble était faible, hier, mais la demande locale est bonne et le ton général du marché est ferme. Le blanc et le coré de premier choix de l'ouest fait de 16s 1-4 à 16s 1-2, et le premier choix de l'est, de 15s 1-4 à 15s 3-4.

Le ton général du marché des oeufs est ferme. Des rapports de la campagne indiquent que la production diminue et par contre la demande est forte. On dispose des arrivages courants à des prix variant entre 32 et 34s la douzaine f.a.b. des centres ruraux de l'Ontario, les oeufs devant être retournés. Les oeufs de première qualité, passés à l'inspection du gouvernement, font de 37 à 38s f.a.b., caisses gratuites. Le marché local est bon et les prix sont fermes. Les arrivages d'hier se totalisent à 2,376 caisses, contre 2,763 caisses le même jour de la semaine dernière, et à 2,264 caisses le jour correspondant il y a un an.

On notait dernièrement sur le marché des oeufs la forte demande des importateurs anglais. On estime qu'environ 75,000 caisses d'oeufs ont été vendues à date pour être livrées à l'automne.

LES PRIX DU GROS

On signale plusieurs avances des prix.

FARINE-TYPE:

Première qualité (f.o.b.) \$10.50
Deuxième qualité 10.00
Forte à boulanger 9.80

OEUFS:

(Les prix des oeufs, du beurre, du fromage et du saindoux sont fournis par la Maison J.A. Vaillancourt, 618, rue St-Jacques.)

Oeufs select 40s
Oeufs No 1 35s
Oeufs No 2 32s

BEURRE:

Le beurre, premier choix 30s 1-2
De beurre, de choix 28s
Pasteurisé 31s

FROMAGE

Doux 20s
Fort 32s
Oka 45s

SAINDOUX

En tincte 14s 3-4
En seau 15s

LES POMMES DE TERRE

Le marché est inactif et l'offre suffit amplement à la demande. Il n'y a pas de changements dans les prix. Patates des Montagnes Vertes, 55s à 60s. Patates du Québec, 50s par sac de 90 livres. Chez les vendeurs à commission les prix varient de 75 à 85s par sac de 80 livres.

LES VIANDES FUMÉES

Le marché est ferme et actif. Les prix n'ont pas varié. La demande est bonne pour la consommation locale. Les jambons de 8 à 10 livres font de 36 à 38s par livre, ceux de 10 à 15 livres, de 33 à 35s, et ceux de 18 à 25 livres, de 30 à 32s. Le bacon déossé Windsor se vend de 48 à 50s, et le bacon à déjeuner de 33 à 35s la livre.

VOLAILLES

(Prix fournis par la maison P. Poulin, 39, Marché Bonsecours.)
Dindes, fraîches, la livre 54 à 56s
Dindes géolées, la livre 60 à 62s
Poulets engraisés au lait 43 à 46s
Poulets ordinaires 38 à 40s
Poules moyennes 32 à 33s
Poules grosses 35 à 36s
Poulets engraisés au lait, grosses 36 à 39s
Oies 36 à 38s
Canards 42 à 44s
Canards du lac de Brome 46 à 48s

Un congé à Wall Street

Le Bureau des gouverneurs du New-York Stock Exchange a accordé une demande des membres pour un congé le 2 juillet.

EMPRUNT FRANÇAIS 4% 1918

\$64.10 le titre de 40 francs de rente, livrable immédiatement. Ce prix est établi sur la base du franc à neuf cents.

BRYANT, ISARD & CO.

Agents de Change
Près la Bourse de Toronto
84-90 rue St-Fr-Xavier
Montréal
MAIN 4960.

LES GRAINS

Cote de la maison Bryant, Isard & Co.

CHICAGO OUV. Ferm.

MAIS:

Juillet 63 5-8 63

Septembre 64 1-2 63 3-4

AVOINE:

Juillet 38 7-8 38 3-4

Septembre 40 5-8 40 1-4

BLE:

Juillet 130 130 1-2

Septembre 123 1-4 123 3-4

WINNIPEG OUV. Ferm.

AVOINE:

Juillet 46 3-4 46 7-8

Octobre 46 1-2 46 1-2

BLE:

Juillet 174 3-4 176 1-4

Octobre 138 4-2 138 3-4

Cours du change

Cote des devises étrangères de L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, près la Bourse de Montréal.

Cours moyens à New-York

Londres (livre sterling) \$3.7475

Paris (franc) 0.0804

Bruxelles (franc) 0.0801

Genève (franc) 0.1705

Berlin (mark) 0.0141

Vienne (couronne) 0.0020

Rome (lire) 0.0490

Cours moyens à Montréal

New-York 14 1/2

Londres \$4.29

Paris 0.0925

Bruxelles 0.0922

Genève 0.1925

Berlin 0.0170

Vienne 0.0032

Rome 0.0580

Tableau des cours, fourni par L. G. Beaubien et Cie, 50 rue Notre-Dame ouest, agents de change. Prix sujets à intérêt couru.

Exempts d'impôts. Intérêt 5 p.c.

Der. cote.

1921 1000 à 97.

1922 1000 à 97.50.

1923 1000 à 98.50.

1924 1000 à 99.50.

1925 1000 à 100.50.

1926 1000 à 101.50.

1927 1000 à 102.50.

1928 1000 à 103.50.

1929 1000 à 104.50.

1930 1000 à 105.50.

1931 1000 à 106.50.

1932 1000 à 107.50.

1933 1000 à 108.50.

1934 1000 à 109.50.

1935 1000 à 110.50.

1936 1000 à 111.50.

1937 1000 à 112.50.

1938 1000 à 113.50.

1939 1000 à 114.50.

1940 1000 à 115.50.

1941 1000 à 116.50.

1942 1000 à 117.50.

1943 1000 à 118.50.

1944 1000 à 119.50.

1945 1000 à 120.50.

1946 1000 à 121.50.

1947 1000 à 122.50.

1948 1000 à 123.50.

1949 1000 à 124.50.

1950 1000 à 125.50.

1951 1000 à 126.50.

1952 1000 à 127.50.

1953 1000 à 128.50.

1954 1000 à 129.50.

1955 1000 à 130.50.

1956 1000 à 131.50.

1957 1000 à 132.50.

1958 1000 à 133.50.

1959 1000 à 134.50.

1960 1000 à 135.50.

1961 1000 à 136.50.

1962 1000 à 137.50.

1963 1000 à 138.50.

1964 1000 à 139.50.

1965 1000 à 140.50.

1966 1000 à 141.50.

1967 1000 à 142.50.

1968 1000 à 143.50.

1969 1000 à 144.50.

1970 1000 à 145.50.

1971 1000 à 146.50.

1972 1000 à 147.50.

1973 1000 à 148.50.

1974 1000 à 149.50.

1975 1000 à 150.50.

1976 1000 à 151.50.

1977 1000 à 152.50.

1978 1000 à 153.50.

1979 1000 à 154.50.

1980 1000 à 155.50.

1981 1000 à 156.50.

1982 1000 à 157.50.

1983 1000 à 158.50.

1984 1000 à 159.50.

1985 1000 à 160.50.

1986 1000 à 161.50.

1987 1000 à 162.50.

1988 1000 à 163.50.

1989 1000 à 164.50.

1990 1000 à 165.50.

1991 1000 à 166.50.

1992 1000 à 167.50.

1993 1000 à 168.50.

1994 1000 à 169.50.

LA MATINÉE A LA BOURSE

MARCHÉ FERME MAIS INACTIF. — QUELQUES BAISSSES ASSEZ FORTES. — A WALL STREET L'OUVERTURE S'EST FAITE A LA BAISSSE.

En général le marché a été ferme, mais inactif, ce matin, à la Bourse de Montréal. On enregistre cependant quelques baisses assez fortes. Le Ontario Steel par exemple a perdu trois points depuis hier, de 44 il est tombé à 41. Le Canadian Converters subi une baisse semblable. Il faisait 63, hier soir, en fermeture. Ce matin, il était à 60. L'Asbestos a perdu deux points à 50. Le Dominion Bridge est à 67, réalisant un gain d'un point. Il en avait cependant perdu deux hier. Le Steamship préférentiel était lourd et il a chuté à 45.

Aucune valeur ne s'est haussée de façon appréciable. Le Brompton avance d'un quart de point à 27 1-4 de même que le Steel à 48. Laurentide qui devien ex-dividende aujourd'hui, a sauté de 81 à 78 1-2. Riordon avait une légère tendance à la hausse. Il s'est rendu à 11 pour baisser un peu par la suite à 10 3-4. Le reste de la liste a été généralement ferme.

Contrairement à l'attente, la réduction du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre n'a pas produit d'effet à l'ouverture à Wall Street.

Les premiers cours indiquaient en majorité des baisses, particulièrement pour les équipements, les moteurs et les aliments. Le General Electric, le Pullman, le Pressed Steel Car, le Studebaker, l'American Sugar, et le Best Sugar ont perdu d'un point à un point cinq huitièmes. Les rails étaient un peu plus faibles de même que les cuirs, les caoutchoucs et les spécialités chimiques. Le Royal Dutch, la seule vedette de hausse, s'est avancé de 2 points 3-8.

A New-York, la prime sur le dollar canadien variait entre 13 1-2 et 14 1-2. Le franc français faisait à Montréal, .0925.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien et Cie.)

(De 10 à 11 h. 30 a.m.)

Shawinigan, 5 à 103 1/2.

Dom. Steel, 25 à 23 3-4, 25 à 23 1/2, 50 à 23 1/2.

Mont. Power, 20 à 81 1/2, 65 à 81, 3 à 81 1-4, 3 à 81 3-8, 4 à 81, 2 à 81, 10 à 81 1-8, 15 à 81.

Dom. Steel priv. 5 à 56.

Toronto, 25 à 72.

Steel of Can. 50 à 48, 15 à 48.

Bell Tel. 49 à 102 1/2.

Dom. Bridge, 7 1/2 à 7, 10 à 67.

Penns. 15 à 95.

Abitibi, 150 à 30 1/2.

Penns. priv. 5 à 82.

Brazilian, 25 à 25 1/2, 175 à 250, 50 à 26.

Steam. priv. 1 à 45.

Price, 80 à 20.

Gen. Elec. 40 à 108.

Cement, 50 à 49, 5 à 49 1-4.

Brompton, 60 à 10, 100 à 11.

Brompton, 25 à 27, 25 à 27 1-4.

Can. Car. priv. 10 à 49, 30 à 49.

New B. E. 20 priv. 10 à 25.

Lake of Woods, 5 à 135.

Laurentide, 10 à 79, 115 à 78 1/2.

MacDonald, 10 à 174.

Breweries, 5 à 49 1-4, 25 à 49 1/2.

Howard priv. 50 à 70.

Ont. Steel, 25 à 41.

Quebec Ry. 25 à 24 1/2, 25 à 24 1/2.

Win. Elec. 50 à 35.

Spanish, 30 à 61, 61 à 61.

Lake of Woods, 5 à 135.

Textile, 25 à 128.

Marchands, 4 à 171.

Commerce, 70 à 184.

Royale, 13 à 199.

Union, 15 à 174.

Bons Quebec Ry. 6000 à 62.

(De 11 h. 30 a.m. à 12 h. 30 p.m.)

Can. Steel, 5 à 48, 50 à 47.

Brompton, 10 à 27 1/2.

Dom. Bridge, 25 à 45.

Laurentide, 375 à 78 1/2.

Abitibi, 360 à 30.

Breweries, 5 à 49 1/2.

Brazilian, 100 à 25 1/2.

Smelting, 215 à 14.

New York, 10 à 24 1/2.

Quebec Ry. 135 à 24.

Cement, 25 à 49 1/2.

Spanish, 15 à 60 1/2, 115 à 60.

Textile, 5 à 128.

MacDonald, 25 à 15.

Breweries, 95 à 45.

Bons Sherwin, 2000 à 98.

Deb. Mont. Tram, 5000 à 66.

LA CONFERENCE IMPERIALE

A HUIS CLOS

Lord Curzon établit les principes de la Grande-Bretagne au sujet des affaires étrangères. — Son discours reste secret. — La conférence constitutionnelle se tiendrait à Ottawa.

Londres, 23 (Par Grattan O'Leary, correspondant de la Presse Canadienne). — Lord Curzon, secrétaire des Affaires Etrangères, a fait à la conférence des premiers ministres, hier, une revue détaillée, mais hautement confidentielle des principes qui ont guidé la politique étrangère britannique depuis la fin de la guerre et un résumé complet des résultats de leur application.

Pour la suite du fait qu'un certain nombre de questions de signification internationale délicate devaient nécessairement être touchées dans ce discours, la conférence convint de ne pas le publier. Tout ce qu'on peut dire, par conséquent, est que le secrétaire des Affaires Etrangères a pris la conférence en confiance, a déposé toutes les cartes sur la table et a en même temps invité tous les délégués à l'interroger sur tous les points sur lesquels ils auraient pu désirer de plus amples informations.

Cette invitation a été mise à profit. Le premier ministre Meighen et les autres premiers ministres ont subi à Lord Curzon ce que l'on pourrait appeler un contre-interrogatoire. Le secrétaire, a-t-on appris, n'a pas parlé de l'alliance japonaise, si ce n'est de façon générale, et n'a pas conseillé qu'elle fut dénoncée ou renouvelée.

Il a parlé longuement cependant des conversations diplomatiques qui ont eu lieu avec la France, de l'attitude du gouvernement britannique vis-à-vis de la Russie et des grandes lignes de la politique britannique, tant en Europe que sur le Pacifique.

En outre, on pouvait le savoir hier soir, la déclaration est considérée comme satisfaisante par les représentants des Dominions. On fait remarquer, cependant, qu'une simple explication de politique étrangère aux Dominions est loin de vouloir dire qu'ils ont une voix ou de l'influence dans la direction ou l'exécution de cette politique éternelle. Le discours de Lord Curzon, en vérité, est considéré comme mettant en relief la difficulté de donner un effet pratique à la revendication des Dominions relative aux affaires étrangères.

Le secrétaire n'a pas demandé de conseils, ni une direction; il a simplement esquissé les principes et les politiques qui ont été adoptés, et par la volonté du gouvernement britannique seulement, expliquant quelques-unes de ces politiques.

Comment, se demande-t-on, fabriquer un mécanisme pour changer cette position? On suggère que les Dominions soient représentés à Londres par des ministres résidents, mais un très petit nombre de gens pleinement au fait de la situation croient qu'un ministre résident serait en état d'exercer beaucoup d'influence ou de direction sur le ministre des Affaires Etrangères, fortifié des actes par des experts et d'autres politiciens intimement familiers avec la complexité des affaires diplomatiques du vieux monde.

Le problème sera discuté lorsque cette partie de l'agenda demandant la création de moyens donnant effet au nouveau statut des Dominions en attendant une solution finale par la conférence constitutionnelle, sera à l'ordre du jour, mais à cause des doutes qui existent sur les meilleurs moyens à suivre, il n'est pas probable qu'une action définitive soit prise immédiatement. Il n'y aura pas de conférence aujourd'hui. Elle aura lieu vendredi, mais l'alliance anglo-japonaise, qui est le premier sujet de la discussion, ne se posera probablement pas avant le commencement de la semaine prochaine.

Il a été pratiquement décidé à la conférence impériale qu'il n'y aura pas de conférence constitutionnelle cette année. Le premier ministre Massey, de Nouvelle-Zélande, s'y est fortement opposé, parce que l'été prochain, il faudra qu'il reste chez lui pour les élections générales. M. Meighen, qui aura aussi à faire face à des élections générales l'an prochain, se prononce aussi pour le délai de ladite conférence. Quant à M. Hughes, premier ministre d'Australie, il ne veut pas en entendre parler du tout.

En tout cas, si cette conférence constitutionnelle a jamais lieu, ce sera à Ottawa. Le général Smuts a dit à M. Rowell, l'automne dernier, qu'il verrait d'un très bon oeil la conférence se tenir au Canada, parce que la capitale canadienne est plus accessible que celle des autres Dominions et parce que le fait de tenir une conférence de ce genre en dehors de la Grande-Bretagne, contribuerait à démontrer au monde le caractère du commonwealth britannique.

Dans une interview au Times, Lord Milner s'est dit consentant à ce que la conférence se tienne à Ottawa, et il n'est pas probable que le gouvernement anglais s'y oppose. L'idée que la conférence actuelle n'est autre chose qu'un conseil de cabinet en séance, a été dissipée, hier, par la décision prise de rendre les procédures publiques. On est redevenu en partie à M. Meighen de cette publicité, car dès lundi, il disait à ce sujet: "Si nous sommes pour tirer des conclusions saines et pratiques, il leur faudra non seulement un appui général tel quel, mais un appui intelligent dans les pays que nous représentons. Il est donc essentiel que nous informions parfaitement le public de nos délibérations. C'est assez difficile, mais à tout prendre et à la longue on constate que la publicité est préférable au huis-clos."

Le ministre des affaires étrangères anglais doit faire aujourd'hui en présence des délégués, un exposé

de la politique étrangère générale de l'Empire.

UNE INTERVIEW.

Londres, 23. (S.P.A.) — Le baron Hayashi, ambassadeur du Japon à Londres, a donné une interview, hier, au sujet du traité anglo-japonais. Il a dit qu'il était entièrement d'accord avec les opinions exprimées à la conférence impériale sur l'alliance anglo-japonaise et qu'il était sûr que son opinion serait partagée par le gouvernement japonais.

"Il est évident, dit l'ambassadeur, qu'aucun gouvernement japonais et aucun Japonais sain d'esprit pourrait considérer l'alliance comme envisageant une lutte avec les Etats-Unis."

"L'amitié avec les Etats-Unis, a déclaré l'ambassadeur, est une nécessité absolue pour le Japon, non seulement politiquement, mais aussi commercialement, car les relations commerciales avec les Etats-Unis sont l'un de nos plus grands actifs."

L'ambassadeur a affirmé que la paix du monde reposait essentiellement sur l'amitié entre la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Japon et la Chine.

"Nous considérons la Chine, dit le baron, comme un élément d'infirmité et nous lui souhaitons d'être sur des termes d'égalité avec les autres nations. Nous voulons politiquement ce que nous avons déjà financièrement dans le consortium international."

L'ambassadeur a terminé en disant que le désarmement naval serait d'une valeur inestimable pour le monde et a répété que le gouvernement japonais est prêt à discuter le désarmement et à en venir à un accord avec la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

LES NOUVELLES INSTITUTRICES

SOIXANTE-DIX-NEUF NORMALES RECOIVENT LEURS DIPLOMES A L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

La collation des diplômes à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, département des filles, a eu lieu dimanche, 19, à 2 heures. M. J. N. Miller, secrétaire du comité ethnologique du Conseil de l'Instruction Publique, présida la séance, délégué par M. Cyrille Delage, Surintendant de l'Instruction Publique.

Soixante-dix-neuf élèves ont reçu leurs diplômes: Diplômes académiques: Avec grande distinction: C. Derome, E. Moquin, M. Lussier. Avec distinction: C. Bissonnette, C. Pelletier, B. Charette, Y. Masson, M. J. Arbee, B. Brosseau, J. Marlet, A. Desrosiers, M. Thout, L. Monneau, A. Perron, A. Thauvette, L. Bombardier, A. Labelle, A. Hébert, N. Fontaine, C. Bonnier. Diplômes: G. Handfield, A. Toupin.

Diplômes modérés: Avec grande distinction: G. Lazard, J. Langlois, D. Pesant, G. Rose, A. Bédard, E. Desrosiers. Avec distinction: P. Williams, F. MacNaughten, C. Gendron, H. Fardais, C. Perron, L. Lussier, G. Paré, A. Perrier, L. Labelle, E. Perreault, V. Raymond, R. A. Dulude, F. Gobeil, C. Lefebvre, J. Pettelle, G. Robert, L. Laporte, B. Gagnon, L. Dorval, B. Tremblay. Diplômes: G. Mathieu, L. Thérèse, R. Filion, T. Guay, M. A. Guénette.

Diplômes élémentaires: Avec grande distinction: I. Roy, avec distinction: M. Polissant, A. Bédard, E. Leduc, R. A. Thérèse, M. Labelle, R. A. Dufour, A. M. Fortier. Diplômes: F. Gauthier, Y. Bourdon, S. Lévesque, A. Beaulieu, C. Larivière, G. Bouthillier, J. Chabot, H. de Gagne, M. A. Colette, E. Beaulieu, L. Gagné, A. Bernard, E. Gagnon, I. Caron, Y. Desrosiers, G. Robert, L. Mayer, M. A. Bouchard.

La médaille du Prince de Galles, offerte pour la plus haute note obtenue aux examens, a été donnée à Mlle C. Derome, cours académique. Une médaille d'or offerte par M. le Surintendant a été donnée pour la bonne conduite à Mlle C. Bissonnette.

Une deuxième médaille d'or a été donnée pour le bon parler français à Mlle C. Pelletier, cours académique.

Conservatoire National

Le concours pour la médaille d'or offerte par le Conservatoire National au lauréat qui remporte le plus grand nombre de points aura lieu demain matin, à 10 heures, à l'Université de Montréal. Ont droit d'y prendre part, les lauréats de l'année.

A 8 heures du soir, aura lieu, à la salle Saint-Sulpice, la distribution des diplômes décernés aux examens qui viennent de se terminer. Cette cérémonie sera entrecoupée d'un concert auquel prendront part les élèves désignés par les examinateurs.

Nous rappelons à tous que l'entrée à ce concert est gratuite.

Retraite fermée

Les ouvrières qui désirent prendre part à la deuxième retraite fermée organisée sous les auspices de l'Association professionnelle des employées de manufacture sont priées de s'inscrire le plus tôt possible; le R. P. Boncompagni S.J. sera le prédicateur. Cette retraite aura lieu à la villa Saint-Joseph, 1044 avenue Delorimier; les retraités sont priés de se rendre à sept heures précises, le soir du 30 juin, elles retourneront dans leur famille le 3 juillet après l'office du soir.

IRLANDE

DES PAROLES OPTIMISTES

LE ROI GEORGE V DECLARE, A L'OUVERTURE DU PARLEMENT D'ULSTER, QU'IL A CONFIANCE DANS LE NOUVEAU REGIME QU'IL A INAUGURE.

Belfast, 23. — (S. P. A.) — L'ouverture du parlement du nord accompli hier par le roi, accompagné de la reine Marie, a eu lieu avec toute la pompe coutumière aux anciens gestes des souverains anglais. Le roi portait l'uniforme d'amiral, les insignes de l'Ordre de la Jarretière sur la poitrine, tandis que la reine, qui paraissait extrêmement pâle et nerveuse, était simplement vêtue de satin blanc. La procession royale s'est faite dans un enthousiasme indescriptible.

Pendant le discours du roi, tout l'auditoire demeura debout. Les prières ont été récitées par le primat d'Irlande, le modérateur anglican-presbytérien et le ministre méthodiste.

Le roi et la reine partirent de Belfast pour Londres à 4 heures hier après-midi.

Voici le texte du discours du roi:

"Pour tous ceux qui, comme moi, aiment profondément l'Irlande, la fête d'aujourd'hui est une des plus émouvantes de l'histoire de l'Irlande. Je n'aurais pu me permettre de donner à l'Irlande par un envoyé seulement mes ardent prières et mes bons souhaits à l'occasion de la nouvelle ère qui s'ouvre par cette cérémonie et je suis par conséquent venu en personne, comme chef de l'Empire, inaugurer le parlement sur le sol irlandais."

"Je l'inaugure avec le plus profond espoir et je me sens assuré que vous ferez tout en votre pouvoir pour en faire un instrument de bonheur pour toutes les parties du pays que vous représentez. C'est une date grande et critique dans l'histoire des six comtés, mais non pour les six comtés seulement, car tout ce qui les intéresse touche l'Irlande et tout ce qui touche l'Irlande trouve un écho dans les parties les plus reculées de l'empire."

"Peu de choses sont aussi ardemment désirées dans tout le monde de langue anglaise qu'une solution satisfaisante des vieux problèmes irlandais, qui pendant des générations ont embarrassé nos ancêtres, comme ils pèsent sur nous lourdement. Assurément, il n'y a pas de désir plus pressé de mon cœur que de voir tout homme d'origine irlandaise quelle qu'elle soit, croiser et en quelque endroit que soit son foyer, travailler à la coopération loyale avec les libres agglomérations sur lesquelles l'Empire britannique est basé."

"Je suis confiant que les importantes questions confiées au contrôle et à la direction du parlement du nord seront administrées avec sagesse et modération, avec équité et considération à toutes les croyances et à tous les intérêts et sans ralentissement dans ce dévouement patriotique à l'Empire dont vous avez fait si vaillamment preuve pendant la Grande Guerre. La demande pour pleine autonomie dans le Royaume-Uni et la liberté religieuse, l'Irlande l'a obtenue. Elle s'est maintenant confiée le devoir de traiter de toutes les tâches essentielles de législation et de gouvernement domestique, et je ne crois pas me tromper sur l'esprit dans lequel vous êtes venus ici aujourd'hui et en pensant à quel point vous remplirez toutes les importantes fonctions qui vous ont été confiées."

"Mon espoir est encore plus grand. Les yeux de tout l'Empire sont tournés sur l'Irlande aujourd'hui, cet Empire où tant de nations et de races sont groupées, en dépit des anciens ennemis, et où de nouvelles nations ont pris naissance durant la vie du plus jeune de cette salle. Je m'efforcerai par la pensée à regarder au-delà des douleurs et de l'anxiété qui a obscurci dernièrement la vision des affaires irlandaises. Je parle d'un cœur sincère lorsque je prie pour que ma venue en Irlande aujourd'hui soit le premier pas vers la fin de la lutte parmi son peuple, de quelque race et de quelque croyance qu'il soit, accomplie."

"Dans cet espoir, j'ai fait appel à tous les Irlandais de faire trêve, de tendre la main de l'oubli et de la conciliation, de pardonner et d'oublier et de s'unir pour donner à la terre qu'ils aiment une nouvelle ère de paix, de contentement et de bon vouloir."

"C'est mon plus ardent désir que dans le sud de l'Irlande, aussi, il puisse se produire un événement parallèle à celui qui se passe maintenant dans cette salle; qu'une occasion similaire puisse se présenter et qu'une cérémonie semblable soit accomplie."

"Dans ce but, le parlement du Royaume-Uni libéralement accordé les pouvoirs au parlement de l'Ulster donne l'exemple. L'avenir est entre les mains du peuple irlandais lui-même. Puisse cette réunion historique être le prélude du jour où le peuple irlandais dans le nord et le sud, sous un seul parlement ou deux, comme ces parlements pourront décider eux-mêmes, travailler ensemble à créer une entente basée sur le respect mutuel."

Congrès d'aviateurs

Camp Borden, Ont., 23. — (S. P. A.) — Les aviateurs du Canada sont réunis ici en congrès. La séance d'hier a duré jusqu'à 2 h. 30 ce matin. Ils ont étudié tous les problèmes de l'aviation en rapport avec le pays. On a fait ressortir l'importance d'un entraînement universitaire et recommandé l'entrée d'ingénieurs dans l'aviation.

Les zouaves en garnison

Le camp annuel des zouaves pontificaux canadiens s'ouvrira à Québec, dimanche et lundi prochains. Les compagnies de zouaves de Montréal partiront par convoi spécial de la gare Viger, à minuit (heure avancée), samedi soir. Les amis des zouaves sont invités de les accompagner.

ETATS-UNIS

LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

LA FEDERATION AMERICAINE DU TRAVAIL SE PRONONCE EN FAVEUR DE LA NATIONALISATION DES CHEMINS DE FER, MAIS REJETTE D'AUTRES PROJETS.

Denver, Colorado, 23. (S.P.A.) — Le congrès de la Fédération Américaine du Travail a ordonné, hier, à son conseil exécutif de rédiger des lois destinées à donner aux ouvriers par des règlements gouvernementaux des droits et des privilèges égaux à ceux du capital dans les entreprises organisées.

Le congrès a approuvé la commission des résolutions qui a rayé de la résolution une phrase qui aurait fait déclarer au travail organisé qu'il est en faveur du contrôle par le gouvernement et de l'administration démocratique de toutes les industries organisées en vertu d'octrois, d'incorporation et de privilèges.

En autorisant le programme législatif, le congrès a rejeté le rapport majoritaire de la commission des résolutions qui n'accordait que de l'aide aux syndicats ferroviaires dans leur lutte pour la possession des chemins de fer par le gouvernement.

Le débat a été long et orageux. Les adversaires de la minorité déclaraient que ses déclarations étaient socialistes et rouges et visaient à placer sous la propriété du gouvernement, toutes les industries principales du pays, y compris les mines, les industries textiles, le fer et l'acier, l'imprimerie.

A cause de l'opposition des marins et des camionneurs à la nationalisation de leur industrie, le congrès a amendé la résolution de façon qu'elle ne s'applique qu'aux chemins de fer.

L'un des principaux défenseurs du rapport de nationalisation a été le président John L. Lewis, des Mineurs, qui est candidat à la présidence. Il a déclaré que les mineurs étudiaient le problème de la nationalisation des mines.

"La Fédération Américaine du Travail, disait la déclaration approuvée, déclare son but d'obtenir un retour à ces principes sur lesquels notre gouvernement a été institué afin que nous puissions mieux obtenir les avantages de la liberté et c'est pourquoi nous réaffirmons notre appui à la loi qui établira la propriété publique et l'administration démocratique des chemins de fer des Etats-Unis comme étant en conformité avec ces principes sur lesquels le gouvernement est institué."

"Nous nous déclarons pour la reconnaissance et la restauration de ces principes fondamentaux afin que les hommes qui contribuent de leurs efforts à l'industrie jouissent de tous les droits, privilèges et immunités accordés à ceux qui fournissent le capital, en proportion de la valeur que chacun contribue, afin que le gouvernement soit institué pour le bien commun et non pour le profit d'une classe et afin que tous les hommes jouissent des fruits de leur propre industrie."

Le congrès a instruit le conseil exécutif d'arrêter et de publier le programme législatif nécessaire destiné à appliquer les principes administratifs arrêtés.

Le conseil a aussi été instruit d'aider les organisations ferroviaires reconnues par tous les moyens en leur faveur pour faire passer des lois propres à établir la propriété du gouvernement et l'administration démocratique des systèmes ferroviaires des Etats-Unis.

On a ensuite condamné les journaux de Hearst, approuvé la question du désarmement et la conduite du secrétaire Denby à l'égard du contre-amiral Sims.

Il s'est produit plusieurs défections, hier, dans les rangs de ceux qui ont considéré comme devant voter en faveur de John L. Lewis, chef des mineurs, qui a posé sa candidature à la présidence de la Fédération.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

AUX SYNDICATS CATHOLIQUES

Les membres du cercle Léon XIII et les délégués au Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal sont priés de prendre en note les avis suivants: La prochaine séance du Conseil Central a été remise au mercredi, 29 juin, à cause de la fête Saint-Jean-Baptiste qui tombe le même jour d'aujourd'hui. Les délégués ne devront donc assister à la séance du Conseil que mercredi prochain.

Le Cercle Léon XIII ne se réunira que mercredi prochain, à cause du feu de la Saint-Jean qui doit être allumé au Parc Lafontaine. La prochaine réunion du Cercle aura lieu le 30 juin courant, dernier jour du mois.

A la dernière séance du Cercle M. J. P. Malo a donné un travail très consciencieux sur les avantages et désavantages des Syndicats ouvriers internationaux. Les membres, souvent d'anciens membres des unions neutres, ont dit ce qu'il y avait de bon et de mal dans l'Internationale. M. G. Tremblay a fait la chronique ouvrière des événements de la semaine: grève des mineurs en Angleterre, congrès de la Fed. Amer. du Travail, campagne des typographes pour la semaine de 44 heures, fondation de nouveaux syndicats catholiques, etc. M. J. B. Beaudoin présidait l'assemblée.

PROPAGANDE A VILLE EMARD

Il y aura, lundi soir, le 27 juin, dans le sous-sol de l'église de Ville Emard, boulevard Monk, une grande assemblée de propagande en faveur des Syndicats catholiques nationaux sous les auspices du comité d'organisation du Conseil Central. Porteront la parole, MM. H. G. Vaillant, G. Tremblay, E. Desrosiers, M. l'abbé E. Hébert. Qu'on y vienne en foule.

GRANDS MAGASINS DUPUIS

TELEPHONE EST 8000

VENDREDI, FETE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE, NOS MAGASINS N'OUVRIRONT QU'A 1 HEURE P.M.

Vente Spéciale pour Demain

200 ROBES "BILLY BURKE"



Ne manquez pas, Mesdames, de venir, vendredi après-midi, examiner ces jolies robes de maison. La robe Billie Burke jouit d'une popularité toujours croissante; c'est la vraie robe à être portée à la campagne ou chez vous durant les chaleurs. Celles que nous offrons vendredi sont en guingam plaid ou quadrillé de fantaisie, ou en suiting de couleurs unies; modèles tout d'un morceau; collet blanc tuxedo, nervures, poches et ceinture; choix de nuances fraîches. Bustes: 36 à 40. Ces robes se vendent régulièrement 4.98 à 5.98. Prix très spécial pour notre vente de vendredi...

2.98

Au premier.

CONTINUATION DE NOTRE GRANDE VENTE DE

ROBES LAVABLES

Chambrai plaid, quadrillé de fantaisie ou de couleurs unies; choix de modèles les plus nouveaux, quelques-uns avec collet blanc en organdi à piqûres de fantaisie, ceinture, poches. Âges: 6 à 12 ans.

Rég. 2.98 à 3.98 pour...

1.98

Au premier.

Pantalons

PANTALONS en duck kaki ou blanc, pour hommes; bord relevé, 5 poches. Une valeur spéciale à

2.39

Cache-Poussière

CACHE-POUS-SIERE en duck beige fini toile, pour automobilistes. Une valeur spéciale à

5.00

Au rez-de-chaussée.

Souliers de Toilette pour Hommes



SOULIERS en beau canevas blanc, talon et semelle en cuir ou en caoutchouc; pointures: 6 à 10. La paire

3.45

90 Paires de Bottines de Tennis

pour hommes. Canevas blanc, noir et brun. Presque toutes les pointures. Vendredi, la paire...

1.89

Au rez-de-chaussée.

Laveuses par le Vide à Moitié Prix

S'emploient dans la cuve — par un mouvement de bas en haut et de haut en bas, l'eau est projetée au travers du linge et entraîne toute la saleté — pas d'usure — pas d'acroc. Un achat avantageux nous permet de vous les offrir à ces prix: 30 seulement en fer blanc épais poli. Rég. 1.35 pour... 69

75 seulement en cuivre épais poli. Rég. 2.95 pour... 1.49

150 seulement en cuivre, petites dimensions. Rég. 1.95 pour... 98

Au sous-sol.

Cadeaux Utiles pour la Mariée de Juin

FERS électriques finis nickel; support à même; 6 pieds de corde; garantis pour un an. Rég. 3.95

GRILLE - PAIN garantis, marque supérieure; beau fini nickel. Valeur de 5.50 pour...

3.95

Au deuxième.

Dupuis Frères
LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, St-André et St-Christophe.

Tél. Est 8000